

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 19 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

◆ FONCTIONNEMENT	33
DIVERS	33
CD-23-12-2365	33
DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2023	33
◆ VOLUME BUDGETAIRE	36
CD-23-12-2335	36
FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - DEC. 2023	36
CD-23-12-2426	38
FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL	38
CD-23-12-2337	69
FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE LDVHA	69
CD-23-12-2336	71
FINANCES - FISCALITÉ 2024 - DEC. 2023	71
◆ COHESION SOCIALE	72
CD-23-12-2264	72
COHESION SOCIALE - REVALORISATIONS SALARIALES DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX ET COMPENSATIONS - DEC. 2023	72
CD-23-12-2381	73
COHESION SOCIALE - MODIFICATION DU RDAS - SECOURS EXCEPTIONNEL PRESIDENT - DEC. 2023	73
CD-23-12-2383	74

COHESION SOCIALE - MODIFICATION DU RDAS - AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES ET ENFANTS - DEC. 2023 74

CD-23-12-2393 75

SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE DES SOLIDARITES - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CCSS ET LA COM. COM. CHAMPSAUR VALGAUDEMAR - DEC. 2023

75

INSERTION 77

CD-23-12-2424 77

PRESTATIONS INDIVIDUELLES - CONVENTION DE GESTION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE AVEC LA CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES-ALPES (PERIODE 2024-2026) - DEC. 2023 77

◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL 78

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 78

CD-23-12-2396 78

ARD - CONVENTION POUR LA MAINTENANCE ET LA REPARATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS PAR L'AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE - DEC. 2023 78

◆ ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE 79

AGRICULTURE 79

CD-23-12-2384 79

AGRICULTURE ET FORET - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LES HAUTES-ALPES - CANDIDATURE AU NIVEAU 2 - DEC. 2023 79

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 80

CD-23-12-2347 80

HABITAT ET LOGEMENT - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N° 2 - DEC. 2023 80

CD-23-12-2408 80

AGRICULTURE ET FORET - CONVENTION AVEC LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - DEC. 2023 80

CD-23-12-2422 81

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT 2024 - DEC. 2023 81

SOLIDARITÉ TERRITORIALE 83

CD-23-12-2415 83

VOIRIE COMMUNALE - REPARTITION CANTONALE 2024 - DEC. 2023 83

CD-23-12-2440 83

ENVELOPPES CANTONALES - INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT - RÉPARTITION
2024 - DEC. 2023 83

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ 84

CULTURE 84

CD-23-12-2334 84

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE - DEC. 2023 84

CD-23-12-2364 85

MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - LOCATION D'UNE EXPOSITION DU MUSEUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - DEC. 2023 85

EDUCATION 86

CD-23-12-2416 86

EDUCATION - APPROBATION D'UN BAREME ET D'UNE CHARTE AU TITRE DES ACTIONS
PEDAGOGIQUES - DEC. 2023 86

LOGEMENT 87

CD-23-12-2333 87

HABITAT ET LOGEMENT - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT -
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE BRIANCON 2024-2028 - DEC. 2023 87

◆ FINANCES 89

CD-23-12-2266 89

FINANCES - INVENTAIRE - REGULARISATION DE CESSIONS - DEC. 2023 89

CD-23-12-2284 89

FINANCES - DUREE DES AMORTISSEMENTS DES ACTIFS DE VOIRIE - DEC. 2023 89

CD-23-12-2398 90

SDIS - CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2024 - AVENANT N° 3 90

CD-23-12-2419 90

FINANCES - PRET SANS GARANTIE NI INTERET AU PROFIT DE L'ASA DU ROCHER ROUX
- DEC. 2023 90

◆ FONCTIONNEMENT 91

RESSOURCES HUMAINES 91

CD-23-12-2338 91

RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE
POSTES - DEC. 2023 91

CD-23-12-2340	92
RESSOURCES HUMAINES - PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE - DEC. 2023 92	
NUMÉRIQUE	93
CD-23-12-2392	93
TRANSFORMATION NUMERIQUE - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES, IT05 ET LE SICTIAM AUTOUR DES SERVICES NUMERIQUES - DEC. 2023.....	93
DIVERS	93
CD-23-12-2356	93
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - QUATRIEME TRIMESTRE 2023 - DEC. 2023.....	93
CD-23-12-2395	94
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS - DEC. 2023	94
CD-23-12-2401	94
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION - DEC. 2023	94

(La séance est ouverte à 9 h 36, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la session du Conseil Départemental.

Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GALLAND, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI (arrivée à 9 h 39), ROUX, SAUDEMONT, VIOSSAT.

Procurations : Madame TRUPHÈME a donné procuration à Monsieur NICOLAS. Monsieur TENOUX a donné procuration à Madame PINET.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie.

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier de votre mobilisation, ce matin, pour cette dernière réunion du Conseil Départemental pour l'année 2023.

Elle sera essentiellement consacrée à l'adoption du Budget 2024 de notre Collectivité ou encore à la création de nouveaux dispositifs de soutien à nos concitoyens - j'y reviendrai dans un moment - ou aux collectivités haut-alpines confrontées à des événements naturels de grande ampleur. Il n'aura échappé à aucun d'entre vous que le mois et demi qui nous sépare de notre dernière réunion a été marqué par de fortes intempéries. Le Champsaur-Valgaudemar et le Pays des Écrins avaient été frappés par la tempête Aline, au mois d'octobre. Depuis, le Guillestrois-Queyras, en particulier la commune de Risoul, mais aussi la Haute Vallée de la Romanche, le secteur de Réallon, la route des Puys ont été lourdement impactés par les fortes précipitations de début décembre.

La situation est aujourd'hui sous contrôle dans l'ensemble de ces secteurs. Cela n'a pas été simple. Les agents du Département et les entreprises ont travaillé dans des conditions très délicates, de froid, de pluie, de neige, de boue, nuit et jour, y compris le week-end dans certains secteurs. On peut saluer leur engagement et leur sens de l'intérêt général.

Le pont Peyron, dans le Champsaur, qui avait considérablement marqué les esprits, en octobre, est remis en service. Je crois, Patrick et Béatrice, que l'on peut parler d'un bon travail accompli.

En ce qui concerne les événements plus récents, je me suis rendu à Réallon, hier matin, afin de constater que les travaux se poursuivaient afin de rendre la route à la circulation dans les meilleurs délais ; ce qui est fait. Ce moyennant de longues journées passées à purger la falaise qui est descendue et a enseveli la RD 41 qui mène au chef-lieu.

Du côté de Risoul, nous avons pris l'engagement de rouvrir la RD 186 avant les vacances de Noël. L'entreprise STABILISATION PROTECTION CAN avait jusqu'au week-end passé pour livrer le pont provisoire qui va permettre de pallier l'absence d'une demi-chaussée dans

la montée à la station, emportée par le glissement de terrain de début décembre. Le pont est livré. Désormais, les entreprises QUEYRAS, ALLAMANNO, LA ROUTIÈRE DU MIDI ont jusqu'à mercredi, à savoir demain, pour remettre en état les abords de la chaussée existante avant de rendre la route à la circulation.

Je me rendrai à Risoul, ce jeudi, pour officialiser la réouverture de cette route départementale, et je vous invite à vous joindre à moi, à cette occasion.

Des entreprises locales fortement mobilisées - mais aussi nos services que je tiens à saluer -, le service Ingénierie, des agents de l'Antenne Technique Guil et Durance qui ne ménagent pas leurs efforts et supervisent l'ensemble des opérations de main de maître.

Voilà pour les dernières actualités liées aux intempéries et aux routes.

Il y a forcément un moment où il va falloir compter. Est-ce que l'on sera à 10, 12 ou 14 M€, une fois que tout sera rétabli ? Il est trop tôt pour le savoir et pour le dire. Ce que je sais, en revanche, c'est que ces dernières semaines vont nous coûter cher. J'espère donc pouvoir compter sur la solidarité de l'État et de la Région pour être aux côtés du Département pour financer ces travaux imprévus.

Je veux saluer l'implication, depuis le premier jour, de Marcel CANNAT dans la gestion de cet état de crise. Jour et nuit, il a été sur le terrain pour mobiliser nos équipes, les entreprises, assister les maires, les rassurer souvent. Un élu local est un élu qui ne compte pas ses heures, qui travaille jour et nuit, s'il le faut, pour régler les problèmes, soutenir la population et défendre son territoire. Mon cher Marcel, je crois que tu peux te reconnaître dans cette description. Tu es un véritable élu local et, au nom de tous nos collègues et des Haut-Alpins, je te remercie.

(Applaudissements)

Applaudissements mérités.

J'ouvre une parenthèse ici, qui n'est pas moins importante, pour affirmer tout le soutien qui est le mien aux élus qui sont harcelés pour les décisions qu'ils prennent, par des groupuscules, associatifs ou pas, autoproclamés plus ou moins que la moyenne. Arnaud, tu as eu raison de demander l'évacuation du squat des Jeunes Pousses, et je suis scandalisé quand je lis que les squatters ont d'ores et déjà prévenu qu'ils s'installeraient ailleurs et qu'ils détruiraient la mairie de Briançon. Tu as tout mon soutien. Je souhaite que ces gens-là soient poursuivis un par un et traduit à la justice individuellement. Je referme ma parenthèse.

(Applaudissements)

Conséquence directe des événements météorologiques de ces dernières semaines et fruit de notre réflexion, je vous proposerai, dans un instant - ce sera le premier point de notre ordre du jour - de créer un Fonds exceptionnel d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Un Fonds qui doit permettre au Département de financer les travaux sur ses propres infrastructures, mais aussi de venir en aide aux collectivités impactées, notamment les Communes.

Je vous proposerai également de doter, dès aujourd'hui, de 3 M€ répartis en 1 M€ pour nos infrastructures et 2 M€ à destination des collectivités.

Il va sans dire que ce Fonds est complémentaire des actions que nous menons, depuis de nombreuses années, afin d'accompagner les Hautes-Alpes dans leur transition, et complémentaire dans nos programmes, dans nos programmes de transition énergétique et de développement de la production des énergies renouvelables, dans nos programmes de sobriété énergétique et dans nos programmes d'adaptation de l'habitat.

Je poursuis avec les points d'actualité marquants, depuis notre dernière réunion, après la décision du CIO (Comité International Olympique) de ne poursuivre le dialogue ciblé qu'avec la candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques de 2030. C'est une nouvelle assez exceptionnelle qui nous permet de croire que la candidature, portée par Renaud MUSELIER et Laurent WAUQUIEZ, sera retenue de manière officielle l'année prochaine, et que nous serons donc organisateurs des Jeux Olympiques d'hiver, en 2030.

(Applaudissements)

La Région, à l'occasion de la réunion de son Conseil, vendredi dernier, a acté la création de l'association qui continuera à défendre cette candidature dans les prochains mois, et qui ne manquera pas de devenir le Comité d'Organisation des Jeux.

Des Jeux nouveaux et dans l'air du temps. Des Jeux « Neige et Chalet », comme le dit le Président MUSELIER. Des Jeux responsables d'un point de vue environnemental et financé avec 90 % des infrastructures nécessaires à cette organisation qui sont déjà existantes.

Cette démarche vertueuse n'enlève rien au fait que les Hautes-Alpes peuvent être les grands gagnants de ces Jeux Olympiques puisque nous les accueillerons, pour la première fois, et qu'ils impliqueront nécessairement un aménagement de notre territoire qui durera dans le temps.

J'ai réuni ici, à l'Hôtel du Département, l'ensemble des forces vives de cette candidature, dans les jours qui ont suivi cette annonce du Comité International Olympique (CIO). Nous avons toutes les raisons de nous réjouir et de la célébrer, mais aussi, et sans perdre un instant, de nous parler et d'élaborer nos projets. 2030, c'est dans 6 ans. Nous avons un défi à relever collectivement. C'est exactement le même que rouvrir la route de Risoul avant les vacances de Noël. En attendant, l'adoption d'une

loi de finances exceptionnelle pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver, je vous inviterai, ce matin, à adopter, certainement plus modestement d'ailleurs, le Budget de notre Collectivité pour l'année 2024, avec une première mesure un peu exceptionnelle : en complément des aides de l'État, le Département engagera, en 2024, une enveloppe de 500 000 € afin de soutenir les EHPAD, face à la conjoncture complexe qu'ils connaissent, et dans leurs initiatives. Cette enveloppe est évidemment de nature à faciliter le quotidien de nos aînés dans les établissements, tout en préservant leurs familles puisque nous ne touchons pas au forfait journalier qui est souvent pris en charge par les proches. Je rencontrerai les représentants de la Fédération Hospitalière de France, au mois de janvier, afin d'évoquer avec eux les difficultés rencontrées dans les EHPAD publics des Hautes-Alpes, du fait de l'inflation, de l'augmentation des charges financières, de l'impact financier des tensions de recrutement ou encore de la diminution des taux d'occupation, suite à la crise du Covid.

Outre ces considérations, 90 M€ seront affectés à nos politiques de solidarité, cette année, répartis entre l'autonomie pour une cinquantaine de millions, l'action sociale et l'insertion, 23 M€, ou encore la prévention de la protection de l'enfance. Ce sera, cette année encore, le Budget le plus important du Département.

Un budget de plus de 312 M€, réparti en 231 M€ de fonctionnement et 81 M€ d'investissement. Une fois neutralisés les mouvements d'ordre, les dépenses financières, comptes de tiers et reste à réaliser, les dépenses réelles se montent à 196 M€ en fonctionnement et 77 M€ en investissement, dont 20 M€ de remboursement de la dette.

La trajectoire que nous avons fixée est respectée. Le Département assume pleinement les missions qui lui sont confiées, à commencer par celle de la solidarité envers nos concitoyens, tout en étant

en mesure de respecter les investissements que nous avons prévus dans notre Plan Pluriannuel d'Investissements et en désendettant la Collectivité.

J'insiste sur ce point de notre objectif, en 2024. Je laisserai le soin à Patrick RICOU de nous en parler, lors de la présentation du Budget.

Je vous souhaite une excellente matinée de travail et, puisque c'est bientôt le moment, de très belles fêtes de fin d'année. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur ROUX, vous avez la parole.

Monsieur ROUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, après les incendies du mois d'octobre qui ont touché le Champsaur et le Pays des Écrins, nous pensions en avoir terminé avec les aléas climatiques, au moins jusqu'à la fin de l'année. Un malheur n'arrivant jamais seul, le premier jour du mois de décembre, nous avons assisté à de fortes pluies qui ont mis à mal un large pan du territoire haut-alpin. En l'espace de 36 heures, il est tombé près de 100 millimètres d'eau sur le nord du département. Le Guillestrois-Queyras était l'un des territoires les plus touchés, et plus particulièrement la Commune de Risoul qui, à 15 jours de l'ouverture de la saison, a vu la route d'accès de l'un de ses hameaux barrée par des coulées de boue. Dernièrement, c'est la Commune de Réallon qui a fait les frais d'éboulements sur la RD 41. Nous adressons toute notre solidarité envers les habitants de ces territoires et les acteurs économiques qui subissent des préjudices dans leurs activités. Mais, le pire a été évité, comme vous le dites, Monsieur le Président.

Nous voulons, une nouvelle fois, saluer l'intervention des équipes du Département, ainsi que les entreprises partenaires, pour leur réactivité et leur efficacité, lors de leurs interventions. De même que nos sapeurs-pompiers haut-alpins, et l'aide de nos amis sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône qui nous ont prêté main forte, a été une nouvelle fois

précieuse. Après les incendies de ce mois d'août, nous mesurons la chance que nous avons d'avoir nos sapeurs-pompiers volontaires. Le modèle du volontariat des sapeurs-pompiers montre, une nouvelle fois, son efficacité, ainsi que la nécessité de le préserver.

Avec ces crues et ces intempéries, c'est la question de l'eau qui vient taper à la porte de l'actualité des Hautes-Alpes. Suite à ces événements, qui vont probablement devenir récurrents, c'est le sujet de l'entretien des cours d'eau qui est au bout des lèvres de tous les Haut-Alpins. Dans le cadre des Assises de l'Eau, nous devons insister auprès des propositions qui en découleront pour prôner un équilibre entre les territoires, en amont et en aval de leur parcours d'eau, que le territoire fournisseur d'eau soit pris en compte par les territoires qui bénéficient de cette ressource, dans le financement de la gestion et de l'entretien des cours d'eau à travers un système de péréquation entre les territoires du nord et du sud de la région. Il faut que l'État donne les moyens aux territoires d'agir et de faire face aux enjeux de demain en faisant, par exemple, du Département un acteur central dans ce domaine.

La question de l'application de la GEMAPI et de son périmètre se pose, étant donné que les intercommunalités n'ont pas la capacité financière de faire face aux dépenses dans ce domaine. Pourquoi alors ne pas confier la compétence à un échelon départemental ? C'est un sujet majeur, et dont on vous confie, Monsieur le Président, la mission d'en être le porte-parole auprès du Préfet des Hautes-Alpes. Libre, par la suite, au législateur de trancher sur ces questions.

Vous l'avez rappelé dans votre propos introductif, Monsieur le Président, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2030 auront lieu dans les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. En effet, la candidature française étant seule en lice, celle-ci a de bonnes chances de les organiser dans 6 ans. Après être devenu « Terre de Jeux », en lien avec les Jeux de

Paris 2024, notre département va se familiariser une nouvelle fois avec cette célèbre compétition internationale.

Les Jeux Olympiques d'hiver, dont on célébrera, en 2024, les 100 ans d'existence – existence plus courte que les Jeux Olympiques d'été -, sont l'occasion de promouvoir la paix et la fraternité entre les peuples, dont nous avons tant besoin, aujourd'hui. Même si seulement deux sites haut-alpins ont été retenus comme lieux d'épreuves de cette compétition, à savoir Briançon-Serre-Chevalier et Montgenèvre, chacun observera que les lieux d'épreuves se concentreront surtout sur la région AURA (Auvergne – Rhône-Alpes), région qui a déjà l'expérience des Jeux de Grenoble en 1968 et d'Albertville en 1992.

Dorénavant, l'organisation de ces Jeux nous oblige. Ils nous obligent d'être à la hauteur car c'est l'un des événements sportifs les plus médiatisés au monde. Cela nécessite d'avoir les infrastructures à la hauteur de l'évènement. Mais, ces Jeux nous obligent également envers l'ensemble des Haut-Alpins. Le plus important est de penser à long terme pour le développement de notre territoire car, au fond, l'organisation de ces Jeux n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour moderniser nos infrastructures, au nord comme au sud du département. Ils entrouvrent la porte vers un avenir où le département bénéficie d'une rénovation de l'offre ferroviaire, notamment la ligne Grenoble-Gap, le maintien de l'ouverture des gares sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'amélioration de la ligne Briançon-Marseille Saint-Charles qui prend tout son sens étant donné que Marseille sera également un site olympique, l'amélioration de nos routes incluant les mobilités douces et d'infrastructures publiques rénovées, bénéficiant d'une meilleure isolation thermique, mais également l'amélioration des conditions d'accueil des saisonniers, dans nos vallées, qui représentent une main d'œuvre essentielle pour notre activité touristique.

Ces Jeux doivent également s'inscrire dans les enjeux de ce XXI^e siècle et prendre en compte la question de la sobriété énergétique et de l'écologie car les modèles précédents n'ont pas montré l'exemple en la matière.

Au-delà des effets d'annonce et de faire ce que l'on appelle un *greenwashing*, pour se donner bonne conscience, il faut que ces Jeux Olympiques soient exemplaires, en termes d'économie de ressources, et servent de modèle pour les compétitions internationales futures. Ce qui signifie en clair éviter les infrastructures à usage unique et les dépenses inutiles de court terme.

Afin de contribuer à aller dans le bon sens de cette organisation, notre groupe souhaite être associé à tous les échanges et décisions en lien avec ces Jeux Olympiques, au niveau départemental. A l'instar du Tour de France, cela doit être une fête populaire. Il est difficile, en effet, d'imaginer que les Hautes-Alpes accueillent les Jeux Olympiques sur son territoire et que l'on ne favorise pas l'accès à la pratique sportive pour les Haut-Alpins, tout particulièrement pour nos jeunes. Cela doit être l'occasion de promouvoir et faciliter la pratique sportive pour tous, que ce soient les jeunes ou les aînés, notamment l'accès aux sports de glisse qu'encore trop peu de Haut-Alpins ont l'opportunité de pratiquer, pour des raisons économiques ou tout simplement par manque de culture de cette pratique ou qui n'en ont pas eu l'occasion. En faisant découvrir la pratique de la glisse, c'est, d'une certaine façon, soutenir nos stations de ski, et cela peut se faire notamment avec un budget « sorties neige » alloué aux collèges ou une carte permettant l'accès préférentiel aux stations du département.

Faire des Jeux blingbling ou hors sol, déconnectés des besoins réels ne servirait ni le département, ni les Haut-Alpins.

Pour cette séance, nous allons surtout aborder la question du Budget Primitif 2024. Une nouvelle fois, le Département endosse les habits

de bon élève, avec des indicateurs au vert plus que satisfaisants. Une épargne brute confortable qui se calcule par la différence entre les recettes réelles et de fonctionnement, et des dépenses réelles à un niveau plus qu'honorable, à 33 M€, malgré les hausses de coûts que nous avons connues, cette année.

Tout d'abord, notons une augmentation plus que justifiée de 16 % du budget du SDIS, au vu des besoins croissants, vu les intempéries et sollicitations croissantes de nos sapeurs-pompiers.

La capacité de désendettement du Département est à un niveau correct, voire à bonne hauteur, égale à 2,3 années de désendettement, en années d'épargne brute. C'est un niveau que l'on sait plus qu'honorable lorsque l'on sait que le seuil d'alerte est de 8 années en épargne brute.

Malgré un niveau d'investissement satisfaisant, à 51 M€, les aléas liés aux aléas climatiques des dernières semaines nous ont montré qu'il existe un vrai besoin de consolidation et de modernisation de nos infrastructures. C'est pourquoi le désendettement à tout prix n'a pas de sens quand on sait que nous avons un besoin de rénover nos infrastructures et que si, demain, les taux d'intérêt baissent, la question d'emprunter pour investir dans nos infrastructures, nos routes, nos ponts, nos collèges, ne doit pas être exclue. Cela ne doit pas être un sujet tabou.

Par ailleurs, aujourd'hui, nous votons une aide à destination des territoires qui ont subi des intempéries (le Champsaur, l'Argentiérois, le Guillestrois), afin de permettre aux communes et intercommunalités de remettre en état les infrastructures endommagées (ponts, routes, réseaux d'assainissement, sentiers, campings municipaux). Ce sont 3 M€ qui vont être votés par notre Assemblée, sur ce volet-là.

C'est dans ces moments-là que le slogan « On est là » du Département prend tout son sens. Alors que l'État a tendance à se désengager, le Département, lui, est toujours au rendez-vous dans ces

moments difficiles auprès des Communes et de leurs administrés. A l'heure où certaines personnes se posent encore la question de l'utilité de l'échelon départemental, il faut bien garder à l'esprit qu'il représente le premier interlocuteur des Communes et Intercommunalités, dans les bons comme dans les mauvais moments.

Enfin, pour cette dernière séance de l'année 2023, je me permets de souhaiter aux Haut-Alpins, au personnel du Conseil Départemental, ainsi qu'à vous, mes chers collègues, de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une saison touristique hivernale dynamique sur votre territoire. Je vous souhaite à tous une bonne séance de travail.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Rémi, pour ce tour d'horizon exhaustif et flatteur.

Monsieur PARA, vous avez la parole.

Monsieur PARA.- Monsieur le Président, chers collègues, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, je tiens, en premier lieu, à remercier aussi nos services et le SDIS pour leur action et leur activité sur le terrain, lors des dernières crues catastrophiques qui ont frappé une partie de notre département. Je tiens, comme vous aussi, à remercier Marcel CANNAT. Cher Marcel, ton implication sur le terrain, pendant ces évènements, a fait honneur à l'Institution de notre Département et à la fonction de Conseiller Départemental.

Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné dans vos propos introductifs, si réparer les dégâts des crues est une obligation en matière de solidarité, on peut s'interroger sur les conséquences d'une politique qui, depuis plus de 30 ans, entrave l'entretien des cours d'eau. En effet, la loi sur l'eau actuelle a fortement complexifié et renchéri les modalités d'intervention dans nos rivières. De plus, comme vient de le

souligner Rémi ROUX, nos Communautés de Communes, avec la mise en place de la GEMAPI, qui ont la compétence de réaliser les travaux d'entretien et de ces curations de cours d'eau, manquent cruellement de moyens.

Si, avec le changement climatique, le curatif est malheureusement nécessaire – d'où la création de ce Fonds -, le préventif devient indispensable. Face à ces deux problématiques, deux politiques peuvent être mises en place.

La première est la doxa de l'Agence de l'Eau actuelle, c'est-à-dire rendre la liberté à nos rivières afin de maintenir une bonne qualité de l'eau pour répondre aux besoins des métropoles régionales, favorisant ainsi la concentration de nos populations dans nos métropoles et actant l'abandon de nos territoires ruraux. Bref ! Nous sacrifier au profit de grands parcs naturels.

La deuxième serait un retour au bon sens. Je suis convaincu que la solution à nos problèmes ne passe pas par l'abandon de nos territoires, mais par la reconquête de ceux-ci.

Nous soulignons que, lors de ces crues catastrophiques, la nature et la biodiversité souffrent beaucoup et qu'un entretien préventif et régulier permettrait non seulement de mieux sécuriser nos populations, mais aurait un effet bénéfique sur cette biodiversité.

Pour revenir aux deux problématiques de la nécessité d'entretien de nos rivières et du manque de moyens, les solutions existent. Nous devons nous appuyer, comme l'a souligné Rémi, sur les Assises de l'Eau, initiées conjointement par Monsieur le Préfet et par vous-même, Monsieur le Président.

La première préconisation pour des assises est la mise en place d'un comité de pilotage qui puisse permettre et faciliter l'accès aux rivières à nos collectivités pour réaliser ces travaux de sécurisation.

La deuxième est de répondre à la problématique du financement des travaux. Les Communautés de Communes de notre département ont en charge l'entretien de nos rivières. Elles ont un très fort linéaire de rivières à entretenir, avec une faible densité de population. Elles ne peuvent pas faire supporter les coûts énormes d'entretien uniquement sur la population locale. A l'heure actuelle, l'aval bénéficie et utilise l'eau, et l'amont doit supporter la bonne gestion de la ressource.

Comme le défend, depuis des années, notre collègue Christian HUBAUD, au SMAVD, il faut un fonds de péréquation basé sur les utilisateurs de l'eau. Or ces fonds existent. Ils sont présents dans les Agences de l'Eau. Il y a peu, l'État a puisé dans les réserves financières de celles-ci afin de financer des actions sur la biodiversité. Plusieurs millions d'euros ont été ainsi siphonnés. Il serait juste que l'on puisse répartir cette cagnotte de manière équitable, équilibrée, voire égale, entre la biodiversité et la sécurisation de nos cours d'eau.

Nous rappelons que cette cagnotte a été financée par une taxe sur l'eau consommée par chacun d'entre nous, et qu'il serait juste que l'on puisse l'utiliser au profit de ceux qui l'ont payée.

Au vu du changement climatique inexorable, Monsieur le Président et chers collègues, nous devons tous nous impliquer afin que l'on puisse défendre un retour à une politique de bon sens, équilibrée et respectueuse de tous les enjeux.

En conclusion, les poissons, c'est bien, mais les hommes aussi.
(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Bravo ! Merci, Lionel. On a pu s'en rendre compte encore une fois hier, quand on était au bord du torrent de Réallon qui a tout dévasté par endroits, qui a charrié des blocs énormes, gros comme des voitures, et quand il s'agit de refaire une digue en pied

pour protéger notre route qui s'est emportée, les blocs, il ne faut pas les prendre dans la rivière, il faut aller les chercher à la carrière de Montmaur. Le bilan carbone ne s'est pas amélioré pour autant, alors que l'on avait les blocs à portée d'une pelle mécanique, et on n'a pas le droit d'y toucher. Il y a des choses à améliorer dans ce secteur.

Monsieur MURGIA, vous avez souhaité prendre la parole.

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, si vous me le permettez, un mot très simple : merci, du fond du cœur. Je ne vais pas m'étendre sur tout cela parce que je crois que ces individus ne méritent pas de publicité supplémentaire. Merci du fond du cœur. J'ai reçu beaucoup de messages de votre part, et je vous le dis avec amitié. Je vais continuer mes propos sur des sujets plus sérieux.

Je suis à la fois en plein accord et un peu étonné du débat sur l'eau que nous avons puisque j'ai souvenir d'un courrier signé du Président Jean-Marie BERNARD, qui date de 2019, dans lequel, en l'occurrence, le Président du Département proposait à tous les présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de mettre en place la taxe GEMAPI au niveau départemental. 2019, c'était il n'y a que 4 ans, même si les présidents de Communautés de Communes n'étaient pas les mêmes, en tout cas partout, et j'ai souvenir que tous les présidents d'EPCI l'ont refusée.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui - et je crois que mon collègue Marcel CANNAT ne me démentira pas, Valérie GARCIN-EYMEOUD non plus -, il y a deux Communautés de Communes sur lesquelles reposent le plus de coûts en termes de sécurisation de la ressource en eau : la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras et celle du Briançonnais. J'ajoute peut-être celle du Pays des Écrins qui a aussi de vrais sujets en termes de sécurisation, mais les axes routiers, tels qu'ils

sont faits aujourd'hui dans la Vallée du Guil et dans la Vallée de la Clarée, nous exposent à des dépenses extrêmement importantes. Et aujourd'hui, ce sont les seuls contribuables de ces Communautés de Communes qui, via la taxe GEMAPI, sont amenés à payer, alors que l'on sécurise une ressource pour toute la région et pour tout le département.

Je ne voudrais pas que nous ayons un contre-discours, chers collègues, parce que le problème est que, dès lors que l'on remet sur la table le sujet de la péréquation, cela signifie qu'il faut que tout le département paye pour faire des travaux dans le nord du département. Je voulais juste le poser de cette manière-là parce que j'ai soutenu le Président BERNARD depuis 2019 – je n'étais en fonction qu'au Département et pas à la Communauté de Communes sur ce dossier -, mais dès lors que c'est proposé, tout le monde s'y oppose. Je voudrais, Mesdames et Messieurs, que sur ce point-là, chacune et chacun fasse œuvre de responsabilité. J'entends bien que la loi GEMAPI est mal fichue puisqu'elle est faite pour les plaines et sûrement pas pour les montagnes. J'entends bien qu'elle aurait dû imposer une solidarité et une péréquation, au niveau régional, mais nous pouvions le faire au niveau départemental, et nous ne l'avons pas fait ; en tout cas, nos prédécesseurs, dans les Agglomérations et Communautés de Communes de ce département, ne l'ont pas fait. Et je vous le dis : c'est extrêmement dommage, d'autant plus que celles et ceux qui sont arrivés en responsabilité en 2020 sont arrivés en plein Covid et qu'il nous a été proposé, à la sortie du Covid, à la fois de lever la taxe GEMAPI sur les ménages et, dans le même temps, d'exonérer de la Cotisation Foncière des Entreprises, aux deux tiers, les entreprises qui étaient dans les difficultés à la suite du Covid. C'est compliqué quand la loi vous demande à la fois de lever des impôts et d'en exonérer dans le même temps.

Malheureusement, je crois que nous sommes dans une impasse parce que je vois, dans le budget de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), le mur financier en termes de travaux, d'autant plus qu'il y a un désengagement de l'État sur ce sujet qui est clair, transparent, net et précis. Mais, d'après le bureau d'études, dans le nord du département, il y en a pour des dizaines de millions d'euros. Même avec une taxe locale, on n'est pas capable de faire face à ces dépenses. Je crois qu'il faut dire à nos parlementaires qu'il est urgent de remettre ce texte de loi sur l'établi, mais il est urgent aussi que l'on se pose des questions au niveau départemental parce que j'ai la conviction que nous pourrions faire mieux. Je sais que chacun s'est mis en place, que cela marche très bien, par exemple avec la Communauté Locale Eau Du Drac Amont (CLEDA) dans le Champsaur, et qu'il serait compliqué de revenir en arrière. Mais, pour autant, je crois que la transparence et l'honnêteté méritent tout de même de dire que cette proposition a été sur la table et que nos prédécesseurs ont tous refusé, un par un. Je n'en veux à personne, mais en tout état de cause, je pense que c'était le mauvais choix.

Pardonnez-moi de ce petit rappel historique, mais ce n'est pas ma faute si, à Briançon, la devise de la ville est que du passé répond l'avenir.

Je voudrais revenir sur les Jeux Olympiques en disant à quel point nous sommes heureux collectivement. Mais, en plus de cela, je crois qu'il y a eu des annonces importantes, ces derniers jours. Sur l'aspect ferroviaire, le Contrat de Plan État-Région (CPER), qui a été signé à Marseille, en la présence de Clément BEAUNE, le Ministre des Transports, apporte déjà des solutions et une première vague de travaux importante sur l'Etoile de Veynes, à la fois côté Grenoble et côté Briançon. Et le démarrage immédiat d'une étude pour 5 M€ de crédits sur l'accélération du Briançon-Marseille, apporte, je crois, une première amorce de solution.

D'autant plus qu'a été annoncée – c'est passé inaperçu pour une raison simple, il n'y avait plus de réseaux car nous étions inondés, et j'en profite pour m'associer aux remerciements et aux salutations que j'ai pu faire de manière personnelle à Marcel, et Dieu sait qu'il les mérite – une deuxième vague du Contrat de Plan État-Région, avec une annexe spéciale « Jeux Olympiques ». Je crois que c'est déjà une première très bonne nouvelle.

Le deuxième sujet est bien entendu le sujet routier. Nous y sommes tous très sensibles, et je crois que l'on sera un certain nombre à redire notre souhait que les routes nationales soient transférées définitivement au Département pour que nous puissions réaliser nous-mêmes ces travaux sur la RD 1091 et sur la RN 94 principalement puisqu'elle restera un des sujets à mon avis majeur de la desserte de l'ensemble du territoire pour ces Jeux Olympiques.

Je voudrais répondre à Rémi ROUX sur un point très précis aussi, celui de la sobriété. En tout cas pour ce qui concerne le territoire qui est le mien et en l'occurrence l'édification, à un moment donné, du village olympique qui échoit à notre territoire, je prends l'engagement très clair : il n'y aura pas d'équipement provisoire, il y aura un projet qui sera sobre et si possible - en tout cas, c'est ma volonté - basé sur de la réhabilitation. C'est ce que je souhaite. Pour l'instant, il est trop tôt pour pouvoir donner des localisations précises parce que l'on a besoin d'un peu de travail avec l'ensemble des acteurs et avec le CIO, et je serais très mal à l'aise de m'exprimer là-dessus avant que le CIO ait validé définitivement la candidature. Mais, c'est un engagement très clair de ma part. C'est l'idée que je me fais – je crois qu'on la partage tous – des Jeux Olympiques, et c'est peut-être la meilleure image que nous pouvons donner des Hautes-Alpes.

Enfin, je partage ce qui a été dit sur les jeunes. Je crois que ma collègue à ma droite partage et a déjà commencé à travailler sur un plan

en faveur des jeunes. J'irais même plus loin. Il y a deux questions. La question première est la génération des jeunes qui sont dans les clubs de sport, ce sont eux qui seront aux Jeux Olympiques, il faut donc qu'on les aide. Et il faut, à mon avis, que l'on aille beaucoup plus loin sur l'aide que l'on donne à nos jeunes sportifs dans tous les clubs de sport du département.

La deuxième chose est que, finalement, si l'on fait ces Jeux Olympiques, c'est pour la génération qui vient. Je crois que l'on a une chance d'avoir, dans les Hautes-Alpes, l'ensemble des nouvelles glisses. L'ensemble des nouvelles glisses (le snowboard, le ski freestyle), c'est ce qui est le plus regardé dans le monde, dans toutes les zones urbaines. C'est ce qui est le plus impressionnant, le plus beau à voir pour des gens qui sont peut-être un peu moins amateurs et passionnés de ski que nous ne le sommes, nous, parce que nous sommes skieurs pour la plupart. Tout cela, c'est aussi notre capacité de faire aimer la montagne, en hiver comme en été d'ailleurs, pour les prochaines générations. La question qui se pose est : est-ce que, finalement, nos voisins dans toute la France viendront demain visiter nos stations ? C'est une condition fondamentale d'attraction et d'emplois.

Je crois que se poser les questions que nous nous posons depuis longtemps, mais essayer d'y apporter des réponses sur l'attractivité pour les jeunes d'un sport et de disciplines qui ne sont pas si accessibles que cela quand on ne les connaît pas, ce sont de très bonnes questions. D'autant plus que l'on peut se les poser sous l'angle du développement durable, de la transition climatique parce que j'ai toujours posé la question de savoir si tous nos collégiens, dans les Hautes-Alpes, avaient déjà vu les glaciers de La Meije. C'est une vraie question que nous devons nous poser : est-ce que ce n'est pas d'intérêt général que les jeunes français connaissent nos glaciers, la nécessité de les protéger, la manière dont

finalement nous mettons en valeur la nature dans nos parcs nationaux et régionaux ? Je crois que ce sont des sujets d'avenir, majeurs et sur lesquels nous devons nous pencher.

Je terminerai en disant que nous avons un budget courageux parce que, depuis quelques années, nous avons pris des décisions courageuses. Je n'en dirai pas plus, mais je crois que chacun comprendra que tout cela s'inscrit dans le long terme, dans la durée. Si, aujourd'hui, nous sommes capables de voter ce Fonds pour la résilience que nous sommes un certain nombre à appeler de nos vœux pour être plus près des territoires et pour surtout parer ce qui est en train de se passer – c'étaient les inondations, mais il n'y a pas si longtemps, c'était la sécheresse -, c'est parce que nous avons dégagé les marges de manœuvre et qu'autour du Président du Département, nous prenons des décisions parfois courageuses. Je crois qu'il faut savoir se le dire et s'en féliciter, de temps en temps.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Arnaud. Je rappelle quand même que dans les prévisions des Jeux Olympiques, il est probable que la moitié des médailles, en dehors du patinage qui sera concentré essentiellement sur les Alpes-Maritimes, seront remises à Briançon. Dans les Alpes du Nord, il y aura tout ce qui touche aux disciplines alpines, mais toutes les disciplines nouvelles dont vient de parler Arnaud représentent la moitié des médailles. Tout cela sera distribué à Briançon, et parfois à Montgenèvre.

Monsieur VIOSSAT, vous avez la parole.

Monsieur VIOSSAT.- Président, chers collègues, pour rebondir sur vos propos introductifs et également sur les propos d'Arnaud MURGIA, vous avez évoqué le sujet de la création du Fonds exceptionnel

d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Quelques mots pour vous dire combien je me réjouis de la création de ce Fonds. Non pas uniquement parce que notre territoire a fait l'objet de catastrophes naturelles importantes, ces dernières semaines, mais parce que j'ai la conviction que nous serons amenés à vivre de plus en plus d'épisodes similaires à ceux que nous venons de traverser et qu'il faut donc que nous préparions notre territoire à cette éventualité, au vu de l'accélération de l'évolution climatique.

Ce Fonds sera doté, dès aujourd'hui, de 3 M€, nécessaires pour engager les premières réparations et les travaux d'urgence. J'appelle de mes vœux que ce Fonds soit à l'avenir doté de manière suffisante pour que le Département puisse réagir et agir efficacement, en cas de problème. Et puis, et j'ai presque envie de dire surtout, prévenir les risques dans les secteurs clairement identifiés, au préalable.

3 M€, c'est également ce qu'a voté le Conseil Régional, vendredi, pour les deux départements sud-alpins, pour faire face aux intempéries. J'imagine qu'il ne s'agit là que d'une première enveloppe pour répondre à l'urgence, et c'est très bien, et que la Région se montrera tout aussi solidaire du Département, auprès de l'État également, quand il s'agira de faire les comptes de manière plus définitive. Voilà pour le sujet concernant ce Fonds de résilience.

Je voulais, par ailleurs, vous parler d'un champ d'actions de ma délégation qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit des domaines des mobilités alternatives. Vous vous souvenez, Monsieur le Président, nous avons pris l'engagement, dès le début de ce mandat, de réaliser 100 kilomètres de nouvelles pistes, voies et itinéraires cyclables. Plus de 30 kilomètres ont été réalisés pour la seule année 2023. C'est exceptionnel. Cela signifie que nous n'aurons plus aucune difficulté à tenir

notre engagement et à aller au-delà, et que nous rendons un vrai service aux Haut-Alpins et à nos nombreux visiteurs.

Le Budget Primitif 2024 du Département fait apparaître une enveloppe de 2 M€ alloués aux mobilités alternatives. Voilà un budget de nature à nous permettre de poursuivre nos investissements, toujours en lien avec et en soutien aux Collectivités et Territoires traversés par ces pistes, voies et itinéraires.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président chargé des Finances, merci de nous donner les moyens de mener à bien nos ambitions.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc. Monsieur CANNAT, qui se fait des cheveux blancs, depuis quelques semaines.

Monsieur CANNAT.- Je les perds, Président... Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, Arnaud, te dire toute la solidarité envers les propos qui sont proférés contre toi, et on sait que ce sont toujours des moments difficiles à vivre, auxquels nous ne sommes pas forcément préparés.

Ensuite, Rémi et Lionel, ainsi que Monsieur le Président, vous avez parlé de l'entretien des cours d'eau. Je pense qu'il n'y a pas besoin de faire de grandes études pour savoir ce qu'il faut faire dans les cours d'eau : il suffit simplement de s'appuyer sur nos anciens et sur les riverains pour savoir ce qu'il faut faire pour entretenir les cours d'eau.

Monsieur le Président, vous l'avez souligné dans vos propos introductifs, inutile de vous dire que je les appuie, les Hautes-Alpes et les Haut-Alpins ont été très marqués par les intempéries du mois d'octobre et de fin novembre/début décembre. Il ne faut pas aller bien loin pour en voir encore les stigmates. Dans le Champsaur, le Valgaudemar, la Romanche,

le Pays des Écrins, la commune de Vallouise-Pelvoux, Freissinières, Risoul, Guillestre, Réallon, Eyglies : je ne cite que les situations les plus marquantes. Monsieur le Président, vous vous êtes déplacé pour voir ces principaux chantiers.

Selon Dominique FAURE, la Ministre déléguée chargée des Collectivités Locales et de la Ruralité, qui est venue dans les Hautes-Alpes début décembre, 37 Communes auraient reçu un avis favorable à leur demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle. Nous sommes dans l'attente de la publication du décret.

Il y a eu du boulot, énormément de boulot, il y en a toujours, même si les choses rentrent dans l'ordre progressivement, et il y en aura encore beaucoup au printemps.

Je salue l'engagement de l'ensemble de celles et ceux qui se sont investis dans l'urgence pour rétablir les situations. Nos concitoyens, tout d'abord, qui n'ont pas manqué de faire preuve d'une très belle solidarité entre eux. Les sapeurs-pompiers et gendarmes qui répondent toujours présents dans les situations d'urgence. Nos agents départementaux, très fortement mobilisés pour suivre les chantiers, dans des conditions très délicates. Les entreprises qui ont travaillé nuit et jour, soirs et week-ends, dans des conditions de froid, de neige, de pluie, de boue. Bref ! Dans des conditions très difficiles. Des défis, des challenges ont été relevés. Nous pouvons être fiers des entreprises des Hautes-Alpes.

Lors de la réunion publique que nous avons organisée à Risoul afin de présenter les solutions et rétablir la circulation en direction de la station avant les vacances de Noël, nous avons pris des engagements ambitieux. C'était ce que vous souhaitiez, Monsieur le Président. Ils sont relevés. À peine 12 jours pour refaire une route grâce à une mobilisation générale que je salue et que je remercie. Nous avons été là, partout où cela était nécessaire, en répondant à l'urgence. Vous l'avez évoqué

également, Président, nous ferons les comptes le moment venu, mais nous pouvons déjà avoir la certitude que ces épisodes catastrophiques vont coûter très cher. Alors, j'espère. Le Département a lui aussi déposé un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, notamment pour l'impact que ces intempéries ont eu sur notre patrimoine. Madame la Ministre a annoncé aux maires un reste zéro à charge des Communes. Espérons qu'il en sera de même pour le Département.

De la même manière, nous nous montrons solidaires des Communes. L'État, la Région doivent reconnaître que nous avons besoin d'être aidés, nous aussi. Comme vous, Monsieur le Président, je fais confiance à Monsieur le Préfet qui fait remonter au plus haut niveau de l'État nos demandes, et à Renaud MUSELIER, notre Président de la Région Sud, parce que 12 M€, c'est beaucoup. Et si la note monte à 14 ou 15 M€, c'est la moitié du budget des routes de 2024 qui partira en réparations diverses. Il faudra faire des choix et des coupes sombres dans le budget des routes, une année où le Tour de France sera chez nous 4 jours et où il y a du revêtement à refaire, et au moment où nous parlons des Jeux Olympiques.

Mais, soyons optimistes. Nous arrivons en période de fêtes et de cadeaux. Merci encore à toutes et à tous, plus spécialement ces ouvriers, ces chauffeurs, les personnels d'encadrement, l'ensemble de nos services, les sapeurs-pompiers haut-alpins et les renforts venus de tout l'arc méditerranéen, pour la deuxième fois en six mois. Merci aux forces de l'ordre, très présentes et solidaires. Même s'il va rester des cicatrices, il n'y a pas eu de mort. Alors, relativisons. Je forme le souhait que nous puissions toutes et tous, ainsi que nos nombreux visiteurs, passer un merveilleux Noël, avec nos proches, dans les Hautes-Alpes.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marcel. Il va falloir que je songe à lui remettre la médaille départementale, ou plus.

Monsieur HUBAUD ?

Monsieur HUBAUD.- Merci, Président. Tout d'abord, je voudrais exprimer tout le soutien que mérite notre collègue Maire de Briançon pour ce qu'il vit en ce moment. Et revenir sur les propos de Lionel que je remercie, mais vous dire que la solidarité, tout au moins dans les instances où j'ai l'honneur de représenter le Président, tout d'abord le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) qui seront présents vendredi, à Espinasses, pour visiter l'Association Syndicale Autorisée (ASA) que préside Éric ALLARD, et qui sont venus aussi sur les Trois Lacs pour apporter l'ingénierie et faire le travail qu'il y aura à faire puisque c'est le SMAVD qui va refaire les travaux de la digue de sécurité qui a cassé. Puis, la SCP du Canal de Provence qui s'est mise à disposition du Maire de Risoul, s'il avait besoin d'une quelconque ingénierie ou d'une quelconque aide de la part du Canal de Provence. J'en profite, puisque l'on parle du Canal de Provence, pour vous annoncer que la Présidente Fabienne JOLY est décédée vendredi dernier, que j'ai eu la lourde charge de remplacer pendant 4 mois. Les obsèques auront lieu demain matin. Que l'on ait tous une pensée pour elle. C'était une femme de 51 ans.

Pour ce qui concerne la GEMAPI, il faudra tous que l'on œuvre dans le sens évoqué pour qu'il y ait une solidarité vraiment plus forte et une prise en charge peut-être régionale de cette situation ou, comme l'évoquait le Président, une part « vallée », comme ce qui se passe en Savoie.

Monsieur LE PRESIDENT.- On fera le point à cette occasion, quand on fera un rendu du travail fait dans les commissions, suite aux

Assises de l'Eau. Un rendu qui sera organisé avec le Préfet, à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, au plus tard.

Monsieur BONNAFFOUX ?

Monsieur BONNAFFOUX. - Avec Valérie, nous vous remercions pour la visite que vous avez effectuée sur notre canton par rapport à Réallon, à la fois au torrent, mais aussi à la route. Merci pour votre engagement parce que cela a été très rapide pour rétablir la route dans le secteur. Merci à l'ensemble des services qui ont œuvré pour cela et les entreprises aussi.

Le Vice-président chargé de l'Agriculture a parlé de la vallée d'Espinasses. C'est vrai que nous avons eu une digue emportée par les crues, du fait du lâché du barrage, en partie. La Communauté de Communes va travailler là-dessus avec le SMAVD. Mais, j'ai été aussi contacté par Monsieur ALLARD, sur place, pour voir les dégâts occasionnés au niveau du lit de la Durance. Le syndicat avait une prise d'eau sur la Durance, et une digue, qui faisait 100 mètres de long environ, a été emportée. Ce qui signifie que tous les arboriculteurs de la vallée, à l'heure actuelle, sont un peu en alerte par rapport à cela, en sachant qu'il faudrait rétablir rapidement ce canal qui alimente tout le secteur, pour pouvoir parer les gelées, si jamais il y avait des gelées fin mars, sur le secteur. A l'heure actuelle, ils ne peuvent plus arroser. Il va y avoir urgence à rétablir ce canal pour les arboriculteurs du secteur. Je pense que l'on va évaluer les coûts prochainement, avec le SMAVD. Ils viennent vendredi pour voir ce qui se passe et pour pouvoir les aider. Je pense qu'il faudrait que le Département soit là aussi pour les aider parce que l'ASA est vraiment en difficulté.

Monsieur LE PRESIDENT.- De toute façon, nous sommes attentifs à tous les problèmes posés dans les différentes ASA. Nous avons déjà eu des problèmes dans d'autres secteurs. Dans la mesure du possible, on sera attentifs et nous serons là pour leur donner un coup de main, si besoin.

Monsieur HUBAUD.- On va essayer de voir si, pour les communes classées en catastrophe naturelle, les ASA peuvent y entrer. Ce n'est pas encore évident, mais on essaie de le faire. La Région a voté une aide dont les ASA pourront bénéficier.

Monsieur BONNAFFOUX.- Pour ce qui est des digues des Trois Lacs, c'est de la compétence communautaire. On reverra à ce moment-là, aussi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous propose de passer au point 2 de l'ordre du jour et d'adopter le procès-verbal de notre dernière réunion du 7 novembre 2023.

(Adopté à l'unanimité)

◆ FINANCES

CD-23-12-2427 INSTITUTION D'UN FONDS EXCEPTIONNEL
D'ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES - DEC. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le premier rapport inscrit à l'ordre du jour, que j'ai le plaisir vous présenter, concerne

l'institution dont on a parlé tout à l'heure : le Fonds exceptionnel d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Les intenses précipitations de ces dernières semaines dans le département ont entraîné des phénomènes de crues, de coulées de boue, de laves torrentielles qui ont détruit ou sérieusement endommagé les infrastructures de transport, les réseaux d'eau, d'assainissement, d'énergie et de téléphonie.

Des zones d'habitat, en agriculture et d'activités économiques ont été sérieusement touchées. Aujourd'hui, d'importants moyens sont à pied d'œuvre pour remettre en état nos infrastructures routières, ainsi que pour accompagner les Communes impactées. Aussi, au travers de ce rapport, il vous est proposé de constituer un Fonds exceptionnel d'adaptation aux conséquences des changements climatiques qui sera doté de financements importants, au travers des décisions budgétaires présentées au vote, à l'occasion de cette session et d'autres sessions, quand on connaîtra l'étendue financière des dégâts.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Monsieur MURGIA.- Je redis la volonté commune que ce Fonds soit pérenne et qu'il nous permette de faire face à l'ensemble des désordres. Nous avons évoqué tout à l'heure les questions de sécheresse, mais on voit bien que l'on n'est pas à l'abri, et que l'ensemble de ces sujets de dérèglement nous touche et frappe nos Communes. L'idée est donc que nous adaptions aussi notre Budget qui, sur cette délibération, nous permet d'être plus réactifs et, en tout cas, dans la durée, d'être en proximité et en solidarité avec l'ensemble des territoires qui peuvent en avoir besoin, dans les mois ou dans les années qui viennent. J'ajoute à cela qu'au-delà des dégâts que nous avons tous en tête - pardonnez-moi de défendre aussi un peu ma boutique -, nous avons des dégâts très importants dans le Parc

National des Écrins, avec la moitié des passerelles d'accès à nos sentiers qui sont cassées, avec 16 kilomètres de sentiers qui sont en situation très difficile au Pré de Madame Carles, qui est pourtant une des plus belles et plus connues des portes d'entrée de notre parc et de notre territoire. Aujourd'hui, nous voyons les sujets des lieux d'habitation qui sont majeurs et dont il faut que nous nous occupions immédiatement. Mais, nous avons, malheureusement, pour la prévision de notre future saison touristique d'été, d'ores et déjà, des sujets sur la table sur lesquels nous allons être partenaires.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ FONCTIONNEMENT

DIVERS.

**CD-23-12-2365 DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2023**

Madame COLONNA.- La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et la circulaire du 22 décembre 2016 font obligation aux Départements, préalablement au vote du Budget Primitif, de prendre acte du bilan des actions contenues dans le rapport relatif au développement durable et le rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Collectivité.

Quelques éléments de ces rapports :

Le développement durable : le document présenté a subi une évolution en termes d'approche. Il met en valeur les actions essentielles mises en place en 2022 et celles envisagées en 2023 pour répondre aux principes de développement durable déclinés selon les 17 Objectifs du Développement Durable adoptés par l'Organisation des Nations-Unies. Ainsi, dans sa nouvelle version, le rapport fait état, pour chaque objectif du développement durable, des actions portées par le Département et révèle en quoi il contribue aux atteintes des objectifs.

A titre d'exemple, sur le troisième objectif « Bonne santé et bien-être », le Département assure l'animation à la Conférence des Financeurs qui permet de progresser sur le thème de l'adaptation de la société au vieillissement de la population, notamment la prévention de la perte d'autonomie.

Sur le sixième objectif « Eau propre et assainissement », l'institution départementale a créé, en 2022, un Observatoire de l'Eau, dans le but d'améliorer la vision globale et d'identifier les problématiques récurrentes sur la qualité et la préservation de la ressource.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des valeurs de la Fonction Publique qui se doit d'être exemplaire, en la matière. Il s'agit de favoriser la diversification des équipes, en renforçant la cohésion sociale et en améliorant la qualité de vie au travail des agents. C'est pourquoi le Département s'inscrit dans une politique volontariste basée sur quatre axes : la promotion et la mixité des métiers, l'égalité dans les parcours professionnels, l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle, la lutte contre les discriminations, le harcèlement moral et toutes formes de violences.

Sans surprise, les filières d'emploi présentent une répartition sexuée, marquée par une forte représentation des hommes au sein des

filières techniques et des femmes au sein des filières administratives, sanitaires et sociales.

Premier axe : la promotion des métiers. Il convient de faire évoluer les mentalités. La Collectivité a d'ailleurs affiché une thématique relative à l'égalité professionnelle, dans son plan de formation.

Deuxième axe : l'égalité dans les parcours professionnels. La Direction des Ressources Humaines du Département veille systématiquement, à chaque publication de vacance de poste, à ce que ces fiches de poste respectent le principe de la neutralité de genre. Une vigilance particulière est également exercée pour les agents à temps partiel dont la carrière peut se trouver indirectement impactée.

Troisième axe : l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle. Dans ce domaine, le Département a, ces dernières années, œuvré pour améliorer les conditions de travail avec ses agents. Entre autres, la mise en place de la nouvelle organisation du travail adoptée par délibération du 18 décembre 2018, la gestion automatisée du temps de travail avec des plages horaires variables, le télétravail en organisation flottante (40 jours par an). S'ajoutent à ces dispositifs d'autres avantages. À titre d'exemple : un maximum de deux heures considérées comme travaillées sont accordées aux agents désirant accompagner leurs enfants le jour de la rentrée scolaire de septembre.

Quatrième axe : la lutte contre les discriminations, le harcèlement moral et toutes formes de violences. C'est le coeur des actions pour l'année 2024. La banalisation ou la minimisation des propos et agissements sexistes entraîne l'isolement des victimes et la dégradation de leurs conditions de travail, de leur équilibre professionnel et personnel. Même si ce type d'agissements demeure le fait d'une minorité de personnes, il n'en demeure pas moins que leur traitement est une priorité

pour le Département qui entend développer cette politique sur le long terme.

Il est à noter que l'année 2024 sera une année de révision triennale de fond du Document Unique de l'Évaluation des Risques Professionnels, dans lequel ce quatrième axe sera intégré. De même, la démarche de prévention des risques psychosociaux dans la collectivité sera formalisée et une réflexion sera engagée sur des mesures d'accompagnement complémentaires à celles déjà existantes.

En conclusion, cette année 2023 a permis de poursuivre une démarche égalitaire au sein du Département. Démarche qui s'enrichit au fil des années, au travers des actions réalistes.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour cette présentation exhaustive.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Nous allons passer aux éléments financiers de cet ordre du jour. Je passe la parole à Patrick RICOU.

◆ VOLUME BUDGETAIRE

CD-23-12-2335 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - DEC. 2023

Monsieur RICOU.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, une projection des éléments de cette Décision Modificative n° 3 de notre Budget 2023. Une Décision Modificative qui

concerne des éléments tout à fait symboliques. C'est une Décision Modificative d'ajustement de fin d'exercice.

En matière d'investissements, il vous est proposé, à travers cette Décision Modificative, de conforter notre ligne budgétaire consacrée aux Travaux Imprévus et Urgents, à hauteur de 1 M€, dans la logique de ce qui a été dit ce matin, par rapport aux événements météorologiques que nous avons connus, ces derniers mois. Donc, un abondement de cette ligne par un redéploiement des crédits que nous avons fléchés sur l'aménagement de la RD 1091, notamment la Galerie de La Marionnaise puisqu'à ce stade de l'exécution de notre exercice budgétaire, nous pouvons sans difficulté redéployer 1 M€ pour venir financer les Travaux Imprévus et Urgents sur nos infrastructures.

Toujours en investissements, nous avons des mouvements d'ordre qui s'équilibrent à hauteur de 6 770 000 €, mais qui sont simplement une régularisation comptable puisque nous avons en prévision d'engager la rénovation de la Cité Mixte et du collège Centre. C'est une opération partenariale avec la Région sur laquelle la convention qui nous lie avec la Région prévoit des modalités financières et un certain nombre d'acomptes qui ont été d'ores et déjà versés sur cette opération, à hauteur de ces 6 770 000 €. C'est une régularisation d'imputation comptable puisque cela a été imputé en avance au lieu d'être imputé en acompte. C'est un ajustement très technique.

En fonctionnement, quelques redéploiements au sein du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités. Un abondement de la PCH pour 300 000 €, un abondement du Schéma Départemental Unique des Solidarités de 20 000 €, et un abondement des financements au bénéfice de la MDPH de 40 000 € par un redéploiement de crédits en provenance de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie de l'équivalent de 360 000 €.

Par ailleurs, nous avons nécessité d'abonder les dotations et subventions aux collèges de 160 000 €, notamment pour faire face à l'augmentation de l'énergie pour le collège Centre de Gap, et abonder l'enveloppe « Développement du sport » de 18 000 € par le redéploiement de crédits fléchés « Maison France Services » et qui ne sont pas utilisés dans leur niveau initial, pour 178 000 €. Donc, des redéploiements internes de fonctionnement qui ne changent pas les grands équilibres de ce Budget 2023.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2426 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur RICOU.- Quelques propos introductifs avant de rentrer dans la présentation un peu détaillée des chiffres, avec les objectifs qui sont affichés. Ils sont nombreux et vous pouvez en avoir une vision à la lecture du rapport budgétaire.

Ce Budget 2024 a été construit dans la volonté de poursuivre notre action et nos ambitions, notamment en conservant les grands équilibres financiers et les marges de manœuvre nécessaires pour faire face aux incertitudes actuelles et futures. Il y a encore quelques incertitudes, et pas des moindres. Il y en a tous les jours des nouvelles, mais on est toujours dans un contexte inflationniste marqué. Il y a un contexte économique également, une technologie qui est parfois défailante, mais c'est remis en place. Donc, faire face à ces incertitudes, investir avec volonté et ambition, mais aussi se garder les marges de manœuvre nécessaires, maintenir une politique d'investissement

ambitieuse et sans perdre de vue la feuille de route que nous nous étions fixée en 2022, au travers de notre Plan Pluriannuel d'Investissements qui est vivant, que nous ajustons au fur et à mesure. Ce Budget prévoit des ajustements de ce PPI. Mais, garder cette feuille de route qui est le cadre d'intervention du Département pour notre mandature et les grandes priorités. Nous avons une lecture très précise et très claire, à la lecture de ce PPI, de ce que sont nos grands chantiers pour les années à venir.

Confirmer également le rôle du Département et notre action dans une logique de solidarité. Le Président l'a dit, 90 M€ seront consacrés sur ce Budget aux solidarités humaines, sur les trente thématiques en matière de solidarité à destination des publics les plus fragiles, les publics en situation de handicap, en situation de dépendance, le public concernant l'enfance et la famille ou alors tout ce qui relève de l'insertion. Mais aussi de solidarité territoriale : 16 M€ sur notre Budget d'investissement seront consacrés à la solidarité et à l'aménagement territorial pour accompagner les collectivités de notre département dans tous leurs projets.

Une logique de solidarité, mais aussi une logique de réactivité et d'efficacité. Je crois que le Département l'a encore prouvé, ces derniers mois : il est réactif et présent, lorsque c'est nécessaire, et sait faire preuve, par la souplesse qui est la sienne, par l'organisation de ses services, de réactivité et d'efficacité - c'est quelque chose qu'il faut souligner -, et dans une logique aussi de proximité.

Ce Budget s'entend hors intégration des résultats de l'exercice 2023. On aura, au mois de juin, un Budget Supplémentaire qui intégrera les résultats de l'exercice 2023 qui s'annoncent très positifs. Vous avez en tête les résultats de l'exercice 2022 en excédent de 78 M€. Les résultats de 2023 seront légèrement inférieurs - ce n'est pas une surprise -, mais on sera aux alentours de 70 M€ de résultat, avec une épargne qui devrait être aux alentours de 60 M€. Des résultats qui nous permettrons, sans nul

doute, d'annuler le recours à l'emprunt tel qu'il est prévu à ce stade-là. Nous avons intégré un emprunt d'équilibre de 31 M€ que l'on pourra tout à fait annuler.

Je rejoins les propos de Rémi ROUX et je les partage : la vocation n'est pas forcément de ne pas emprunter, mais c'est d'emprunter à bon escient. Dans ces périodes où les taux d'intérêt restent élevés, nous avons un fonds de roulement qui est significatif, donc ce ne serait pas de la bonne gestion d'aller emprunter à des taux qui restent au-delà de 4 %, aujourd'hui, alors que nous avons un fonds de roulement qui nous permet de nous en passer. Ceci étant, lorsque les conditions financières reviendront à des niveaux plus favorables, nous aurons de nouveau recours à l'emprunt pour pouvoir mettre en œuvre notre PPI.

Les chiffres-clés de ce Budget :

Il s'équilibre à hauteur de 81 397 000 € en investissement, 231 216 000 € en fonctionnement.

Sur les dépenses réelles, si l'on neutralise les opérations d'ordre, c'est un Budget de 273 M€.

Dépenses d'investissement : 77 M€. 57 M€ d'investissement à ce stade et 20 M€ de remboursement de la dette.

Dépenses de fonctionnement : 196 M€.

Dépenses pour compte de tiers : le rond-point du Monétier, pour 350 000 €.

En recettes : 44 M€, un emprunt d'équilibre d'un peu plus de 31 M€, et des subventions, Fonds de Compensation pour la TVA (FC TVA) et recettes d'investissement pour un peu plus de 12 M€.

Des recettes de fonctionnement de 229 M€.

Des recettes pour compte de tiers de 350 000 €.

Tous ces éléments nous donnent une épargne brute de 33 M€.

Nous allons regarder maintenant dans le détail.

Évolution de notre section de fonctionnement : on constate, à travers ce graphique, l'augmentation de nos recettes de fonctionnement, l'augmentation de nos dépenses également, mais - élément positif de notre situation financière - c'est un niveau d'épargne qui s'est fortement amélioré, ces dernières années. Notre épargne, en 2022, atteignait près de 70 M€. Nous avons 239 M€ de recettes et 168 M€ de dépenses de fonctionnement.

Un effet ciseau commence à se dessiner, mais qui sera, en 2023, moins marqué que ce que nous avons prévu au Budget Primitif puisque l'épargne devrait être environ à 60 M€ ; le Budget Primitif prévoyait une épargne d'un peu plus de 30 M€.

Le Budget, tel qu'il vous est présenté aujourd'hui, prévoit une épargne de 33 M€, 229 M€ de recettes, 196 M€ de dépenses.

On regarde maintenant dans le détail les recettes de fonctionnement, par grandes masses, tout d'abord :

Des recettes de fonctionnement de 229 M€, en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2023, plus 1,14 %. À l'intérieur de ces recettes, il y a une stabilité pour ce qui relève du RSA et du RMI (9 296 000 €), de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (8 328 000 €), et les autres recettes (5 442 000 €) qui sont essentiellement les produits des services, ainsi que les divers produits de gestion courante.

Les grands chapitres de recettes sont : la fiscalité, les impôts et taxes, la fiscalité locale, les dotations et participations. Nous allons les regarder de manière un peu plus détaillée avec la diapositive suivante.

Concernant les impôts et taxes, un niveau de recettes de 96,8 M€. En 2023, nous avons prévu, au Budget Primitif, 95,1 M€. Donc, une hausse de 1,7 M€ qui s'explique par les recettes attendues en matière de TVA qui est la principale composante de ces recettes. On attend un

niveau de recettes de 73,2 M€. Nous avons prévu 71,3 M€, l'année précédente.

Les autres recettes concernent la fraction de compensation de la CFAE (6,7 M€). Pas d'évolution significative sur ce chapitre-là. Cela concerne aussi le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (2,6 M€), l'attribution du Fonds des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) (9 M€), et les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (4 385 000 €).

Le principal élément est l'augmentation de la TVA de 1,7 M€, pour un global de recettes d'impôts et taxes de 96,8 M€.

Autre élément important de recettes : la fiscalité locale (71,2 M€), avec deux composantes essentielles : les droits de mutation (31,9 M€). Nous avons inscrit à notre Budget Primitif, l'année dernière, 35 M€, dans notre document d'Orientations Budgétaires, nous avons anticipé une baisse de ces DMTO. Pour votre information, sur 2023, on sera à un niveau de recettes aux alentours de 40 M€. Nous anticipons d'ores et déjà une baisse de 20 % de ces DMTO, sur 2024.

L'autre composante de ces recettes : la Taxe Sur les Conventions d'Assurances (TSCA), pour 30,4 M€. C'est une contribution qui est en hausse. L'année dernière, nous avons prévu 26,6 M€ ; nous inscrivons, cette année, un peu plus de 30 M€.

Les autres recettes sont également stables. Nous retrouvons tout ce qui relève des Impôts Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la taxe additionnelle sur certains droits d'enregistrement, la taxe d'aménagement, la taxe sur la consommation finale d'électricité. La globalité de ces recettes de fiscalité représente 71 M€.

Le dernier grand pôle de recettes concerne les dotations et participations, avec la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (28 M€), principale composante de ces recettes globales de 37,8 M€.

Sont également incluses dans ces recettes : la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) (1 M€), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (2,7 M€), la dotation Prestation de Compensation du Handicap (PCH) (1,4 M€), la dotation Maison Départementale de l'Autonomie (MDPH) (431 000 €), les autres dotations et participations (4,3 M€).

Il faut retenir sur ces recettes que, globalement, nos recettes de fonctionnement augmentent de 2,6 M€, avec une augmentation des recettes de TVA et une stabilité de l'essentiel de nos autres recettes.

Concernant les dépenses, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 196 M€, en hausse de 2,38 %. Nous avons intégré dans nos hausses de dépenses tous les effets liés à l'inflation, à la revalorisation des rémunérations avec la hausse des points d'indice, ainsi que les différents régimes indemnitaires. Nous avons intégré aussi les dépenses supplémentaires liées au SDIS - on va en parler tout à l'heure.

Ces dépenses de fonctionnement comportent deux importants volets principaux : les solidarités et les ressources. Mais, pour ce qui concerne l'aménagement et la solidarité territoriale, qui représente 18,6 M€, nous avons, à l'intérieur de cette thématique, la valorisation et la gestion du patrimoine qui représente 5,9 M€, avec principalement les subventions de fonctionnement des collèges (plus de 3 M€), tout ce qui relève des fluides, des entretiens des bâtiments (1,3 M€). Nous avons toutes les dépenses de fonctionnement liées aux mobilités (5 M€), notamment ce qui relève de la viabilité hivernale, le fonctionnement de l'Agence Routière Départementale (ARD), les dépenses de fonctionnement qui concernent l'aménagement et la solidarité territoriale (6,4 M€), notamment l'enveloppe touristique avec le financement de l'Agence de Développement, ainsi que toutes les dépenses liées au

Laboratoire Départemental, et toutes les enveloppes cantonales de fonctionnement.

Donc, Aménagement et Solidarités : 18,6 M€.

Concernant l'Éducation : 5,9 M€. Il s'agit de toutes les enveloppes de fonctionnement liées à la Culture, au fonctionnement du Centre Départemental de Ressources des Arts (CEDRA), la Bibliothèque Départementale (2,3 M€ au total), tout ce qui relève de l'Éducation ainsi que des grands évènements. 2024 sera aussi une année particulièrement riche en matière d'évènements.

Nous allons regarder, de manière un peu plus détaillée, les politiques des solidarités. Près de 90 M€ sur les solidarités. 15 M€ seront consacrés à la prévention et protection de l'enfance, au soutien des familles, pour l'hébergement, pour les mesures d'accompagnement en milieu ouvert, pour les subventions aux associations.

Nous avons également 23 M€ pour ce qui relève de l'action sociale et de l'insertion, au premier rang de laquelle le RSA (20 M€), mais en complément, le Plan Départemental d'Insertion, notre action avec l'État, en matière de stratégie « pauvreté » puisque cette action se poursuit et est confirmée.

Concernant l'autonomie : 51 M€ qui concernent à la fois les personnes en situation de dépendance, avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, mais aussi les personnes en situation de handicap.

Sur ces deux grandes thématiques à destination de ces deux familles de publics, ce sont 51 M€ qui se répartissent à peu près à 50 % pour chacune.

Concernant les politiques de ressources, un montant de dépenses de fonctionnement de 82 M€. La thématique essentielle concerne les ressources humaines. Le budget des ressources humaines, toutes dépenses confondues, s'élève à 52,7 M€, avec le chapitre des

rémunérations qui représente 49,2 M€ auxquels s'ajoutent l'ensemble des actions en matière d'action sociale et tous les frais relatifs aux formations, aux déplacements en matière de ressources humaines.

Le Pôle Finances : 25,6 M€. Vous retrouvez, à travers ce chapitre : le financement du SDIS (8,5 M€), mais également la contribution récurrente du Département auprès de la Région pour financer le transfert de la compétence Transports (plus de 7 M€ annuellement), le Fonds de péréquation des DMT0 (4,4 M€), l'intérêt la dette (3,7 M€).

Les moyens numériques et les moyens généraux : 2,4 M€, pour tout ce qui relève de nos applicatifs informatiques, les applicatifs métiers.

Les autres dépenses de fonctionnement pour ce qui concerne la gestion courante de l'institution, 1 174 000 € pour ce qui relève de la communication, des affaires juridiques et des assurances.

Nous voyons, à travers ce graphique, l'évolution de l'épargne. Une épargne qui a largement progressé, depuis 2018. Un exercice 2023 qui devrait nous générer une épargne qui sera, à la clôture, d'une soixantaine de millions d'euros, et donc un Budget Primitif qui, à ce stade, vous est proposé avec une épargne de 33 M€.

Nous allons passer à l'investissement.

Des dépenses d'investissement : 57 M€. Cette enveloppe d'investissements sera confortée au moment du Budget Supplémentaire, lorsque nous affecterons les résultats, notamment par l'intégration dans nos crédits de paiement des restes à réaliser de l'exercice 2023.

En recettes d'investissement : 12,3 M€, dont 6 M€ de recettes de FCTVA et 6 M€ de dotations ou de subventions départementales d'équipement des collèges. Nous attendons notamment 3 M€ de subvention sur l'opération de la RD 1091, avec la Galerie de La Marionnaise.

Sur ces dépenses d'investissement, à peu près la moitié de cette enveloppe sera consacrée aux mobilités. Nous allons regarder les principales composantes, mais également ce que je disais tout à l'heure : 15 921 000 € seront consacrés à l'aménagement et à la solidarité territoriale sur les différentes thématiques, pour aider les collectivités, la valorisation de notre patrimoine : 6,4 M€.

On va également regarder les composantes : les ressources pour 3 M€. Nous avons tous les investissements sur le Pôle Ressources qui relèvent de la transformation numérique sur les infrastructures, sur les applicatifs, sur la cybersécurité. Nous avons 430 000 € d'investissement sur l'autonomie des personnes. C'est notamment l'investissement sur l'hébergement et les personnes âgées. Nous avons 1,8 M€, en investissement, en matière de Culture, Jeunesse et Sport. C'est notamment l'enveloppe d'investissement d'aide aux associations que nous avons maintenue pour 400 000 €, ainsi que la déclinaison de notre Schéma Numérique Éducatif pour un peu plus de 1 M€.

Nous allons regarder maintenant les principales composantes de ces investissements, avec 51 M€ qui sont consacrés à la politique de l'aménagement et de la solidarité territoriale et les mobilités : 29 M€ pour les mobilités, les grandes opérations sur les grands axes. C'est la déclinaison de l'étude de vulnérabilité que nous avons conduite et qui, aujourd'hui, se traduit de manière opérationnelle, en particulier sur l'axe de la 1091, mais aussi sur la 1075 et sur la 942 : 9,3 M€ seront consacrés au travail sur ces axes structurants, en particulier 4,5 M€ sur la Galerie de La Marionnaise. Une enveloppe récurrente et que nous renouvelons chaque année pour notre réseau principal et secondaire, tous les revêtements de voirie, pour 8 M€.

Nous avons ensuite les interventions sur les ouvrages d'art – et ils sont nombreux - pour 2 M€. C'est également tout ce qui relève des

mobilités alternatives parce que le Département arrive en phase finale de son développement des itinéraires cyclables, et nous rentrons de manière accrue dans l'opérationnel. Ces 2 M€ seront consacrés à la mise en œuvre de ce Schéma, au travers de ce réseau en matière de mobilités alternatives. Ce sont des travaux de modernisation du réseau sur différents secteurs du département, les glissements de terrain, la sécurisation des falaises (1,5 M€) et l'investissement de l'Agence Routière Départementale.

Donc 29 M€ seront consacrés aux mobilités, 6,4 M€ seront consacrés au patrimoine, avec en particulier la poursuite de nos restructurations de collèges sur Laragne et sur Serres. En complément des crédits votés sur les exercices précédents, nous abondons ces crédits de 3,8 M€ sur ce Budget, mais également sur l'ensemble des autres bâtiments départementaux : la Maison des Solidarités (MDS) de Guillestre, le Château de Montmaur auquel nous affectons 1 100 000 €.

Sur la solidarité territoriale, 16 M€, notamment ce qui relève des interventions d'urgence (2,3 M€), les différentes enveloppes cantonales, les contrats de station, les thématiques qui relèvent de l'attractivité, l'opération Grands Cols que nous continuons, qui se confirme et dont les projets rentrent maintenant en phase concrète (1,5 M€), plus toutes les aides en matière d'eau et d'assainissement auprès des collectivités locales.

Quelques mots sur la dette :

Une dette qui sera, à la fin de l'exercice 2023, à 146 M€, et qui, en projection 2024, sera à 126 M€, dès lors que nous n'emprunterons pas en 2024.

C'est une dette qui est sécurisée puisque 88 % de cette dette est constituée d'emprunts à taux fixe, donc aucun élément d'inquiétude de ce côté-là. C'est une dette très sécurisée en matière de risque puisque 97 % de cette dette est classée 1A, c'est-à-dire le niveau le plus sécuritaire sur

la charte de Gissler qui mesure le taux d'exposition aux risques des dettes des collectivités. Le taux moyen de notre dette aujourd'hui est 2,77 %, donc un taux relativement bas puisque, sur les dernières années, nous avons emprunté à des taux plutôt faibles. D'où l'intérêt de conserver ce taux moyen bas et d'éviter d'emprunter en ce moment où nous empruntons à plus de 4 %. La Banque Centrale Européenne a d'ailleurs décidé de maintenir son taux directeur à 4 %. Donc, il n'y a pas de baisse de taux annoncée, à court terme. Plutôt sur le deuxième semestre 2024, on commencera à voir une baisse des taux. On est plutôt aujourd'hui sur une stabilité, et on commencera à voir une baisse des taux en fin d'année. Cet élément-là est directement corrélée à l'inflation. Si l'inflation diminue et tombe en dessous de 2 %, on pourra envisager une diminution des taux.

Quelques mots maintenant sur les grands équilibres de ce budget : 229 M€ de recettes de fonctionnement, 196 M€ de dépenses, 33 M€ d'autofinancement, qui nous permettent de financer un programme d'investissements de 57 M€, de rembourser la dette de 20 M€, après avoir perçu des recettes de FCTVA et subventions de 12,3 M€, et un emprunt d'équilibre de 31,7 M€.

Un petit zoom sur le PPI : à l'issue de ce Budget, l'ensemble des Autorisations de Programme qui ont été votées, des opérations qui ont été validées dans notre assemblée, nous avons des Autorisations de Programme votées, depuis 2022, à hauteur de 516 M€. Certaines ont été réalisées ou ont été couvertes par des crédits de paiement, en 2022 et 2023. Ceci étant, vous avez ici la feuille de route et les grandes priorités du Département en termes de Plan Pluriannuel d'Investissements : 242 M€ concernent les mobilités, 142 M€ sur l'aménagement et la solidarité territoriale, 93 M€ sur le patrimoine, 20 M€ sur les ressources, 12,7 M€ sur l'éducation, la jeunesse, la culture et le sport, 3,4 M€ la filière air, et 1,4 M€ sur l'autonomie des personnes.

Vous avez, à travers cette présentation, les grandes thématiques que l'on va regarder un peu plus dans le détail : 242 M€ seront consacrés, sur le mandat, aux mobilités. Sur la 1091, il est prévu d'investir 46 M€ sur cet axe. Sur le revêtement et l'entretien de voirie : 62 M€. C'est l'enveloppe récurrente que nous affectons chaque année au renouvellement de notre voirie. La modernisation et la sécurisation du réseau : 25 M€. Les mobilités alternatives : 14 M€ qu'il est prévu d'affecter sur ces sites et itinéraires en matière de mobilités alternatives. 12 M€ pour les financements de l'ARD. 17 M€ pour les ouvrages d'art. 20 M€ concernent les risques naturels. Sont également prévus 8 M€ pour ce qui relève de l'axe de la Vallée de l'Avance, notamment la RD 942, et 20 M€ sur la 1075.

Voilà les grands chapitres de ce PPI : 142 M€ concernent l'aménagement et la solidarité territoriale, près de 60 M€ concernent l'attractivité avec les contrats de station plus tous les financements et les projets que nous accompagnons sur le territoire pour développer l'attractivité du département. Plus de 20 M€ sont consacrés à l'eau, et 15 M€ à la transition énergétique, plus les différentes thématiques (la voirie communale, les enveloppes cantonales). C'est la traduction de la présence du Département auprès de nos collectivités locales et auprès de tous les acteurs du Département. Donc, 141 M€ sur la mandature.

La diapositive suivante concerne le patrimoine avec deux thématiques essentielles : les collèges pour 62 M€ et les bâtiments départementaux pour 28 M€.

Concernant les ressources : 20 M€, dont 17 M€ pour la transition numérique.

Les autres pôles, l'éducation, la jeunesse, la culture et le sport : nous sommes là sur de l'investissement, ce sont des thématiques qui appellent essentiellement des enveloppes de fonctionnement. Mais, ceci étant, il y aura quand même plus de 7 M€ qui concernent l'éducation, en

matière d'investissement, et 3 M€ concernent les associations. Et puis, la filière air, pour la modernisation de nos aérodromes : 3,4 M€. Et enfin, l'autonomie des personnes, 1,4 M€.

Voilà pour ce PPI tel qu'il se présente à ce stade, mais c'est quelque chose qui bouge au fur et à mesure des priorités que l'on identifie, au fur et à mesure de nouveaux projets qui peuvent voir le jour. L'important pour nous est de conserver une enveloppe d'engagement, au travers de nos autorisations de programme, compatible avec ce que nous sommes en mesure de mettre en termes de crédits de paiement. C'est aussi ce travail que nous nous efforçons de faire pour qu'il y ait toujours une bonne adéquation entre le PPI tel que nous l'envisageons et la possibilité que nous avons de le traduire en crédits de paiement et en mouvements réels sur le terrain.

Merci de votre écoute sur ce sujet.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick, pour cette présentation exhaustive et détaillée de notre projet de Budget 2024. Mes chers collègues, c'est le moment de réagir, si vous avez des observations à faire, avant d'avoir le grand plaisir de le voter.

Madame RAMBAUD.- Bonjour. Je voulais faire un petit commentaire par rapport au Budget Primitif, avec un focus sur le canton de Tallard, bien entendu.

En tant que Conseillers Départementaux, nous sommes tous, ici, membres du Conseil d'Administration du collège de notre canton. A ce titre, avec Jean-Baptiste, nous veillons à être toujours présents, tous les deux, lors de ces assemblées car cela nous permet de suivre les dossiers et démontre notre engagement envers l'éducation et l'intérêt que nous portons à nos jeunes Haut-Alpins.

Nous tenons également à être assidus à ces réunions car le Département intervient dans la gestion de nombreuses compétences dans les collèges et qu'il est essentiel que, lors des discussions, notamment sur certains points d'achoppement, le Conseil Départemental puisse être représenté et soutenu lors des décisions inhérentes à ses compétences.

Avec Jean-Baptiste, depuis notre élection, nous avons pu échanger régulièrement avec notre collègue et vice-présidente, Maryvonne GRENIER, sur toutes les problématiques, même celles antérieures à notre arrivée dans cet hémicycle, que le collège de Tallard a rencontrées.

Aujourd'hui, nous sommes satisfaits du travail accompli. En effet, toutes ces discussions n'ont pas été vaines. Les tout récents travaux ont permis de prévenir d'éventuels dommages supplémentaires, et la sélection du futur maître d'œuvre pour la réfection de la toiture, qui avoisinera un coût de 2 M€ dans l'année à venir, est un grand soulagement qui sera bien vécu car très attendu par tous les personnels, les élèves et les familles. Merci, Maryvonne, pour ton écoute et ton aide.

Nous souhaitons souligner que, lors du dernier Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 5 décembre dernier, Monsieur Sylvain REYNAUD, principal du collège, et toute l'équipe de direction ont rappelé les multiples moyens financiers que déploie le Conseil Départemental pour assurer l'ensemble des nombreuses actions que le collège doit assumer, afin de garantir de bonnes conditions d'instruction dans un environnement sûr et propice pour nos élèves.

D'autre part, au Budget Primitif de 2024, il est inscrit les travaux de rénovation aux abords et à l'entrée de l'aérodrome, pour un coût de 42 000 €, ainsi que la mise aux normes de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la Maison de l'Air, pour 5 000 €. Nous sommes certains que ces deux programmations permettront une meilleure visibilité et faciliteront l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite qui pourront ainsi

se déplacer plus facilement et profiter pleinement des installations commerciales.

Enfin, en 2024, le Meeting Aérien sera de retour à Tallard. L'occasion d'admirer des avions effectuer, pour certains d'entre eux, des figures acrobatiques, et bien d'autres appareils fascinants en action. Préparez-vous à vivre une expérience inoubliable, à lever les yeux vers le ciel et à être émerveillés par la beauté et la puissance des avions en vol. Cela ne serait pas possible sans la contribution du Conseil Départemental qui s'élève à 300 000 € et qui émane directement de l'enveloppe de Marine MICHEL, des sports.

Pour toutes ces programmations, Monsieur le Président et chers collègues, le canton de Tallard vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Séverine. Merci, Jean-Baptiste. La transition est toute trouvée, je vais donner la parole à Maryvonne GRENIER.

Madame GRENIER.- Merci, Président. Président, chers collègues, déjà merci, Patrick, pour une présentation toujours très claire et documentée du projet de Budget Primitif 2024. C'est un budget ambitieux qui concerne toutes les compétences du Département et qui devrait permettre la réalisation de nos projets, mais également l'accompagnement de nombreux autres très présents chez les différents acteurs de notre territoire. Une vraie volonté de faire, sans oublier d'être prudents. L'avenir est difficilement prévisible.

En ce qui concerne l'Éducation, l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, en 2023, ont eu un impact assez significatif sur la vie de nos collègues. Nous avons dû voter des aides complémentaires et autoriser des imputations sur les fonds de réserve des établissements. Dernièrement,

lors des votes des budgets de fonctionnement 2024, nous avons intégré ces hausses, et j'espère que les établissements, tout en restant attentifs à la conjoncture, passeront une année plus sereine.

Pour revenir à cette présentation du Budget, les sommes inscrites au budget de fonctionnement de l'Éducation, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport (5 900 000 € sur le fonctionnement et 1 800 000 pour ces mêmes thématiques, en investissement) ne représentent qu'une petite partie des actions menées par le Département en direction de l'Éducation.

Le Département s'investit tout particulièrement, et depuis plusieurs années déjà, dans la modernisation d'un certain nombre d'établissements pour permettre un meilleur accueil et des conditions d'apprentissage dignes de notre époque.

C'est d'abord le collège de Laragne : un bâtiment est déjà livré, les travaux se poursuivent et permettront une livraison totale courant 2025.

L'école du Socle à Serres : projet ambitieux qui permet la continuité d'un dispositif éducatif innovant sur un territoire en évolution.

Le collège Centre : près du tiers de la rénovation de ce collège est déjà financé par le Département auprès de la Région qui a la maîtrise de cette opération, dans le cadre de la Cité Mixte. Les travaux n'ont pas encore commencé. L'objectif défini est celui de la fin du premier semestre 2024. Nous avons donc pris de l'avance quant au financement ; ce qui est fait n'est déjà plus à faire.

Depuis ce matin, j'entends quelques inquiétudes dans l'établissement, je voudrais rassurer tous ceux qui s'inquiètent : si nous mettons 20 M€ dans la réhabilitation de cet établissement, c'est que nous savions qu'il était vétuste et que nous en avons tenu compte.

Ces trois opérations représentent des investissements d'environ 50 M€, sachant que les premières évaluations se montaient à environ 40 M€.

Mais, sachons-le bien, ces grosses restructurations ne bloquent pas nos interventions sur les autres établissements : le collège de Veynes, le collège de L'Argentière, le collège de Tallard, le collège des Garcins, le collège de Guillestre, pour les opérations les plus importantes.

Nous poursuivons également nos actions dans les restaurants scolaires, quant à la formation des personnels, quant à l'installation d'équipements performants car bien se nourrir fait partie des valeurs éducatives. Favoriser les circuits courts, éviter le gaspillage, c'est contribuer au respect de notre environnement.

Et puis, je n'oublie pas la transition numérique : le Département a maintenant la totale responsabilité de l'environnement numérique de travail. Plus d'1 M€ est affecté à son fonctionnement.

Dans toutes les actions volontaristes que nous exerçons auprès de notre communauté scolaire, je veux mettre en avant l'aide à l'éducation qui a été revalorisée pour 2024, afin de permettre aux familles les plus modestes de supporter la hausse du coût des repas servis dans nos restaurants scolaires, à partir de janvier 2024.

Merci à toutes et à tous pour votre forte implication dans la politique éducative de notre Département. Et je terminerai par cette formule d'Abraham Lincoln : *Si vous trouvez que l'instruction publique coûte cher, essayez l'ignorance.* Nous, nous avons choisi. Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame GRENIER.

Je ne respecte pas du tout la parité, je vais donner la parole à une autre femme : Madame MOSTACHI.

Madame MOSTACHI.- Merci, Président et chers collègues, je voudrais juste dire quelques mots à la suite de la présentation de Patrick qui gère le Budget en bon père de famille.

Vous le savez, le budget des solidarités, au sens large, est le budget le plus important de notre Collectivité, et j'en ai la responsabilité. Je ne peux donc pas être insensible aux montants qui sont avancés et à la manière dont ils seront utilisés. 90 M€ sont affectés à la solidarité envers et entre nos concitoyens. C'est une somme très importante, qui est nécessaire et qui le mérite. Parce que, sur ces 90 M€, plus de la moitié bénéficiera à l'autonomie des personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou entrées en âge. Il est très important, à mes yeux, que la solidarité départementale permette à chacun de s'épanouir au mieux dans son environnement.

C'est tout l'objet des 51 M€ dédiés à l'autonomie. En complément, un peu plus de 23 M€ iront à l'aide à l'insertion, *via* l'Allocation individuelle, mais aussi *via* le Plan Départemental d'Insertion. À nouveau, il s'agit d'argent utile pour permettre à certains de nos concitoyens de se redresser, après un coup dur dans la vie.

Enfin, 15 M€ seront alloués à la protection de l'enfance. C'est une de nos missions fondamentales, également. Je veille à ce qu'elle soit parfaitement exécutée.

Ce Budget permettra de conforter également notre soutien aux associations avec lesquelles nous travaillons, et sans qui nous ne pourrions agir efficacement auprès des publics. Je les remercie pour leur action à nos côtés.

Il permettra aussi de poursuivre les actions collectives menées par les services, avec les publics, sur les territoires parce que faire avec, construire ensemble, c'est le chemin vers l'autonomie, vers la sortie de

l'isolement. Merci aussi aux équipes pour leur engagement et leur créativité.

Soutenir, c'est aussi pouvoir tenir compte du contexte. Et là encore, ce Budget intègre une revalorisation des aides individuelles aux familles pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Soutenir les territoires, c'est aussi mener des actions avec l'ensemble des acteurs, au plus près des habitants. C'est le sens des contrats sociaux qui sont proposés aux territoires, et le Département jouera son rôle auprès des partenaires.

Ce Budget prend aussi en compte les besoins de réhabilitation des établissements, notamment des EHPAD, pour garantir la qualité de l'accueil que méritent nos aînés. En outre, une aide exceptionnelle sera allouée, en 2024, pour soutenir les EHPAD les plus en difficultés et ce sans que cela impacte les familles. 500 000 € seront proposés : c'est un acte fort pour allier soutien aux établissements et préservation du reste à vivre des familles.

Voilà pour ce qui est du Budget des solidarités. Je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président chargé des Finances, Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour cet effort en direction de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

En 2024, plus que jamais, le Département accompagnera tous les Haut-Alpins, à tous les âges de la vie, en fonction de leurs besoins. De nombreux défis nous attendent : une nouvelle réforme de la contractualisation avec les services de l'État sur les politiques sociales et le Département, mais aussi sur la politique « autonomie ». Nous serons, plus que jamais, présents et acteurs pour le bien-être de chacun.

Voilà, Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Ginette. Je vais passer la parole, pour rester dans le domaine des femmes, à Marine MICHEL.

Madame MICHEL.- Merci, Président. Mon domaine ne concerne effectivement pas que les femmes, mais vous savez de quoi je vais vous parler. En premier lieu, je voudrais féliciter les Haut-Alpins qui ont d'ores et déjà brillé lors des compétitions internationales, notamment en ski alpin et en ski nordique : Nils ALLEGRE, de Serre-Chevalier, 4^{ème} de la descente à la première descente à Val Gardena, en Coupe du monde, Cyprien SARRAZIN, 4^{ème} aussi de la deuxième descente de Val Gardena. La quatrième place était bien gardée par nos Haut-Alpins en ski nordique : Flora DOLCI, qui fait un premier top 5 en Coupe du monde, la Briançonnaise, en individuel skate, à Östersund. Et bien évidemment, Richard JOUVE qui a fait une belle entrée en la matière puisqu'il fait 2^{ème} au sprint en Coupe du monde, à Ruka, en Finlande, pour la première compétition de la saison. Et Nils ALPHAND, de Serre-Chevalier, qui fait sixième.

Concernant ce Budget, je voulais revenir et associer mon binôme sportif, Dany GALLAND : 2023 a été une belle année sportive, mais 2024 sera l'année de tous les exploits. Nous en parlions d'ailleurs lors de la précédente session, en novembre dernier. 2024 sera riche en événements. Je voulais faire un petit retour, dans l'ordre chronologique, de ce que nous allons accueillir, lors de l'année 2024.

Entre le 22 et 28 janvier, le retour du Monte-Carlo. C'est le grand retour à Gap de cet événement automobile, après deux ans d'absence. Saint-Léger-les-Mélèzes, La Bâtie-Neuve, Champcella, Saint-Clément-sur-Durance, de nombreuses Communes de notre département vont vibrer au passage des bolides du mythique Rallye de Monte-Carlo.

En mai 2024, les sports aériens seront à l'honneur, avec le Meeting de l'Aérodrome de Gap-Tallard. Tous les deux ans, cet événement connaît un franc succès. Nous avons un aérodrome exceptionnel en France, qui génère des emplois, qui permet à de grands champions de s'exprimer, que ce soit en parachutisme, en planneur ou en voltige. Les sports aériens font aussi leur révolution dans la transition écologique : nous avons vu récemment un avion 100 % électrique et silencieux faire des tours de piste et des vols locaux, au départ de l'aérodrome de Gap-Tallard.

Et enfin, bien évidemment, la 111^{ème} édition du Tour de France qui s'annonce exceptionnelle, encore une fois, sur notre territoire : Superdévoluy, Monsieur le Président, Gap-Serre-Ponçon, Saint-Apollinaire, les Demoiselles Coiffées, Embrun et nos fameux Cols, les plus beaux (Montgenèvre, Lautaret et Galibier), seront à l'honneur sur les chaînes du monde entier.

Et les Jeux Olympiques de Paris 2024, au mois de juillet et au mois d'août. Je rappelle que notre département a trois centres d'entraînement labellisés Terre de Jeux 2024 : Briançon pour l'escalade, Montgenèvre pour le VTT et L'Argentière pour le canoë-kayak, qui verront, je l'espère, des délégations venir profiter des nouvelles infrastructures cofinancées par le Département des Hautes-Alpes, pour s'entraîner avant la compétition.

Pour rappel, le Budget pour 2024 alloué aux grands événements est de 615 000 €. Tout cela devrait nous mettre en jambes pour les JO de 2030. Je rassure mon collègue Rémi ROUX : je travaille actuellement, avec les acteurs sportifs, notamment les acteurs des sports d'hiver, pour proposer, dans les quelques semaines à venir, un véritable plan sportif à destination des jeunes et de nos sportifs de haut niveau afin qu'ils brillent, lors de ces Jeux Olympiques. Je peux vous assurer que certains sont déjà dans les starting-blocks. Nous avons repéré un peu leurs âges, et on sait

qu'ils seront à point pour 2030, pour nos Jeux Olympiques, et pour voir briller nos jeunes Haut-Alpins dans nos Alpes olympiques, en 2023.

En attendant, je vous souhaite, à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année. Soyez quand même, sur le foie gras et sur les huîtres, un peu indulgents avec votre corps, mais en tout cas, restons dans un esprit sportif. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marine. Du sport à la culture, il n'y a qu'un pas. Je passe la parole à Bernadette SAUDEMONT.

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président et chers collègues, vous le devinez sans doute, je vais vous parler de la culture.

Nous en avons voté le Schéma, en juin dernier, qui nous accompagnera jusqu'en 2028, et je tiens à remercier Patrick, le Président, tous les services pour avoir intégré à ce Budget Primitif, en termes financiers, nos ambitions. Les ambitions déjà existantes au schéma antérieur et que nous avons confirmées, et les nouvelles ambitions qui découlent du changement de nos sociétés et de la prise en compte des diagnostics que nous avons pu faire sur le terrain.

Je veux dire ma gratitude car je pense que ce Budget nous donne justement les moyens de nos ambitions et que nous pourrions implémenter avec efficacité nos objectifs.

Patrick nous avait rappelé, jeudi notamment, les mots d'ordre qui encadrent ce Budget : solidarité, réactivité, efficacité et proximité. Il me semble que les plans d'action de la culture conjuguent avec bonheur ces consignes.

Dans ce schéma, nous avons confirmé notre rôle d'aménageur culturel du territoire et, à ce titre, nous voulons inciter à la coopération entre les différents acteurs du territoire, manière d'optimiser et de rendre

accessibles, par la mutualisation, des objets culturels qui seraient alors hors de portée. Nous nous engageons, à cet égard, à soutenir l'ensemble des acteurs du champ culturel et patrimonial.

L'axe 2 était d'affirmer - et est toujours - et de soutenir une politique culturelle pour tous, une politique inclusive, diverse, éclairante. C'est ainsi que nous avons mis l'accent sur deux actions plus précisément : le soutien à la création et à la diffusion - ce qui justifie l'accompagnement des résidences d'auteurs et d'artistes, action que nous ne ferons que partiellement en direct grâce au Château de Montmaur, lieu de résidence, mais plutôt en conventionnant avec des acteurs déjà investis dans ce domaine ; et puis, le parcours d'éducation artistique et culturelle sur lequel nous menons un travail beaucoup plus approfondi, un travail de soutien et, en principe, une expérimentation visant, si elle était réussie, à la généraliser au niveau de tout le département.

En ce qui concerne le Musée, 2024 verra l'élaboration du Projet scientifique et culturel. Projet qui sera sans doute inédit, prenant en compte l'Air du Temps, mais peut-être aussi des propositions qui nous sont faites et qu'il me semble que l'on ne peut laisser passer. Nous en reparlerons en temps voulu.

Au niveau de la Bibliothèque Départementale, nous réviserons le Plan de Développement de la Lecture Publique. Nous l'avons déjà entamé. Il s'adossera au plan précédent, plan extrêmement utile, qui a fait progresser la lecture, la fréquentation, le nombre des médiathèques. Je crois que le Département peut être fier d'aider à animer un réseau de 98 bibliothèques et médiathèques désormais, de tailles diverses, mais chacune pertinente.

En ce qui concerne les Archives, notre ambition est de faire exister plus formellement nos services d'archives dans la tête des habitants. La perspective de l'inauguration du nouveau bâtiment, à

l'automne 2024, nous permettra cela. La préparation à cette phase de réaménagement est déjà en cours, avec un calendrier rigoureusement suivi par l'équipe, notamment ce travail tellement réconfortant et salubre de l'ancrage de ce lieu dans son quartier.

Vous vous souvenez sans doute que nous avons voulu, pour la mise en œuvre du Schéma et pour nous guider, deux exigences : l'équité et l'exemplarité, et quatre valeurs qui sont le respect, la sincérité, la citoyenneté et la solidarité.

Il me semble, à la lecture du Budget, que les fondements sont en place, que les moyens nous sont donnés de faire rayonner la culture dans le département encore davantage. Et je crois, par ailleurs, que le Schéma, qui inscrit la culture dans un projet de territoire, peut servir d'outil dans la perspective des Jeux Olympiques à venir. Il est vrai que l'association Culture-Jeux Olympiques ne vient peut-être pas tout de suite à l'esprit de chacun. Mais, au-delà des deux semaines consacrées aux sports, particulièrement enthousiasmantes, il s'agira aussi, dans toute la phase préparatoire décisionnelle, de tirer parti de cet événement pour que l'image des Hautes-Alpes s'en trouve grandie, que son identité soit affirmée, que sa culture, son histoire, ses traditions soient déployées et connues, en tant que spécifiques à notre département des Hautes-Alpes.

Renaud MUSELIER veut une candidature « Neige et Chalet ». J'entends, dans ses propos, la culture de l'hiver, du froid, de la neige et de la glace, qui nous confère certains traits de caractère typiquement haut-alpins, mais j'entends aussi paysages, architecture, valeur patrimoniale, art de vivre, probablement douceur de vivre, et j'aimerais que nous fassions de ces Jeux Olympiques d'hiver une opportunité pour cultiver ces fondamentaux culturels de notre territoire et de notre terroir.

C'est pourquoi je vous remercie à nouveau et, au-delà de cela, je remercie aussi les équipes Culture car je sais d'expérience qu'elles sont

là, merveilleuses, efficaces, agréables. Il reste à mettre en œuvre ce schéma, le faire se réaliser et s'y tenir avec conscience et constance.

Je souhaite un joyeux Noël à tous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. Je m'associe aux compliments que tu fais en direction de nos services.

Je vais passer la parole à Jean-Baptiste AILLAUD.

Monsieur AILLAUD.- Monsieur le Président, bien chers collègues, nous allons nous prononcer, dans quelques instants, sur le Budget Primitif 2024, préparé avec une grande rigueur et avec l'anticipation nécessaire que l'on sait reconnaître chez lui, par notre collègue Patrick RICOU, Premier Vice-Président, chargé des Finances. Nous approuverons ce BP 2024, avec Séverine, car il va dans le bon sens, celui qui nous paraît approprié et adapté pour les Haut-Alpins que nous représentons toutes et tous, dans cet Hémicycle.

Approprié et adapté, pourquoi ? Ce budget favorise une vraie politique d'investissement, à la hauteur des défis qui nous attendent, notamment en termes de mobilités, des pistes cyclables, chères au cœur de Marc VIOSSAT dont c'est la délégation, de rénovation et de mise à niveau de nos routes départementales, que Marcel CANNAT, élu en charge, connaît sur le bout des doigts. Mais aussi, dans le domaine de l'aménagement et de la solidarité territoriale. J'en veux pour preuve le maintien d'une enveloppe financière, certes peu significative d'un point de vue purement comptable, mais pourtant ô combien conséquente pour nos petites communes. Nous avons tant de fois échangé avec notre collègue, elle aussi Vice-présidente, Bernadette SAUDEMONT, à ce sujet. Elle sait l'attachement que nous y portons. Il s'agit de l'enveloppe de préservation du petit patrimoine. Je n'oublie pas non plus l'aide aux collectivités qui

comptent réellement sur nous, le Département, ainsi que l'aide aux tiers. Et que dire des interventions d'urgence, malheureusement de plus en plus régulières ? C'est aussi à travers ce biais que s'exprime pleinement l'accompagnement du Conseil Départemental qui montre, si besoin était, son engagement dans l'ultra-proximité.

Par ailleurs, l'enveloppe financière consacrée aux bâtiments départementaux, notamment en lien avec la réfection de la toiture du collège de Tallard, nous donne également satisfaction.

Enfin, nous ne pouvons que saluer l'effort sensible proposé pour le SDIS. Nous avons encore constaté, toutes et tous, ces dernières semaines, combien l'engagement de ces hommes et de ces femmes sapeurs-pompiers, nuit et jour, est primordial quand les crises arrivent dans nos vallées subissant des catastrophes naturelles, par définition inattendues.

L'implication sans faille de nos pompiers n'est pas une surprise et notre soutien à leur action se doit d'être à la hauteur. A la lecture de ce Budget Primitif, il l'est.

Nous associant aux propos qui ont été tenus pour relater la solidarité qui s'est mise en place, à l'occasion de ces catastrophes, nous tenons à dire également notre soutien plein et entier aux arboriculteurs dont les vergers ont été inondés, en aval du barrage de Serre-Ponçon. Joël BONNAFFOUX y a fait allusion. Nous comptons sur Christian HUBAUD pour le suivi de ces dossiers d'importance.

Les grandes lignes budgétaires présentées nous paraissent ambitieuses, en lien déjà avec la très probable tenue d'une part non négligeable des Jeux Olympiques d'hiver, chez nous, en 2030. Heureuse surprise du chef, en novembre dernier. Mais, on ne peut pas imaginer que les effets de cette candidature retenue n'apparaissent pas positivement d'ici quelques mois - j'ai bien dit « positivement » -, sous l'angle des

opérations pérennes et utiles dans le nécessaire recalibrage du PPI. Un PPI, ça bouge, comme l'a dit Patrick RICOU, à l'instant.

Il y aurait tant à dire pour détailler les spécificités de ce BP 2024. Par exemple, les 90 M€ de dépenses réelles de fonctionnement consacrées aux seules politiques de solidarité, pilotées par Ginette MOSTACHI. C'est colossal pour un petit département comme les Hautes-Alpes, et ces dépenses augmentent, année après année. Mais, je l'ai signifié en préambule, Monsieur le Président, ce BP 2024 est pour nous, Séverine RAMBAUD et moi-même, satisfaisant et nous joindrons bien volontiers nos voix aux vôtres pour l'approuver.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Jean-Baptiste.

Monsieur Rémi ROUX, vous avez la parole.

Monsieur ROUX.- Merci, Patrick, pour ta rigueur et cette pédagogie par rapport à ce Budget qui est en bonne santé ; je l'ai dit en introduction.

Concernant les enveloppes cantonales d'investissement et de fonctionnement qui restent inchangées, fatalement si l'on a 6 % d'inflation sur l'année 2023 et que l'on a des enveloppes qui restent inchangées, elles baissent, en relatif. C'est-à-dire qu'un euro de 2021 n'est pas un euro de 2024. C'est pour cela que quelque part, avec les enveloppes cantonales d'investissement et de fonctionnement, et même avec les enveloppes Voirie, c'est là où nous avons peu de latitude, en tant qu'élus, pour affecter selon les besoins du territoire. Pour cette année, le contexte est compliqué, étant donné la réputation des crédits, au vu de ce qui s'est passé, mais pour l'année prochaine, il serait bien de revaloriser, au moins a minima, sur l'inflation. Je pense que, pour cette année 2024, elle sera moins élevée que celle de 2023, mais pour que l'on garde aussi cette latitude par rapport

à nos communes, au moins sur le niveau d'inflation, sinon fatalement, avec un niveau d'inflation qui augmente, on a moins de force de frappe.

La deuxième chose concerne un travail à avoir relativement vite, parce que le temps joue contre nous, au niveau de certaines stations de ski du département qui subissent un préjudice qui n'est pas de notre fait, mais qui est de l'absurdité des coûts énergétiques avec un marché européen de l'énergie complètement fou. Et savoir comment, sans entraver le principe de la libre-concurrence, on peut, nous au Département, même si ce n'est pas de notre fait - cela aurait été plutôt à l'État, qui est actionnaire à 100 % d'EDF, de le faire -, faire en sorte que ces stations regagnent un niveau économique et financier acceptable parce qu'il en va de milliers de familles et d'emplois sur notre territoire. C'est une réflexion à avoir rapidement, et je voulais avoir votre opinion là-dessus. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT. - Sur cette dernière question, nous suivons l'évolution de la situation très attentivement, et nous serons, dans le courant du premier trimestre 2024, en mesure de tirer des conclusions et d'essayer de faire respecter cet équilibre dont vous parlez, en termes de concurrence sur le marché de l'énergie, pour ne pas mettre en difficulté les quelques sites qui sont aujourd'hui fortement impactés par ce coût de l'énergie.

Je laisse la parole à Valérie ROSSI.

Madame ROSSI. - Monsieur le Président, chers collègues, je serai assez brève. Je ne reviendrai pas sur toutes les analyses, plutôt positives et que je partage, sur ce Budget Primitif, que ce soient les services financiers, sous la houlette de notre collègue Patrick, ou l'ensemble des services qui contribuent à l'élaboration de ce Budget.

Vous m'avez confié la délégation à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), je voulais signaler et renouveler ce dont je vous avais déjà fait part. Le Département des Hautes-Alpes est un généreux donateur qui s'ignore, si je peux dire, parce que l'ESS, ce n'est pas le social, c'est un mode de gouvernance, les fondations, les mutuelles, les associations et les coopératives. Le Département intervient de façon transversale et abonde généreusement sur l'ensemble des budgets de ces structures. Je n'ai pas la solution technique, mais d'autres Départements, Président, font ressortir leur investissement et leur implication dans l'ESS. Je n'ai pas la solution technique, mais elle doit exister. Elle doit demander certes un effort supplémentaire aux services, mais en tout cas, j'en exprime la volonté politique parce que je pense qu'il serait important de faire ressortir l'effort considérable que les Hautes-Alpes font dans ce domaine.

Merci, Président.

Monsieur LE PRÉSIDENT. - Nous y veillerons. Pour conclure les débats, je vais laisser une dernière fois la parole à Monsieur CANNAT.

Monsieur CANNAT. - Oui, Monsieur le Président, je voulais dire beaucoup de choses, mais Jean-Baptiste AILLAUD m'a tout piqué ce que je voulais dire. Comme cela, ce sera plus bref.

Les propos qui viennent d'être tenus prouvent, Monsieur le Président, une belle solidarité dans cet hémicycle. Cela n'a pas toujours été le cas. Nous avons connu des budgets beaucoup plus animés que celui que nous vivons aujourd'hui. J'en profite pour remercier l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce budget, remercier Patrick RICOU. C'est un budget qui est solidaire, ambitieux, prudent en même temps, et qui permet aussi de prendre en compte, si nous rencontrons des difficultés comme nous venons de les rencontrer, de pouvoir faire face. Et Rémi, peut-être

qu'à l'avenir, on augmentera un peu les enveloppes, mais je crois que ce qu'il faut penser aujourd'hui, c'est l'enveloppe « solidarité ». Solidarité par rapport aux Communes qui sont dans la mouise, et c'est le principal.

Ensuite, Monsieur le Président, Rémi ROUX et Jean-Baptiste AILLAUD l'ont évoqué, on vous remercie pour l'augmentation de 13 % pour le SDIS, mais c'est à rapprocher de la TSCA qui augmente de 16 %. Cela signifie que le Département est encore gagnant de 3 %.

En tout cas, merci, Patrick, pour ce Budget qui n'est pas un budget champsaurnin, qui est un budget réaliste et qui correspond vraiment à notre demande. Il ne reste plus qu'à l'appliquer, en espérant que l'on n'ait pas de catastrophes.

Et je rappelle à vous toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous propose de vivre un instant inoubliable dans votre vie, celui d'appuyer sur le bouton pour voter ce Budget, et je le mets aux voix.

Avant, je donne la parole à Catherine ASSO.

Madame ASSO.- Je voulais juste rebondir et être à la suite de Ginette, par rapport à ta présentation des 90 M€, et plus particulièrement des 15 M€ alloués, pour l'année prochaine, à la protection de l'enfance. Je voulais faire un focus, en tant que représentante du Département au sein du Conseil de Surveillance du CHICAS, pour la présentation de l'Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger et victimes d'abus sexuels, qui vient d'ouvrir à l'hôpital, à côté des urgences, dans le local des anciennes urgences. La semaine dernière, lors du dernier Conseil de Surveillance, nous avons déjà eu un petit bilan depuis son ouverture, au mois d'octobre. Est-ce que l'on peut dire que ce bilan est positif ? Oui, par rapport au travail

effectué. C'est une unité qui permet d'entendre et de prendre la parole de l'enfant, avec tous les partenaires : le partenaire chef de file, le Département, avec les travailleurs sociaux, les services de la justice, les services de la sécurité intérieure, la police et la gendarmerie, et bien entendu avec le personnel médical. Ce sont trois dimensions : le médical, la protection et la justice. Déjà dix enfants ont été accueillis dans cette unité.

C'était juste pour dire que l'on a entendu parler beaucoup de solidarité. Solidarité à tous les étages. Nous étions là au moment des crues, nous sommes là pour nos anciens. Nous sommes là pour les enfants, c'est notre devoir et c'est l'honneur du Département. Je voulais juste vous le signifier avant que l'on vote ce Budget.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Catherine, pour ces précisions.

Nous avons fait le tour de l'Hémicycle pour ceux qui voulaient participer à cette discussion. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Ce Budget est voté à l'unanimité. Je vous remercie, vous tous, mes collègues Vice-présidents et Conseillers Départementaux, pour cette implication dans cette décision. Et puis, surtout, c'est un peu du baume au cœur que vous donnez à tous les Haut-Alpins parce que nous sommes unanimes pour continuer à être là, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et Marcel, 24 heures sur 24.

On souhaite, au travers de ce Budget, donner un élan fort à notre Collectivité. Nous en avons bien besoin, de temps en temps, en fin d'année surtout, pour dire que l'on est là, que l'on continue d'avancer pour le bonheur, quand on le peut, au moins pour le bien-être des Haut-Alpins, au cours de l'année 2024.

Merci à vous tous.

(Applaudissements)

Je redonne la parole à Patrick RICOU pour nous parler du Budget annexe du Laboratoire. Je salue la présence de son directeur, qui est dans les spectateurs, Pierre-Louis HEUS, qui nous fait l'amitié et le plaisir de participer, peut-être, au vote de ce Budget.

**CD-23-12-2337 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE
LDVHA**

Monsieur RICOU.- Avant que nous présentions ce Budget, je voudrais vous remercier, chers collègues, pour cette unanimité autour de ce Budget. Et je voudrais également profiter de cela car c'est une bonne marque de confiance que vous adressez à l'ensemble de nos agents parce que l'élaboration d'un Budget tel que celui-ci, même si la présentation est très concise, représente un travail énorme réalisé, en amont. Pour moi, Vice-Président en charge des Finances, je peux dire que c'est aussi confortable de pouvoir s'appuyer sur une Direction Générale, des Directions Générales Adjointes et des équipes qui font un travail remarquable et qui créent une situation de confiance pour le Vice-Président aux Finances que je suis. Donc, merci à eux, à toute l'équipe et à tous les agents du Département pour cette implication au sein de notre Collectivité.

On va regarder maintenant le Budget annexe du Laboratoire, et je vais dire quelques mots sur l'importance de ce Laboratoire Départemental. C'est un outil indispensable pour tout ce qui relève des analyses en hygiène alimentaire, en hydrologie, de toutes les contraintes réglementaires ou tout ce qui relève, à un moment ou à un autre, de la surveillance sanitaire de notre département, notamment sur des contrôles par exemple en matière de légionelles. C'est aussi un outil indispensable

pour la filière laitière. Aujourd'hui, le Laboratoire renforce les contrôles systématiques de tous les échantillons de lait produits en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la transformation fromagère, et on sait l'importance de cette filière fromagère pour le département, et de cette filière laitière.

C'est aussi un outil indispensable pour l'appui aux entreprises agroalimentaires, ainsi que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), par la formation, l'audit, le conseil, dans le cadre de la certification CALIOPI.

C'est enfin une réponse importante à toutes les demandes en matière d'analyses vétérinaires, notamment sur certaines pathologies ou maladies émergentes.

C'est vraiment un outil au service des agriculteurs, de l'agroalimentaire des Haut-Alpins, et qui travaille dans bon nombre de registres. Donc, nous avons un bel outil avec ce laboratoire, et le Budget qui vous est présenté est un budget de 2 M€, essentiellement en fonctionnement. Le Laboratoire Départemental a un montant de recettes qui lui sont propres de 1,2 M€ environ. Pour compléter ce budget, il vous est proposé d'allouer une subvention d'équilibre de 843 000 €.

Les dépenses de fonctionnement du budget du Laboratoire sont : pour 1,5 M€ les ressources humaines, pour 132 000 € les frais généraux du Laboratoire, et pour 410 000 € le fonctionnement à proprement parler, tout ce qui relève des analyses.

Il s'agit de mettre en valeur et en avant l'effort du Département : 841 000 € représentent une subvention de fonctionnement significative qu'il faut aussi reconnaître. C'est un soutien du Département très important au fonctionnement de cet outil indispensable.

Voilà ce budget, tel qu'il vous est présenté, qui s'équilibre à hauteur de 2 041 000 € en fonctionnement et 86 000 € en investissement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce projet de budget du Laboratoire ?

Monsieur HUBAUD.- Je voulais m'associer aux propos de Patrick, en ce qui concerne la présence de notre nouveau directeur, et le départ de notre directeur, bientôt. Et je voulais remercier toutes les équipes du Laboratoire pour tout le travail qu'ils font sous la houlette de Pierre-Louis. Ils font un excellent travail et ne ménagent pas leur temps. Un grand merci à eux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Et on verra notre futur ex-directeur vendredi, à midi. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2336 FINANCES - FISCALITÉ 2024 - DEC. 2023

Monsieur RICOU.- Il vous est proposé de confirmer les taux antérieur en vigueur sur le Département des Hautes-Alpes pour la fiscalité sur laquelle le Département a encore la main. Cela concerne la taxe sur les remontées mécaniques avec un taux de 2 %, la taxe d'aménagement avec 2,3 % et la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux avec un taux à 4,5 %.

Conformément à l'article L. 1594-G du Code Général des Impôts, il vous est proposé de reconduire une exonération de taxe foncière pour les cessions de logements réalisées par les Organismes d'Habitations à Loyer Modéré (OHLM) ou par les Sociétés d'Économie Mixte (SEM).

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ COHESION SOCIALE

CD-23-12-2264 COHESION SOCIALE - REVALORISATIONS SALARIALES DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX ET COMPENSATIONS - DEC. 2023

Madame MOSTACHI.- Dans le cadre des revalorisations salariales des professionnels dans le secteur sanitaire, les mesures phares ont étendu le bénéfice des revalorisations Ségur aux salariés et établissements et services sociaux et médicosociaux financés par les Conseils Départementaux.

Il s'agit des mesures Laforcade concernant les aides-soignants, les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie sociale des ESSMS, financés par les Conseils Départementaux. Ces mesures sont compensées à hauteur de 100 % par l'État.

Les mesures Castex concernent les personnels de la filière socioéducative. Ces revalorisations font l'objet d'une compensation à hauteur de 70 % par l'État, et donc, 30 % à charge du Département.

Il est nécessaire de préciser les modalités d'attribution des sommes allouées par établissements. La présente délibération en précise le cadre pour les établissements et les services d'autonomie à domicile.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-12-2381 COHESION SOCIALE - MODIFICATION DU RDAS - SECOURS
EXCEPTIONNEL PRESIDENT - DEC. 2023**

Madame MOSTACHI.- La loi d'orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, donne aux Départements la possibilité de se doter de dispositifs spécifiques. Le secours exceptionnel départemental, appelé plus communément le « secours exceptionnel Président », a été mis en œuvre au sein du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, depuis de très nombreuses années.

Face à la dégradation des situations des plus fragiles observée depuis deux ans, le Département souhaite se doter d'un véritable outil de prévention et d'accompagnement social. Au-delà de l'aide financière accordée par nos assistantes sociales, l'attribution d'un secours exceptionnel Président adresse un message de soutien qui a un impact psychologique positif auprès du public en difficultés qui s'adresse aux Maisons des Solidarités.

Le Département transforme ce dispositif d'aide financière individuelle exceptionnelle en faveur des ménages isolés sans enfant. Ce dispositif vise à répondre, de manière plus efficace, à l'augmentation de la précarité pour éviter le basculement des publics du département dans la grande pauvreté.

L'évolution de ce dispositif s'articule de manière complémentaire avec l'ensemble des autres dispositifs d'aide des autres organismes, tels que la Caisse Commune de Sécurité Sociale, les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations caritatives de distribution alimentaire, etc.

Le dispositif n'est pas inscrit dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), depuis son existence. Il convient donc de l'y inscrire au niveau de la partie 2 « Insertion et lutte contre les exclusions », en créant un cinquième article de secours exceptionnel Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2383 COHESION SOCIALE - MODIFICATION DU RDAS - AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES ET ENFANTS - DEC. 2023

Madame MOSTACHI.- Le Département souhaite rendre plus efficace son dispositif d'aides financières aux familles dans un contexte inflationniste et de réduction du pouvoir d'achat des ménages. A travers ce dispositif, il est également nécessaire de réaffirmer la politique de prévention des enfants pour tous les ménages du département.

Nous proposons de simplifier le dispositif réduit à trois modalités d'aide au lieu de quatre, et de le rendre plus lisible concernant l'attribution directe en faveur des enfants, dans le cadre des missions obligatoires d'accompagnement, de prévention, de protection des enfants et de leur famille.

L'objectif est d'améliorer cet outil de prévention, comme le précise l'article L. 222-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'aide à domicile est attribuée sur sa demande ou, en accord, à la mère ou au père ou, à défaut, à la personne qui assume la charge effective de l'enfant, lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent, et pour des prestations financières lorsque le demandeur ne dispose pas des ressources suffisantes.

Elle est accordée aux femmes enceintes confrontées à des difficultés médicales ou sociales et financières, lorsque leur santé et celle de l'enfant l'exigent. Elle peut concourir à prévenir une interruption volontaire de grossesse. Elle peut être accordée aux mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales.

Le principe de la graduation des aides a été retenu, selon la précarité des situations familiales, de la logique des besoins primaires au projet éducatif ou familial pour l'enfant, les aides du Département ne venant qu'en complément, à titre ponctuel et exceptionnel.

Il convient donc d'inscrire, dans le règlement départemental d'action sociale, au niveau de la partie 1 « Enfance et Familles », un article « Les aides financières de l'aide sociale à l'enfance ».

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-12-2393 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE DES SOLIDARITES -
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CCSS ET
LA COM. COM. CHAMPSAUR VALGAUDEMAR - DEC. 2023**

Madame MOSTACHI. - La Caisse Commune de Sécurité Sociale renouvelle, pour 2023-2027, l'ensemble de ses conventions territoriales globales (CTG) avec chaque Communauté de Communes du territoire haut-alpin.

Ces contractualisations visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions et des acteurs dans les domaines de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de la jeunesse, de l'accès aux droits, pour répondre aux besoins des habitants.

Cette démarche est conduite en partenariat et en plusieurs étapes : un diagnostic territorial partagé, la programmation de plans d'actions et le suivi de son opérationnalité sur la durée de la contractualisation, pour permettre d'évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Le Département, en tant que chef de file des solidarités, compétent en matière de prévention de petite enfance, notamment par ses missions d'autorisation et de contrôle de lieux d'accueil, est sollicité pour faire partie des signataires dans la mise en œuvre de ces conventions territoriales globales.

En lien avec la volonté du Département de poursuivre l'articulation, la déclinaison et la mise en adéquation territoriale de ses politiques de solidarité, à l'appui des besoins des habitants et des élus des Communautés de Communes, dans le cadre de son Schéma Départemental Unique des Solidarités, l'engagement du Département au sein des différentes conventions territoriales globales trouve toute sa cohérence.

La convention territoriale globale avec la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar sera la première démarche de signature de contractualisation pour le Département.

Monsieur LE PRESIDENT. - Belle initiative.

Madame MOSTACHI. - Je profite de mon dernier rapport pour souhaiter également à toute la population haut-alpine et à tous les services du Département de belles fêtes de fin d'année.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

INSERTION

CD-23-12-2424 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - CONVENTION DE GESTION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE AVEC LA CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES-ALPES (PERIODE 2024-2026) - DEC. 2023

Madame CHAUVET.- A l'instauration du Revenu de Solidarité Active (RSA), en 2009, le Département des Hautes-Alpes a signé des conventions de gestion du RSA avec les deux organismes payeurs des prestations familiales : la CAF 05 et la Caisse MSA Alpes-Vaucluse.

La convention de gestion établie avec la CAF a été revue en 2017, puis prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Le 1^{er} avril 2022, la CAF 05 est devenu la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes, et une nouvelle convention, reprenant les dispositions de la précédente, a été signée pour l'année 2023.

À ce jour, à la suite d'un travail de redéfinition des périmètres d'intervention de chacun des partenaires, une nouvelle convention de gestion triennale est proposée.

Ce travail, engagé avec la Caisse Commune, pour la révision de la convention de gestion a permis de revivifier et de consolider les échanges directs entre les agents du Département et ceux de la Caisse Commune, au niveau des procédures, pour gagner en efficience, et au niveau des échanges d'information sur les parcours individuels des bénéficiaires du RSA.

La communication inter-organismes est également un atout indéniable dans la lutte contre la fraude du RSA. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Carole. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-23-12-2396 ARD - CONVENTION POUR LA MAINTENANCE ET LA REPARATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS PAR L'AGENCE ROUTIERE DÉPARTEMENTALE - DEC. 2023

Monsieur CANNAT.- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne l'Agence Routière Départementale qui assure la maintenance de la flotte du Service Départemental d'Incendie et de Secours, depuis 2014, à titre onéreux.

Ce partenariat est cadré par une convention qui arrive à terme le 31 décembre 2023. Il convient de la renouveler pour 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette convention précise notamment l'organisation des interventions de l'ARD, les questions de mise à disposition réciproque des locaux et des agents, les modalités financières, l'acquisition et l'amortissement des outils et la gestion des priorités. Cette convention permet de faire de grosses économies au Département des Hautes-Alpes.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AGRICULTURE

**CD-23-12-2384 AGRICULTURE ET FORET - PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL POUR LES HAUTES-ALPES - CANDIDATURE
AU NIVEAU 2 - DEC. 2023**

Monsieur HUBAUD.- L'alimentation est un enjeu majeur de notre société. Elle implique une chaîne de valeurs allant de la production agricole jusqu'à l'assiette des consommateurs, en passant par la problématique de la transformation, de la distribution ou encore du gaspillage alimentaire.

Le Département, déjà lauréat en 2021, a réalisé un ambitieux programme d'actions inscrit au Projet d'Alimentation Territoriale de niveau 1. De nombreuses dynamiques ont été créées avec nos partenaires et il convient aujourd'hui de candidater au niveau 2 des Projets Alimentaires Territoriaux afin de poursuivre cette démarche vertueuse.

Ce niveau 2 consistera à valoriser et à donner la viabilité aux projets opérationnels qui mettent en œuvre le plan d'actions actif sur notre territoire.

L'échelon départemental paraît être aujourd'hui le bon niveau pour avoir une vision d'ensemble et permettant de pouvoir coordonner les différentes initiatives existantes.

Je souhaite remercier l'équipe qui travaille sur le sujet et qui le fait bien.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**CD-23-12-2347 HABITAT ET LOGEMENT - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
A LA RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N° 2 - DEC.
2023**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il est proposé un avenant à la convention au programme SARE, qui est initialement porté par l'Agence de la Transition Écologique (l'ADEME), et désormais porté conjointement avec l'Agence Nationale de l'Habitat (l'ANAH).

Il s'agit de prolonger la convention qui nous lie, et donc de valider l'avenant n° 2 qui est joint à ce présent rapport.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-12-2408 AGRICULTURE ET FORET - CONVENTION AVEC LA REGION
SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - DEC. 2023**

Monsieur HUBAUD.- La loi NOTRe a profondément modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux, en matière d'aide aux entreprises. La Région est la seule compétente, avec l'État, pour définir les régimes d'aide et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises, en vertu de l'article L. 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le législateur a également prévu que le Département, au titre de l'équipement rural, puisse, par convention avec la Région et en

complément de celle-ci, apporter un soutien au secteur agricole, forestier, de la pêche et de l'aquaculture.

Ces aides peuvent constituer un soutien aux investissements, à la mise en œuvre de l'action en faveur de l'environnement. Il s'agit ainsi d'œuvrer côte à côte pour assurer la pérennité et le développement de ces secteurs économiques précieux pour nos territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les deux précédentes conventions se sont très bien passées. Notre collaboration avec la Région est excellente. Ces deux conventions ont respectivement couvert la période 2017-2020, 2020-2023. Afin de permettre au Département de poursuivre son action dans le domaine de l'agriculture et du forestier, il convient d'approuver les termes de la nouvelle convention qui couvrira la période 2024 au 31 décembre 2028.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2422 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT 2024 - DEC. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais demander aux membres qui participent à cette assemblée de bien vouloir quitter provisoirement l'Hémicycle. Je veux parler de Madame ASSO, moi-même, Valérie GARCIN-EYMELOUD, Monsieur HUBAUD, Madame MOREAU, Monsieur MURGIA, Monsieur PARA, Monsieur RICOU, Madame ROSSI, Madame SAUDEMONT.

(Les Conseillers Départementaux cités ci-dessus quittent l'hémicycle)

(Madame GRENIER préside et Monsieur PEYTHIEU est secrétaire de séance)

Madame GRENIER.- Il s'agit de la participation au fonctionnement de l'Agence de Développement. Depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe, le Département des Hautes-Alpes apporte son soutien financier à l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes pour qu'elle poursuive les missions qui lui sont confiées, dans les domaines de l'attractivité du territoire, du tourisme et de l'agriculture.

Au titre de l'année 2024, il est proposé d'apporter une aide de 2,1 M€ pour le fonctionnement global de l'Agence, ainsi que des subventions pour des opérations spécifiques, telles que la participation au Salon International de l'Agriculture, le passage du Tour de France cycliste dans le département et la participation à l'organisation du Meeting Aérien. Le montant de ces subventions s'élève à 215 000 €.

Par ailleurs, et en application de la délibération du 20 juin 2023, il est proposé de verser à l'Agence le produit de la taxe additionnelle départementale de la taxe de séjour qui est estimé à 640 000 €.

S'il n'y a pas d'observation, je vais mettre le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des présents (19 votants) – Mme ASSO, M. BERNARD, Mme GARCIN-EYMEOUD, M. HUBAUD, Mme MOREAU, M. MURGIA, M. PARA, M. RICOU, Mme ROSSI, Mme SAUDEMONT, M. TENOUX ne prennent pas part au vote)

(Retour des Conseillers Départementaux sortis)

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

CD-23-12-2415 VOIRIE COMMUNALE - REPARTITION CANTONALE 2024 - DEC. 2023

Monsieur CANNAT.- Par délibération du 25 septembre 2018, le Département des Hautes-Alpes a défini les modalités d'attribution des subventions du Département, dans le cadre du Programme de Voirie communale. Une enveloppe globale est votée annuellement au Budget Primitif pour permettre aux petites communes de moins de 2 000 habitants d'entretenir leur patrimoine Voirie, composé des voies communales telles qu'inscrites sur le tableau de classement de la voirie rurale.

Cette enveloppe, dotée de 1 M€, fait l'objet d'une ventilation cantonale, en début d'exercice budgétaire, selon la clef de répartition suivante : 154 000 € sur la partie fixe de l'ensemble des cantons, soit 14 000 € par canton ; 146 000 € sur la part variable des cantons, calculée au prorata de la voirie communale classée.

Il est proposé d'approuver les dotations cantonales du Programme « Voirie communale » pour l'année 2024 et d'accorder une dérogation pour un démarrage, dès maintenant, des travaux des communes éligibles à l'enveloppe « Voirie communale ».

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-président.
S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2440 ENVELOPPES CANTONALES - INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT - RÉPARTITION 2024 - DEC. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit du rapport traditionnel pour la répartition. Je rappelle que, pour l'investissement par canton, il y a 40 %

de part fixe, 30 % par rapport à la superficie du canton et 30 % par rapport à la population DGF. Les enveloppes ont été rappelées par Marcel CANNAT : 1 M€ pour les enveloppes cantonales d'investissement et 300 000 € pour les enveloppes de fonctionnement.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

CULTURE

CD-23-12-2334 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE - DEC. 2023

Madame SAUDEMONT.- Depuis 2017, les bibliothèques départementales des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence ont conduit de concert un projet de médiathèques numériques qui a abouti, entre 2019 et 2022, à la réalisation par chaque Département d'un portail mutualisé, avec des ressources numériques mises à disposition des publics du réseau des bibliothèques départementales des deux départements.

Pour notre département, le portail s'appelle Culturicimes, et pour les Alpes de Haute-Provence, la Médiathèque 04.

Ce projet, mené conjointement par les agents de la Bibliothèque Départementale et de la Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne, a pour but de développer des médiathèques numériques des territoires alpins et de les alimenter grâce à des ressources numériques communes.

Il a pu se réaliser grâce à une convention de groupement de commandes entre les deux départements dont le périmètre concernait deux marchés : un pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un portail mutualisé, et l'autre pour la mise à disposition de ressources numériques.

Ces deux marchés, initialement couverts par le groupement de commandes, arrivent à échéance courant été 2024, et doivent être renouvelés. Partant du constat que le précédent Groupement de commandes a donné pleine satisfaction dans la mise en œuvre de ce projet, il est proposé que les deux Départements poursuivent leur association avec ce nouveau Groupement de commandes dont les modalités sont décrites dans une convention partenariale qui désigne, d'un commun accord, le Département des Hautes-Alpes comme coordinateur de ce groupement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2364 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - LOCATION D'UNE EXPOSITION DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - DEC. 2023

Madame SAUDEMONT.- Le présent rapport a pour objectif la signature d'un contrat de location d'une exposition établi par le Musée Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. C'est aussi une prestation de conseil.

Cette exposition, intitulée *Nuit*, sera présentée dans une version adaptée pour le Musée Muséum Départemental de juin 2024 à mai 2025, afin de valoriser les collections départementales.

La thématique de la nuit est une thématique transverse qui permet de conjuguer d'ailleurs l'astronomie, les mythes nocturnes, les animaux nocturnes, etc. et qui permettra de valoriser les collections départementales.

Cette proposition, inédite pour les publics, consolidera le rôle de l'établissement comme lieu de ressources et de transmission de contenus scientifiques liés au territoire.

Le montant de la location s'élève à 35 000 €. Il sera réparti sur deux exercices budgétaires : 10 500 € en 2023 et 24 500 € en 2024.

Monsieur LE PRESIDENT.- Belle initiative. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

EDUCATION

CD-23-12-2416 EDUCATION - APPROBATION D'UN BAREME ET D'UNE CHARTE AU TITRE DES ACTIONS PEDAGOGIQUES - DEC. 2023

Madame GRENIER.- Il s'agit de l'approbation d'un barème et d'une charte, au titre des actions pédagogiques. Le Département propose de renouveler deux dispositifs d'aide financière pour la réalisation d'activités pédagogiques des élèves du primaire et pour les collégiens.

Il s'agit, pour les écoles primaires, de proposer un barème de calcul pour l'aide financière pour la pratique sportive du ski, de la natation, de la voile et de l'escalade des écoles de communes de moins de 3 000 habitants. Je vous laisserai regarder le schéma et les barèmes. Cette aide est versée aux Communes.

Concernant les collégiens, le Département, partenaire du dispositif national *Collège au cinéma*, propose de présenter au vote la charte incluant le montant du prix des entrées qu'il prend en charge, et la liste de diffusion des films, en 2024. Les salles de cinéma où sont projetés ces films, pendant le temps scolaire, sont réparties sur l'ensemble du territoire. Celles-ci transmettent les factures au Département qui prend aussi en charge le transport des collégiens des établissements éloignés des lieux de diffusion.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

LOGEMENT

CD-23-12-2333 HABITAT ET LOGEMENT - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE BRIANCON 2024-2028 - DEC. 2023

Madame BARNEOUD.- Il s'agit d'une décision qui met en pratique la politique de logement et habitat du Département. Il est proposé au Département des Hautes-Alpes la signature d'une convention avec la Ville de Briançon pour la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). En effet, la Ville de Briançon a décidé de mettre en œuvre une OPAH en partenariat avec l'État, la Région Sud, le Département des Hautes-Alpes, Action Logement et la Banque des Territoires.

Le périmètre d'intervention de cette OPAH est à l'échelle de la commune de Briançon, avec un périmètre renforcé sur la cité Vauban. Cette opération permettra de répondre, sur la Ville de Briançon, aux enjeux

prioritaires identifiés dans de nombreux volets d'action (urbain, habitat privé et social, logement vacant, copropriété) et également en matière de développement de l'attractivité du centre-ville et la valorisation du patrimoine.

Le volet Habitat prévoit de remédier aux situations d'habitat indigne et dégradé, de précarité énergétique, de perte d'autonomie et d'adaptation des logements au vieillissement. Il est également prévu un accompagnement des copropriétés à travers un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

Le volet patrimonial prévoit une opération de rénovation de façades.

L'opération est prévue sur 5 ans et permettra la réhabilitation de 84 logements privés. Le montant total des aides aux travaux que le Département réservera à l'OPAH de Briançon est estimé à 90 000 € sur 5 ans, ce qui fait quelque chose comme 18 000 € par an.

Il est donc proposé au Département d'approuver les termes de la convention d'OPAH 2024-2028 de la Ville de Briançon, et de la signer.

Monsieur MURGIA. - Je voudrais remercier mes collègues, s'ils veulent bien voter favorablement cette disposition, et me féliciter parce qu'on ne le fait jamais, mais il faut parfois le faire, du dispositif Action Cœur de Ville qui permet des leviers de cofinancement très importants pour les villes. C'est un beau dispositif.

Et puis, Monsieur le Président, vous faire une proposition : puisque c'est la première délibération de la Conseillère Départementale BARNEOUD, qui a tout de même un historique dans ce Département puisqu'elle a été la collaboratrice d'un président de Conseil Général et fille d'un maire illustre dans ce département, je propose qu'elle soit dévolue à servir l'apéritif à tous ses collègues, aujourd'hui.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour cette suggestion. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES

**CD-23-12-2266 FINANCES - INVENTAIRE - REGULARISATION DE CESSIONS
- DEC. 2023**

Monsieur RICOU.- Dans le cadre de la M57, la Collectivité doit tenir à jour, de manière permanente, son inventaire de l'ensemble de ses biens. Il vous est donc proposé, à travers ce rapport, d'autoriser le Payeur Départemental à passer des écritures de régularisation de la cession de 6 véhicules qui ont fait l'objet d'une vente et pour lesquels les écritures de cession n'avaient pas été passées. Cela se fera par l'imputation au compte 1068 de notre plan comptable M57.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-12-2284 FINANCES - DUREE DES AMORTISSEMENTS DES ACTIFS DE
VOIRIE - DEC. 2023**

Monsieur RICOU.- Ce rapport concerne les amortissements des biens constatés à l'actif et d'acter le principe que les biens d'une valeur inférieure à 500 € font l'objet d'un amortissement la même année, sur un seul et même exercice.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-12-2398 SDIS - CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2024 -
AVENANT N° 3**

Monsieur RICOU.- Il s'agit d'un avenant à la convention de partenariat qui lie la Collectivité départementale avec le SDIS. Nous l'avons constaté en 2023 où nous avons voté, ici même, une revalorisation de la contribution départementale au financement du SDIS, eu égard aux nombreux évènements qui sont intervenus au cours de l'année 2023 et dans lesquels nos pompiers ont été en première ligne.

À travers cet avenant à la convention, il vous est proposé d'acter le financement qui sera versé au SDIS en 2024, qui intègre l'impact que vous avez tous à l'esprit des éléments suivants : notamment l'inflation sur le coût des fluides, la maintenance, les assurances, qui intègre également la hausse des coûts du personnel, notamment du fait des mesures réglementaires, et l'impact de l'application de la nomenclature comptable M57 qui est génératrice d'amortissement.

Il vous est proposé de faire évoluer cette contribution et de fixer celle-ci pour l'exercice budgétaire 2024 à un montant qui s'élève à 8 488 622 €.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-12-2419 FINANCES - PRET SANS GARANTIE NI INTERET AU PROFIT
DE L'ASA DU ROCHER ROUX - DEC. 2023**

Monsieur RICOU.- Ce rapport concerne un prêt sans garantie ni intérêt au profit de l'ASA du Rocher Roux. Je veux resituer ce rapport dans

le cadre d'un contexte plus global qui est celui par lequel nos Associations Syndicales Autorisées sont porteuses de projets, quelquefois importants, qui font l'objet de financements européens, avec des modalités de libération des financements qui conduisent ces ASA à faire des avances de trésorerie très importantes puisque les subventions européennes ne sont perçues qu'une fois que les travaux sont faits.

Dans le contexte aussi d'inflation, d'augmentation des taux d'intérêt, il est vrai qu'aujourd'hui, les prêts court terme deviennent une vraie charge pour ces ASA puisque les intérêts ont également flambé.

Comme nous l'avions fait à la dernière séance plénière sur l'ASA des Herbeys, à Chauffayer-Aubessagne, il vous est proposé d'accorder à l'ASA du Rocher Roux une avance de trésorerie de 90 000 €, remboursable en six échéances de 15 000 € chacune, à compter du 1^{er} décembre 2024.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-23-12-2338 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,
TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES - DEC.
2023

Madame GARCIN-EYMELOUD.- Le rapport sur lequel vous allez vous prononcer concerne les créations, transformations et suppressions

de postes. Il comporte 30 ajustements au tableau des emplois. Je vous fais grâce de la liste. Cela peut paraître beaucoup mais je rappelle quand même que nous avons plus de 1 000 agents au sein du Département, et - vous l'avez tous souligné tout à l'heure - notre Département a des ambitions. Je ne citerai que les solidarités humaines, un plan d'investissement important pour le territoire, son aménagement, la vie des entreprises ou l'économie haut-alpine et des politiques utiles à nos concitoyens à mettre en œuvre. Pour que tous ces objectifs soient atteints, nous avons besoin de compétences et nous ne ferons pas de compromis sur nos agents.

Voilà pourquoi nous nous adaptons et nous nous donnons les moyens de nos ambitions.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2340 RESSOURCES HUMAINES - PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE - DEC. 2023

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Suite au décret du 31 octobre 2023 qui a porté création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat. Le versement de cette prime n'a pas de caractère automatique, mais relève d'une décision d'opportunité de la Collectivité.

Le Département a entendu se saisir de cette opportunité et de verser cette prime aux agents du Département. Une délibération qui a bien sûr été validée en Comité Social Territorial (CST), dernièrement. Je profite

de cette délibération, à mon tour, pour remercier tous les agents de la Collectivité pour leur travail en faveur des Haut-Alpins.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

NUMÉRIQUE

CD-23-12-2392 TRANSFORMATION NUMERIQUE - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES, IT05 ET LE SICTIAM AUTOUR DES SERVICES NUMERIQUES - DEC. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons signé un contrat avec le SICTIAM, en 2017. Après six ans d'exécution de la convention, il est proposé de prolonger ce partenariat et d'en revoir les conditions, compte tenu du développement des usages et de l'élargissement de l'offre numérique portée par Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes (IT 05).

Il est décidé, au travers de ce rapport, de faire évoluer les termes de ce partenariat, en proposant une nouvelle convention conclue pour une durée de deux ans.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-23-12-2356 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - QUATRIEME TRIMESTRE 2023 - DEC. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Ces opérations concernent :

- au Tribunal Administratif : 2 requêtes en annulation, 2 requêtes en référé et une requête en contentieux social ;

- au Tribunal des enfants : 5 requêtes en assistance éducative et une requête MNA en assistance éducative.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2395 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS - DEC. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour faire suite au courrier de la Région du 24 octobre 2023, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance de la Politique de Réduction de l'Artificialisation des Sols, et je vous propose la candidature de Patrick RICOU.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-12-2401 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION - DEC. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Il nous appartient de désigner un représentant de notre Conseil Départemental pour siéger au sein du Conseil Départemental pour les Combattants et Victimes de guerre et la Mémoire de la Nation. Je propose de désigner Carole CHAUVET.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. J'ai une motion qui est inscrite à l'ordre du jour, qui concerne le contrat de concession de distribution des fournitures d'électricité entre Territoire d'énergies 05, EDF et ENEDIS.

Je vais vous faire part de la motion qui vous est proposée.

Motion relative à la renégociation en cours du contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité entre Territoire d'Énergies 05, EDF et Enedis

Exposé du contexte

Territoire d'Énergies Hautes-Alpes-SyME05 (TE05) est propriétaire du réseau de distribution d'électricité du territoire haut-alpin, en dehors des communes de Gap (contrat spécifique avec EDF/ENEDIS), Briançon et Saint-Martin de Queyrières (contrat direct avec l'entreprise locale « EDSB »).

Par la loi, TE 05 est tenu de concéder l'exploitation du réseau à Enedis, filiale d'EDF, à 100 %. Le contrat actuel, conclu en 1994, arrive à échéance en février 2024. La négociation du prochain contrat, susceptible de couvrir de 15 à 30 années, a débuté en septembre 2022. Les principaux sujets encore en discussion, sont :

- la programmation des investissements d'Enedis : niveau, localisation, amélioration de la qualité (temps de coupures, tenue de tension, délais de raccordement notamment des ENR, ...),*
- le périmètre de maîtrise d'ouvrage de travaux entre TE 05 et Enedis,*
- l'emploi des provisions pour renouvellement (une soixantaine de M€ disponibles sur la concession TE 05),*
- la comptabilité patrimoniale de la concession.*

TE 05 a fait valoir auprès d'EDF et ENEDIS les ambitions attendues pour un service public de qualité pour les Haut-Alpins et l'ensemble des communes de notre département. Il ressort, après une année de négociation assidue, que le concessionnaire Enedis ne souhaite pas s'inscrire dans les objectifs cibles demandés par les élus.

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES, sur les aspects techniques,

- **observant** que le modèle national de cahier des charges a instauré une logique de programmation avec la mise en œuvre de schémas directeurs de développement des réseaux et des programmes pluriannuels d'investissements en contrepartie de la suppression de l'obligation pour Enedis de constituer des dotations aux provisions pour renouvellement,

- **observant** que le peu d'efforts consentis par Enedis dans l'engagement de maintenir un niveau d'investissement pour renouveler les ouvrages concédés engendrera un vieillissement généralisé des ouvrages à horizon 30 ans, alors que les sommes constituées d'amortissements du financement du concédant et de provisions pour renouvellement s'élèvent à près de 60 M€ à fin 2022,

- **observant** qu'Enedis propose un engagement financier de 2 M€ par an, sur cinq ans, au titre du premier plan pluriannuel annuel du futur contrat de concession, alors qu'il est attendu le double pour tenir le patrimoine dans un état conforme à sa destination,

DEMANDE À ENEDIS de réhausser significativement le niveau des ambitions et des investissements délibérés envisagés dans les futurs plans d'investissements compte tenu des enjeux identifiés portant sur l'amélioration des capacités du réseau à limiter les effets des risques climatiques, l'amélioration de la fiabilité par la

rénovation et le renouvellement des ouvrages, ainsi que les renforcements du réseau inhérents aux besoins de soutirage et d'injection.

- **observant** que les élus, par la voix de TE 05, ont proposé de faire évoluer et clarifier la répartition de la maîtrise d'ouvrage en réalisant l'ensemble des travaux de raccordement des installations de consommation et de production en zones rurales (extension et branchement),

- **observant** que les élus, par la voix de TE 05, ont proposé de réaliser les travaux d'intégration des ouvrages électriques dans l'environnement des réseaux de moyenne et basse tension, soumis à l'allocation d'une enveloppe financière annuelle par Enedis pour l'enfouissement des réseaux ou la pose de câbles torsadés en façades,

- **observant** qu'Enedis rejette toute évolution de la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante qui n'ait pas fait l'objet d'un accord national préalable,

- **considérant** l'intérêt pour les partenaires économiques de la future Société d'économie mixte Hautes-Alpes Énergies de disposer en son sein d'un opérateur public capable d'assumer la maîtrise d'ouvrage des raccordements au réseau public des projets d'énergie renouvelable qu'elle réalisera directement ou en co-développement,

SOUTIENT les élus de TE 05 et DEMANDE À ENEDIS d'accepter la proposition de répartition de la maîtrise d'ouvrage des affaires de raccordement et d'investissements réalisés sur le territoire concédé présentée par TE 05.

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES, sur les aspects financiers,

- **observant** que les élus, par la voix de TE 05, émettent des doutes sur la tenue de la comptabilité patrimoniale de l'actuelle concession, alors qu'elle servira de base à celle du prochain contrat,
- **observant** que les manquements pointés par TE 05 dépassent 100 M€, somme qui, si la concession venait à être dénouée un jour, majorerait l'indemnité de sortie à payer au concessionnaire,
- **observant** qu'Enedis, si elle réfute l'analyse de TE 05, n'oppose pas d'arguments convaincants et lui impose de valider la comptabilité sortante de la concession comme comptabilité entrante de la prochaine, l'obligeant de facto à cautionner ce qu'il conteste.

DEMANDE À ENEDIS, à défaut de redresser la comptabilité patrimoniale de la concession, d'admettre qu'un désaccord existe, justifiant d'une part d'exempter TE 05 de l'obligation de valider ce qu'il conteste et d'autre part de renvoyer le différend vers une clause de revoyure.

ADRESSE À ENEDIS son plein et entier soutien en direction des élus communaux pour négocier une durée contractuelle dans une fourchette élargie de 15 à 30 ans appréciée par les élus de TE 05, en rapport d'engagements contractuels du concessionnaire.

C'est un peu long et un peu compliqué, mais aujourd'hui, ENEDIS est campé sur une position un peu nationale, et Territoire d'Energies et l'ensemble des 160 Communes qui sont concernées par ce contrat ne sont pas tout à fait d'accord avec cela. On propose, au travers de cette motion, de les accompagner, de soutenir l'action qu'ils mènent aujourd'hui en direction d'EDF et d'ENEDIS.

S'il n'y a pas d'observation, je mets cette motion aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants (29) – Monsieur PEYTHIEU ne prend pas part au vote)

Cette motion est validée par la grande majorité du Conseil Départemental, et je vous en remercie.

Mesdames et Messieurs, la séance est levée. Je vous propose une halte de 5 minutes, et nous ferons une petite réunion de la Commission Permanente.

(La séance est levée à 12 h 35)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD



1

Les chiffres clés de la DM3 – Budget principal

La décision modificative n°3 de 2023 est une DM d'ajustement qui se présente en équilibre & à la somme de **6.770.000 €**. Les principales opérations sont les suivantes :

Investissement : Les mouvements réels d'investissement sont neutres. Ils concernent essentiellement des virements de crédits afin d'abonder ;

- l'opération « Travaux Imprévus et Urgents » à hauteur d'**1M€** via l'opération « Aménagement RD 1091 » afin de participer à la solidarité liée aux intempéries du 2/3 décembre 2023.

Les mouvements d'ordre s'équilibrent & s'élèvent à la somme de **6,77 M€** et concernent uniquement des régularisations comptables.

Fonctionnement : Les mouvements réels de fonctionnement sont neutres. Ils concernent essentiellement des virements de crédits afin d'abonder ;

- d'une part, les opérations « PCH » **(+300K€)**, « SDUS » **(+20K€)** et « MDPH » **(+40K€)** via l'opération « APA », **(-360K€)**

- et d'autre part; l'opération « Dotations & subventions aux collègues » **(+160 K€)** à destination du Collège Centre de Gap pour faire face à l'augmentation des tarifs du GAZ & l'opération « Développement du sport » **(+18K€)**, via l'opération « Maisons France service » **(-178K€)**.

Pa. 2

2



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

Place Saint Arnoux - CS 66005

05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr



Secrétariat Général

Le Budget Primitif 2024



Hautes-Alpes
le département

- 1** Les objectifs du BP 2024
- 2** Les chiffres clés du BP 2024
- 3** Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement
- 4** Les recettes réelles de fonctionnement
- 5** Les dépenses réelles de fonctionnement
- 6** Évolution de l'épargne brute
- 7** Évolution des dépenses et recettes d'investissement
- 8** Les dépenses d'investissement
- 9** La dette
- 10** L'équilibre du BP 2024
- 11** Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- 12** Le budget du LDVHA

1 - nos objectifs

Le budget 2024 a été construit pour

- **Poursuivre** nos actions et nos ambitions en conservant d'une part les grands équilibres financiers et d'autre part les marges de manœuvres nécessaires pour faire face aux incertitudes actuelles et futures.
- **Maintenir** une politique d'investissement ambitieuse dans le cadre de la feuille de route définie au travers de notre **Plan Pluriannuel d'Investissement en 2022**, et conformément aux débats d'orientations budgétaires.
- **Confirmer** les orientations de notre action dans une logique de **solidarité, de réactivité / efficacité et de proximité**.

Ce projet de budget s'entend hors intégration des résultats de l'exercice 2023, qui permettront lors de l'adoption du budget supplémentaire (en milieu d'année prochaine) de financer les restes à réaliser en investissement et de diminuer voire annuler le recours à l'emprunt.

2 – les chiffres clés

Un budget global qui se monte à **312 613 757€**, répartis en

	Investissement		Fonctionnement		
	AP	Dépenses (CP)	Recettes (CP)	Dépenses (CP)	Recettes (CP)
Mouvements Réels	-17 993 000,00	77 129 754,00	12 342 120,00	195 819 533,00	228 928 990,80
Mouvements d'Ordre		3 917 506,00	25 812 120,00	24 182 120,00	2 287 506,00
Emprunt d'équilibre			31 678 176,20		
Virement de section à section			11 214 843,80	11 214 843,80	
Compte de tiers		350 000,00	350 000,00		
Total	-17 993 000,00	81 397 260,00	81 397 260,00	231 216 496,80	231 216 496,80

Dépenses réelles totales : 273 299 287 €

- Investissement : 77 129 754 €
- Fonctionnement : 195 819 533 €
- Comptes de tiers : 350 000 €

Recettes réelles totales : 273 299 287 €

- Investissement : 44 020 296 €
- Fonctionnement : 228 928 991 €
- Comptes de tiers : 350 000 €

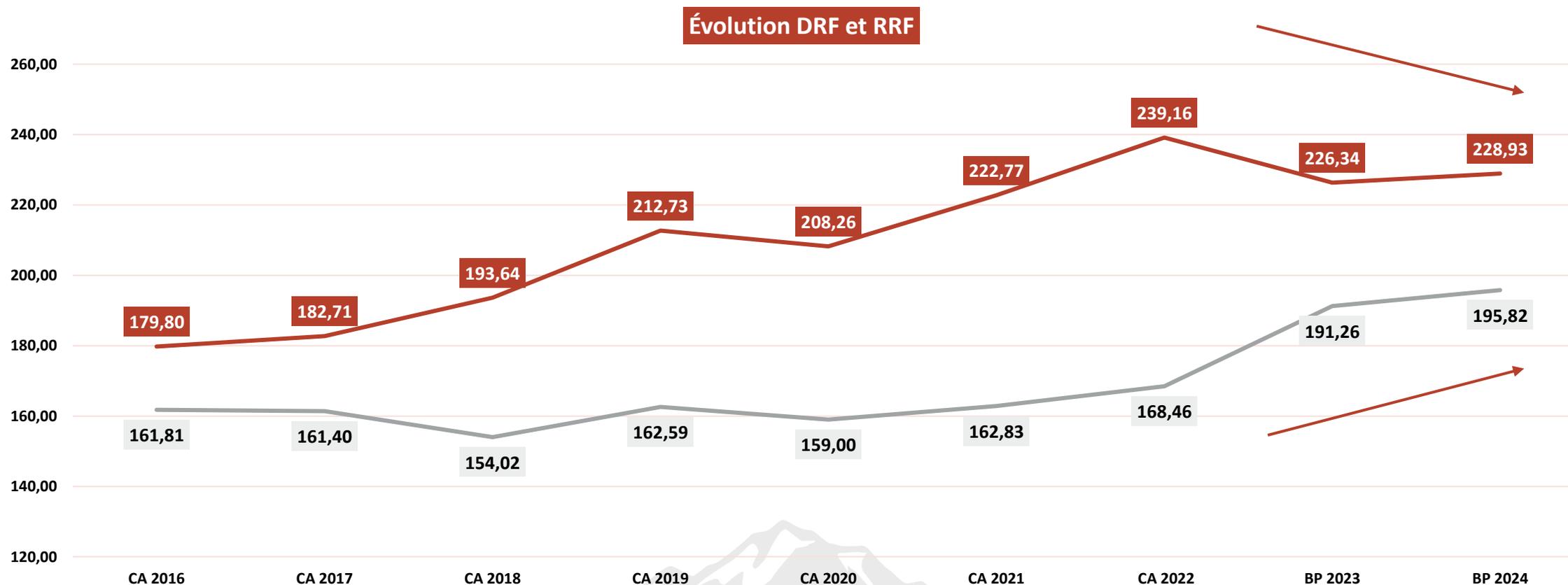
Une CAF brute de 33 M€



3 – évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement

Un effet ciseau **anticipé**, devant nous encourager à accroître notre **vigilance** quant à notre gestion afin de conserver une épargne brute suffisante nous permettant de financer nos investissements.

RF : 229 M€
DF : 196 M€

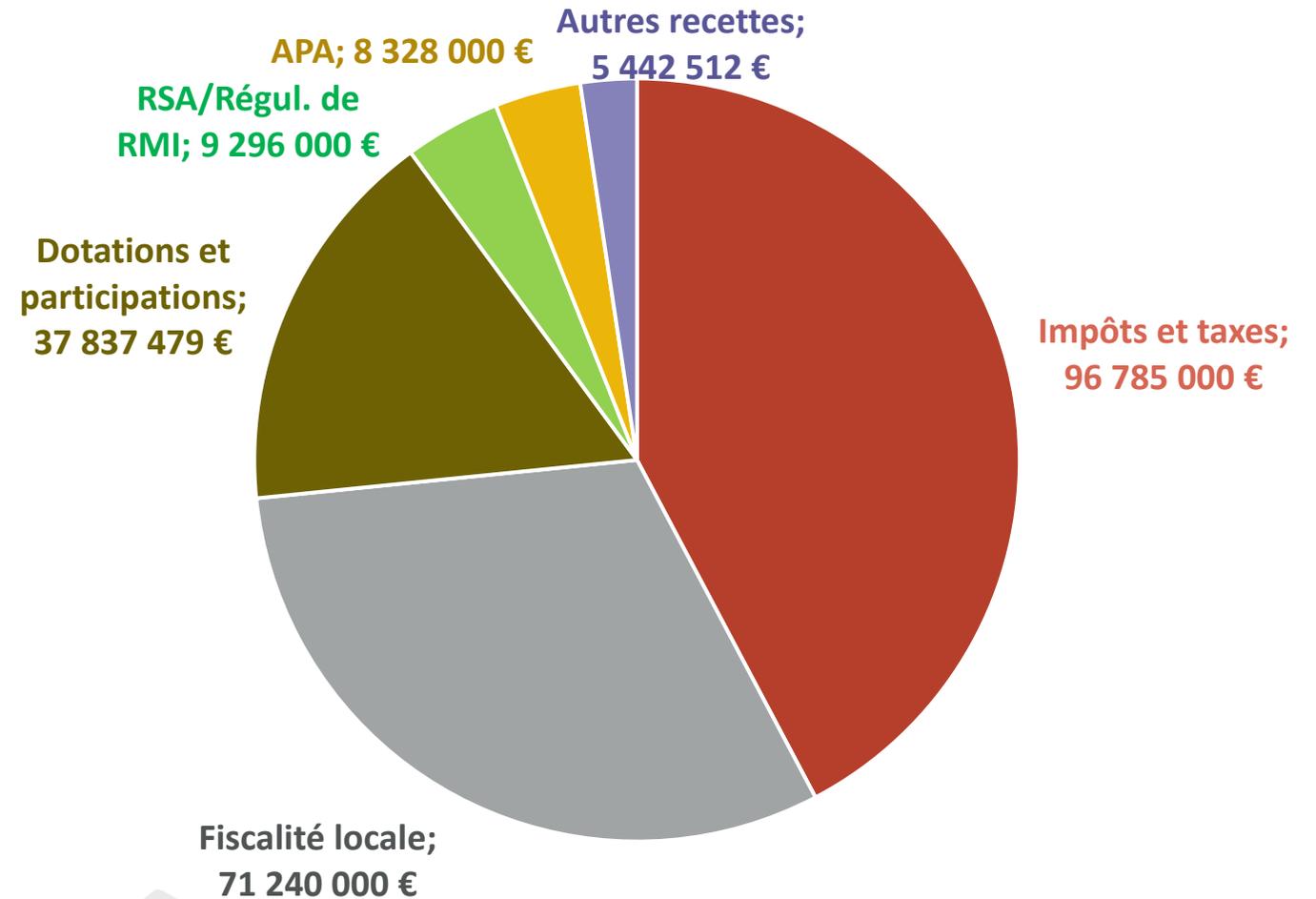


4 – les recettes réelles de fonctionnement

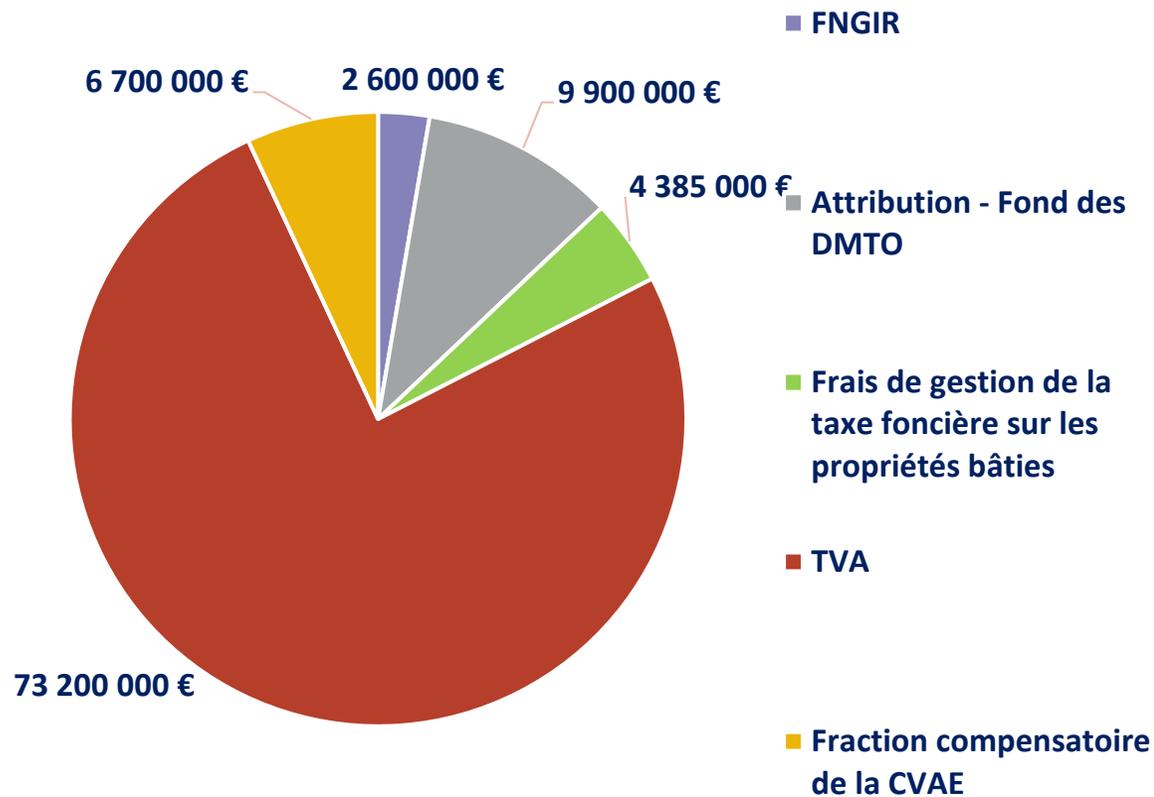
Recettes réelles de fonctionnement

228 928 991 €

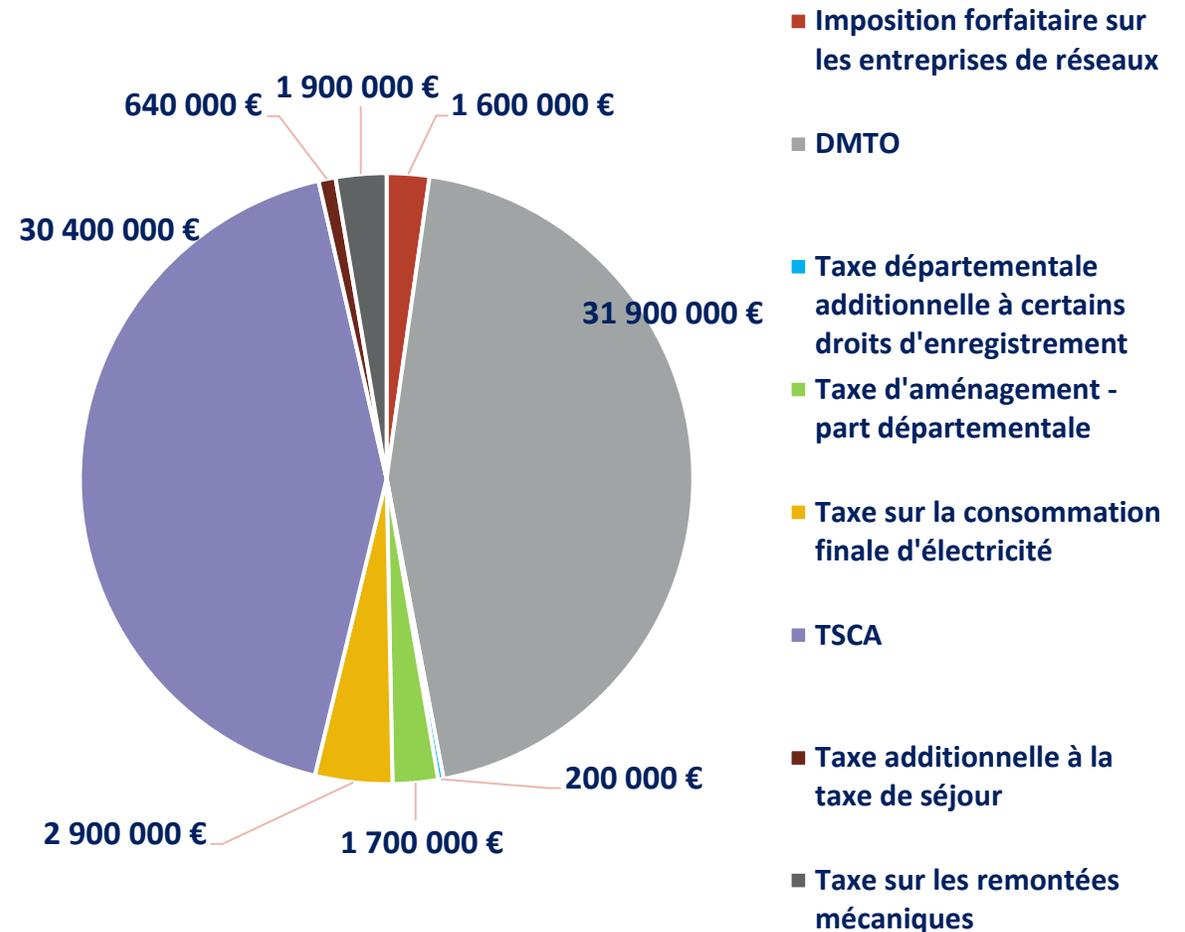
(BP 2023 = 226 344 321 €)



zoom - impôts & taxes, fiscalité locale, dotations & participations

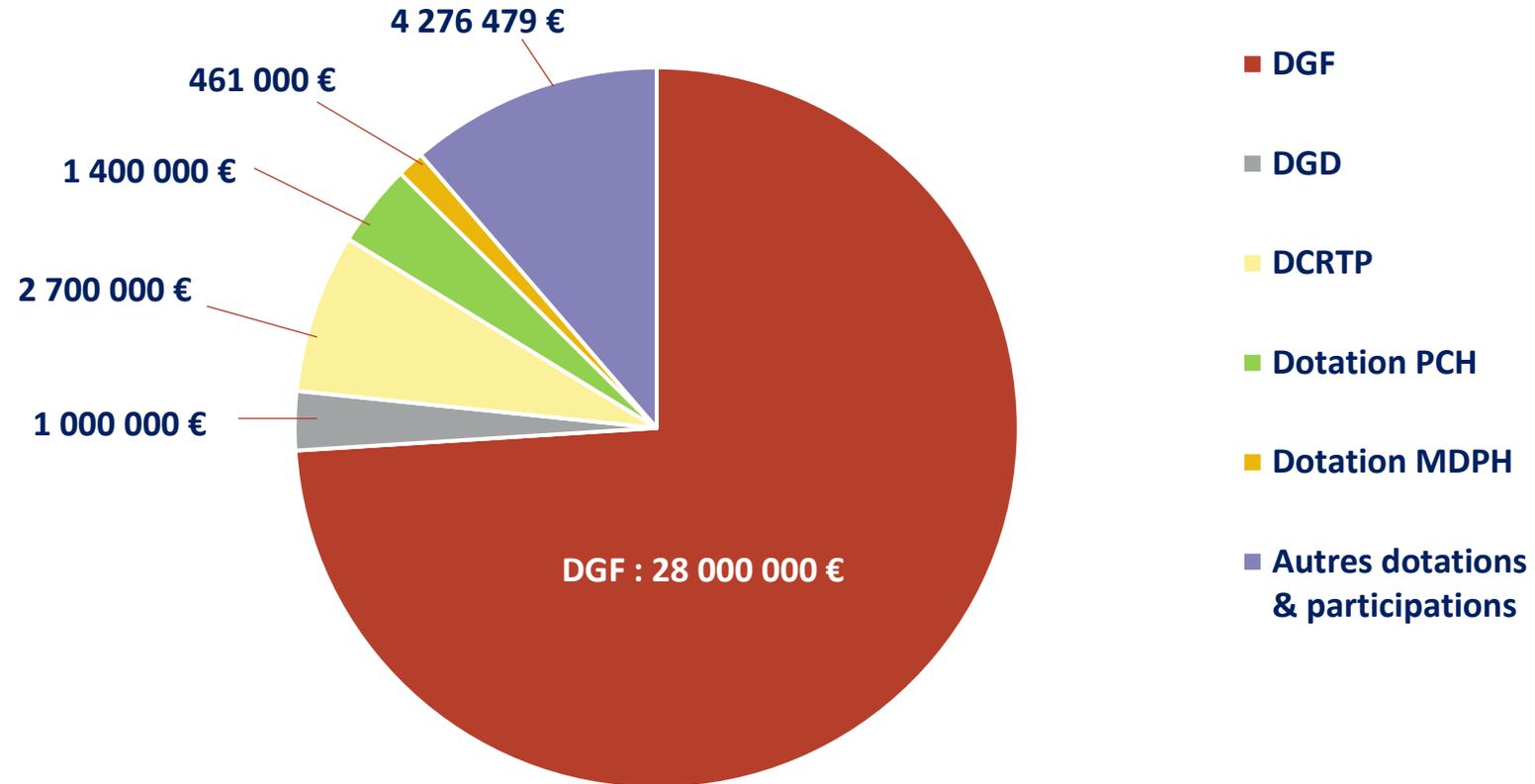


Impôts et taxes : 96,8 M€



Fiscalité locale : 71,2 M€

zoom - impôts & taxes, fiscalité locale, dotations & participations



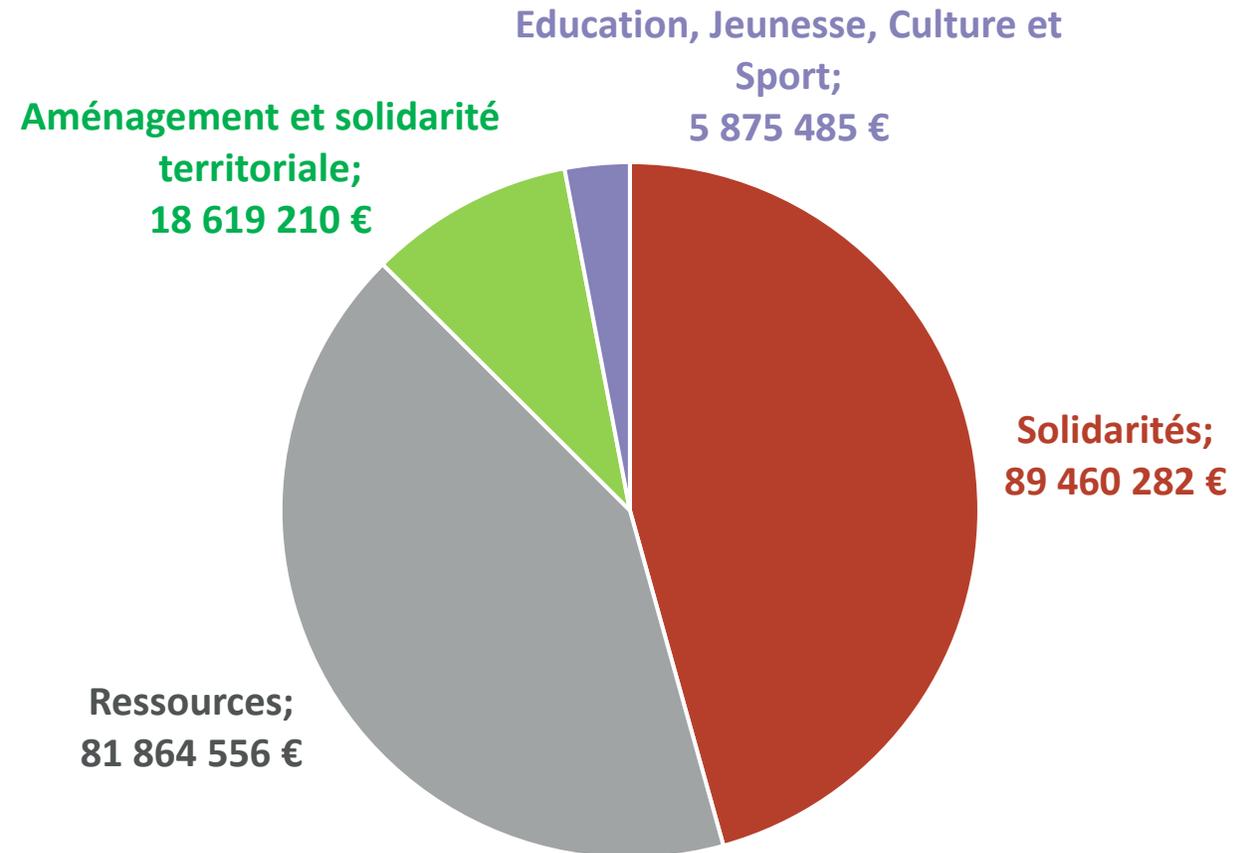
Dotations & Participations : 37,8 M€

5 – les dépenses réelles de fonctionnement

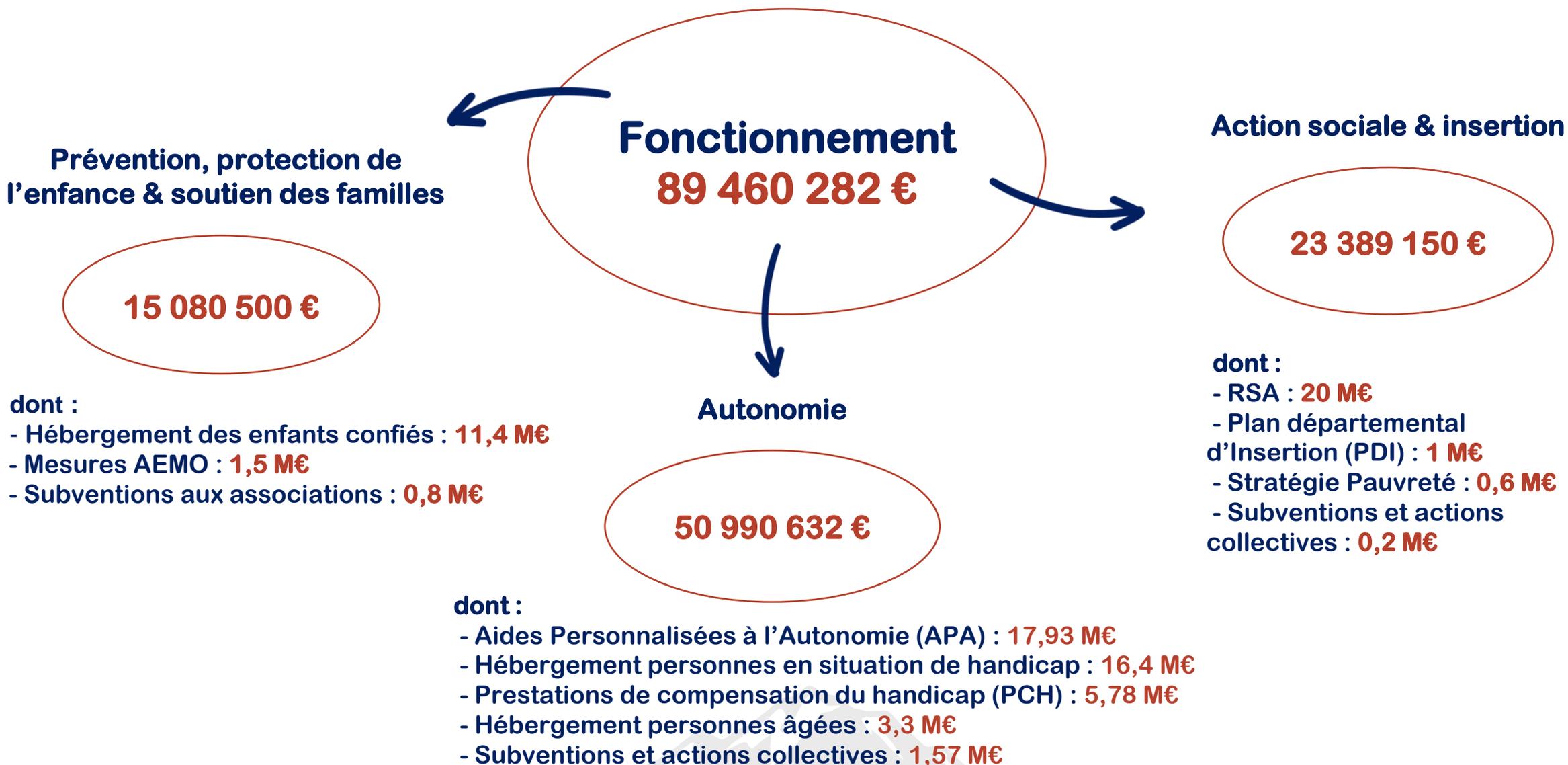
Dépenses réelles de fonctionnement

195 819 533 €

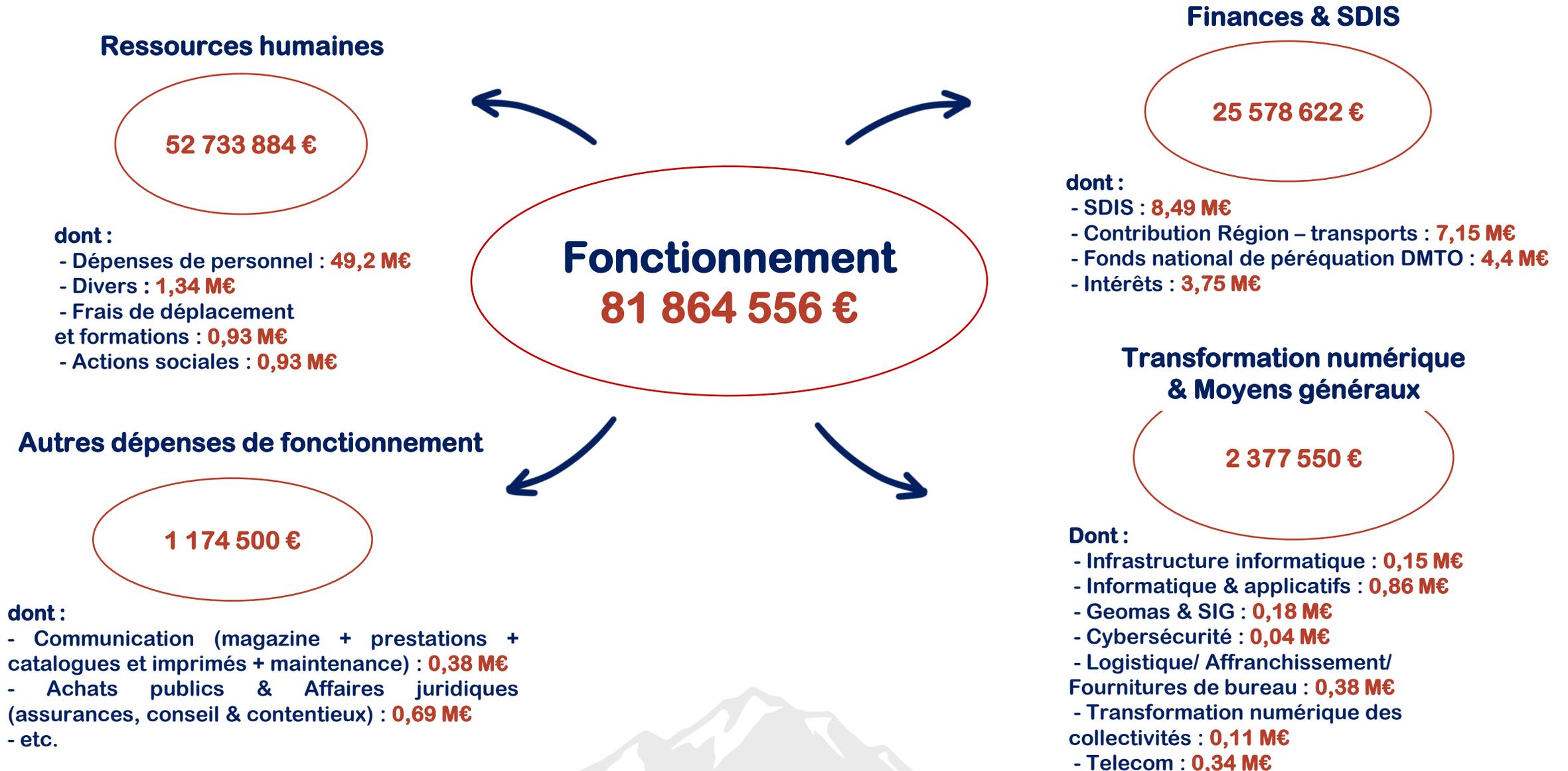
(BP 2023 = 191 266 079 €)



zoom – les dépenses de la politique Solidarités



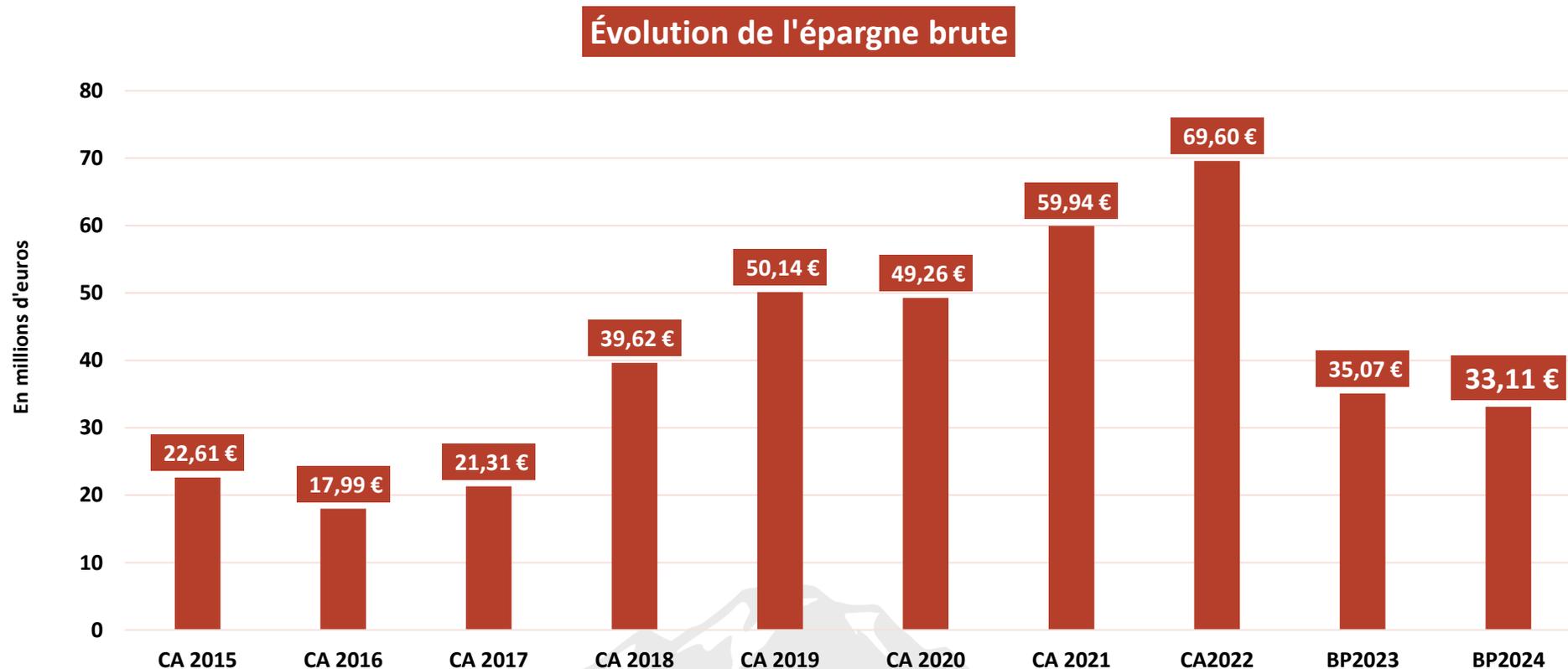
zoom – les dépenses de la politique Ressources



6 – évolution de l'épargne brute

Une épargne brute fixée à **33 M€**. Elle reste stable par rapport au BP 2023 malgré une forte augmentation des dépenses de fonctionnement ces dernières années due aux impacts directs (augmentation des coûts des matières premières,...) et indirects (mesures nationales liées aux Ressources humaines), à l'inflation...

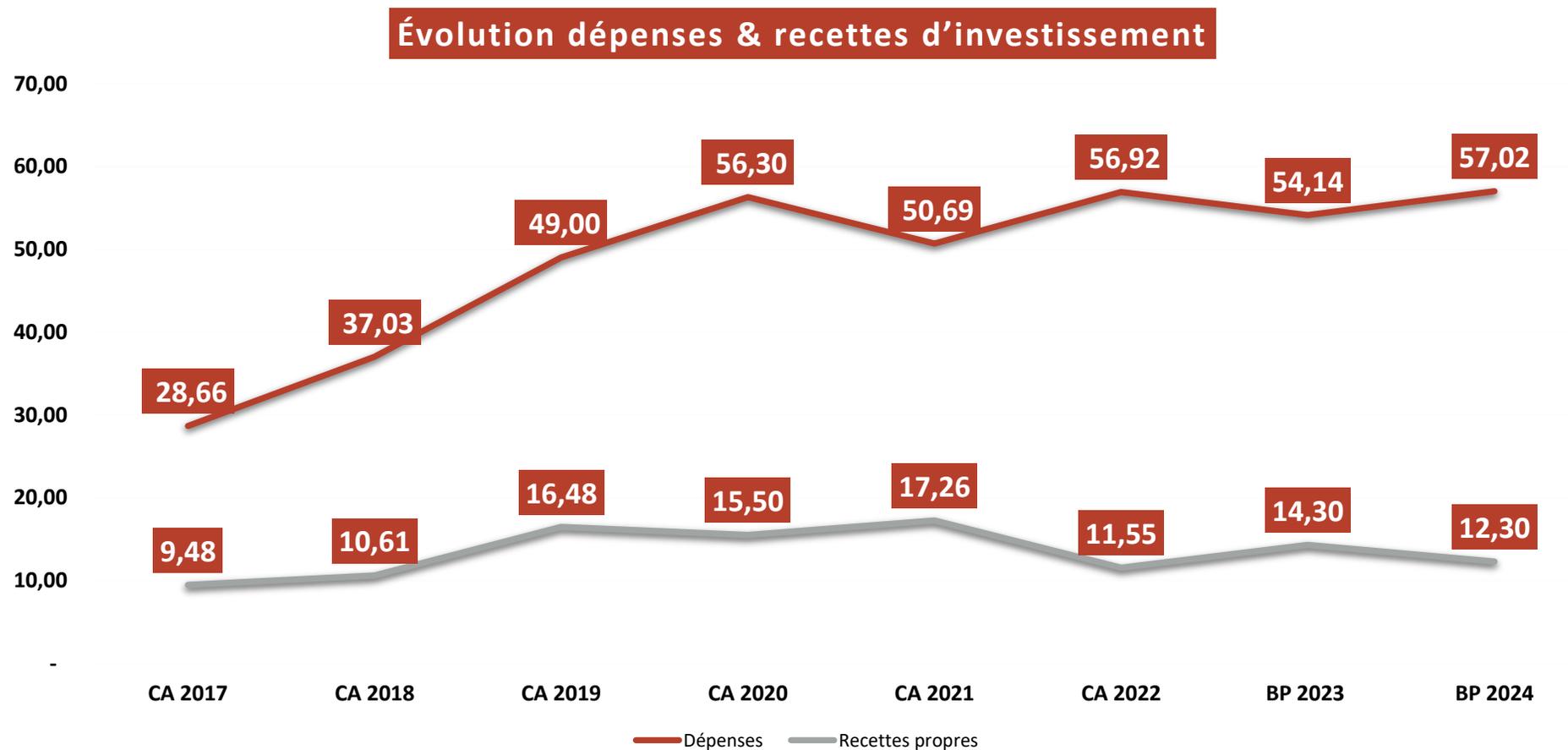
Cette stabilité traduit un effort de gestion remarqué des services de notre Département :



7 – évolution des recettes & dépenses d'investissement

Une trajectoire qui vient confirmer notre ambition en matière d'investissement :

RI : 12,3 M€
DI : 57 M€

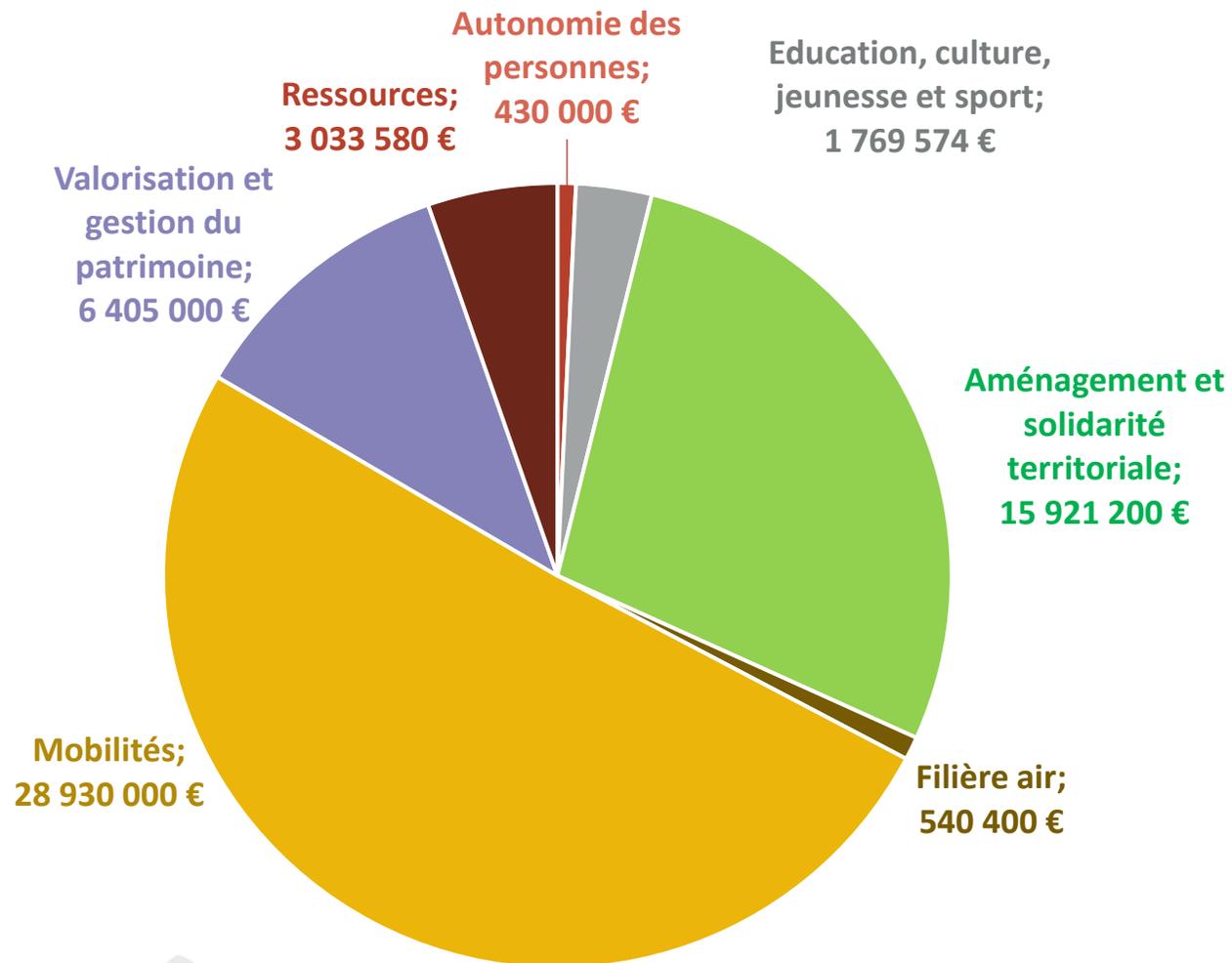


8 – les dépenses d'investissement

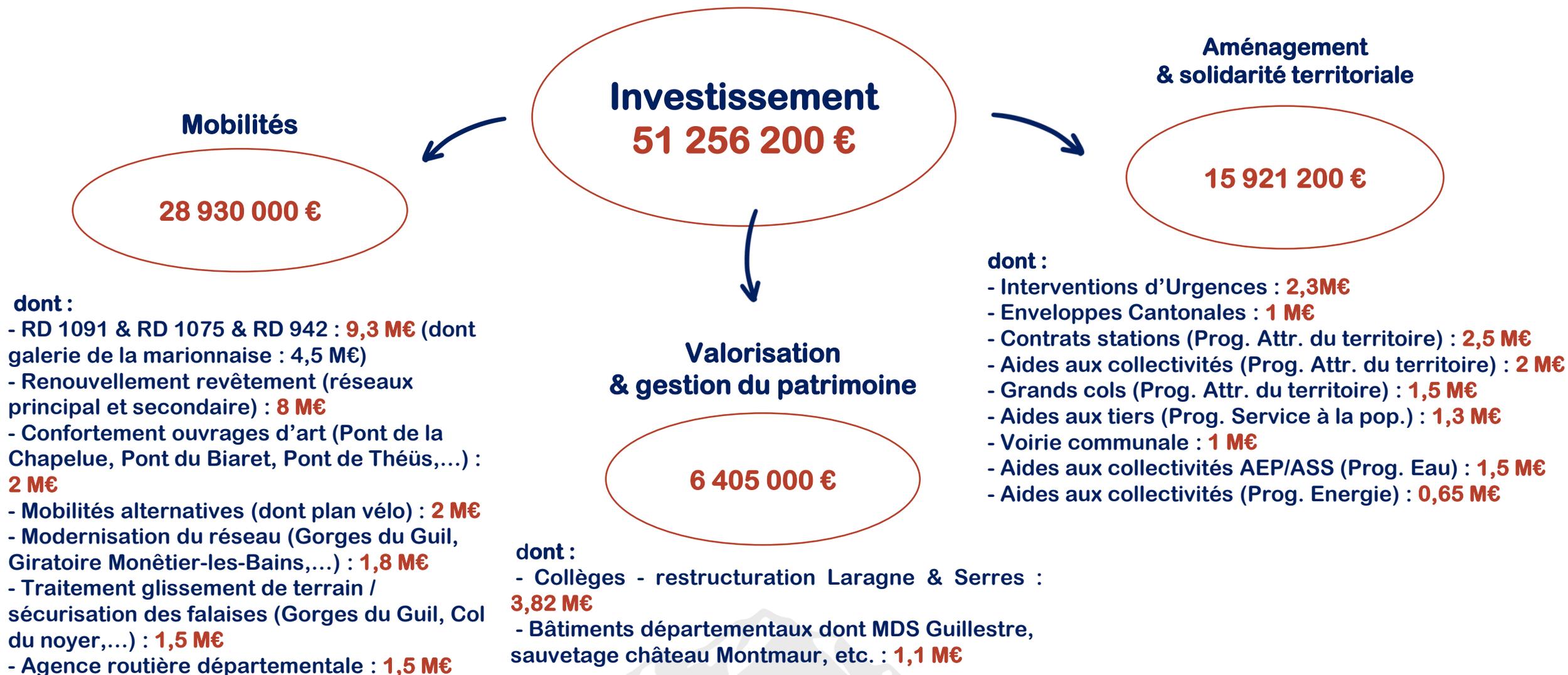
Dépenses d'investissement (hors dette)

57 029 754 €

(BP 2023 = 54 143 300 €)



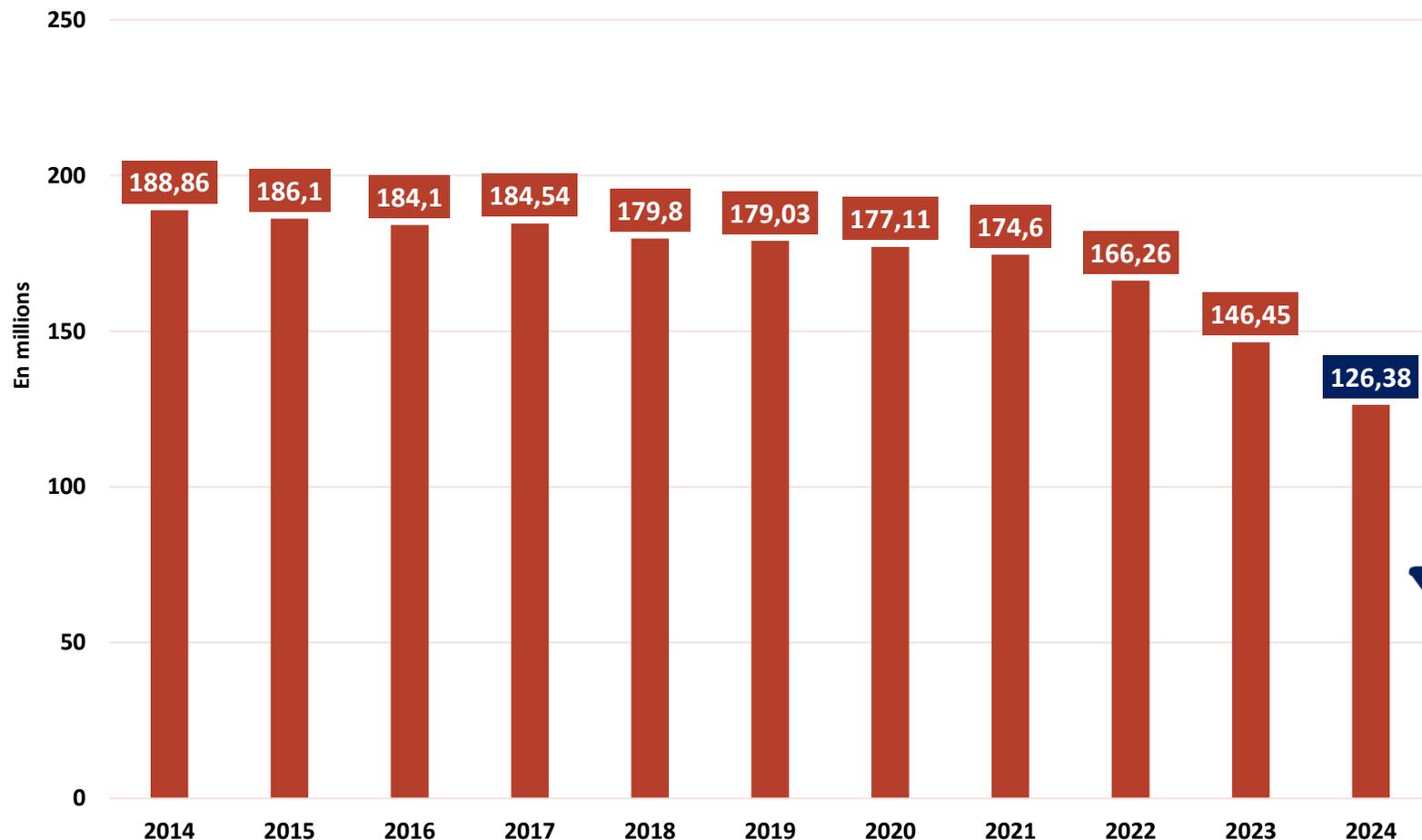
zoom : les dépenses de la politique Aménagement et solidarité territoriale, mobilités & valorisation du patrimoine



9 – la dette

Le Département continue sa trajectoire et son objectif de désendettement

Évolution de l'encours de dette 2014-2024



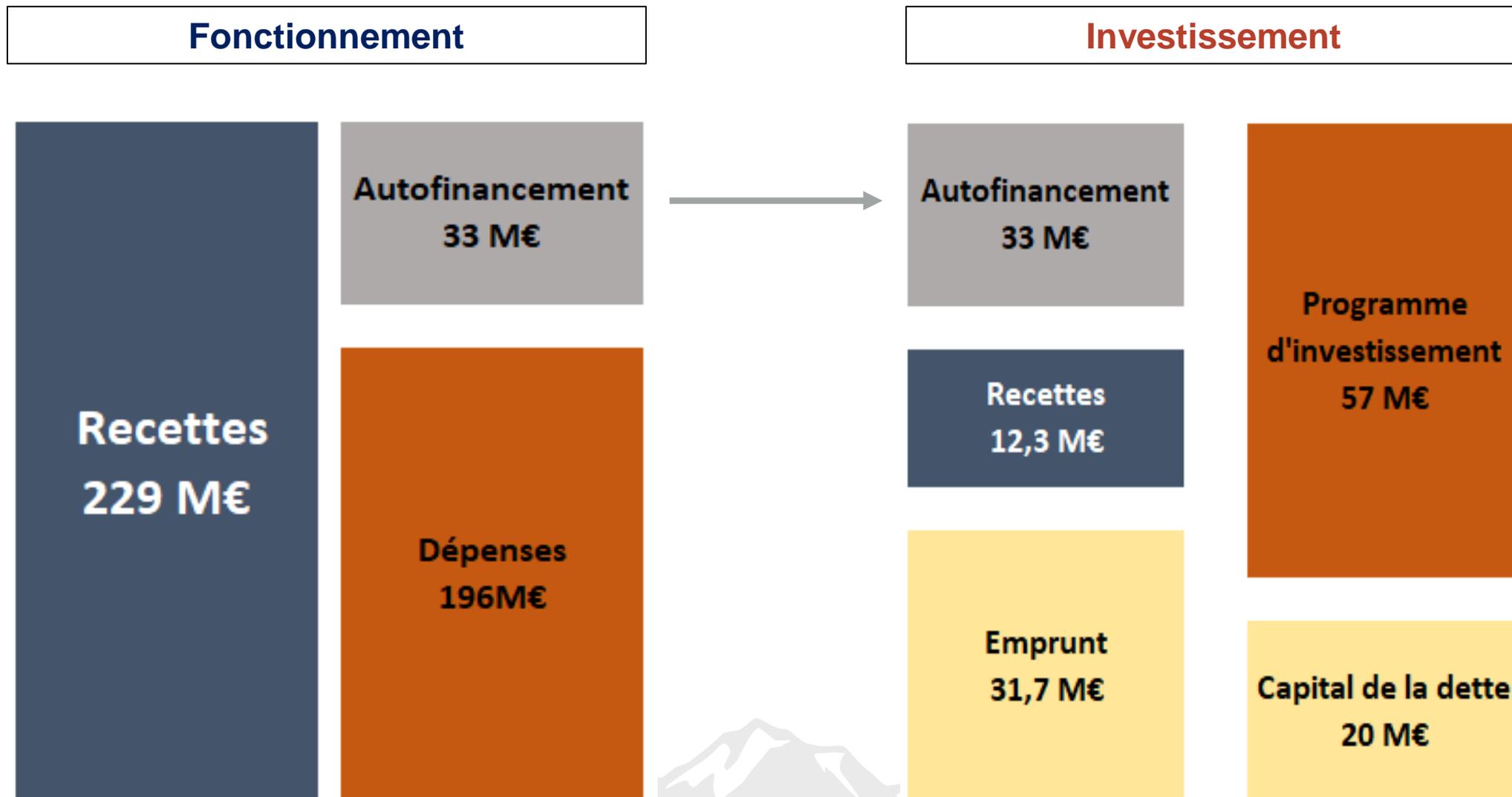
Au BP 2024, la dette c'est :

- > Remboursement de la dette :
- 20,1 Millions €
- > Emprunt nouveau BP :
+ 31,7 Millions €

L'emprunt nouveau sera réajusté au moment de la réintégration du résultat 2023 lors du budget supplémentaire dans l'objectif de continuer cette trajectoire de désendettement en fonction de la conjoncture économique et des taux d'intérêts.

Si le Département n'emprunte pas courant 2024, l'encours s'élèvera à 126,4 M€ au 31/12/2024.

10 – l'équilibre du budget primitif



11 – le plan pluriannuel d'investissement

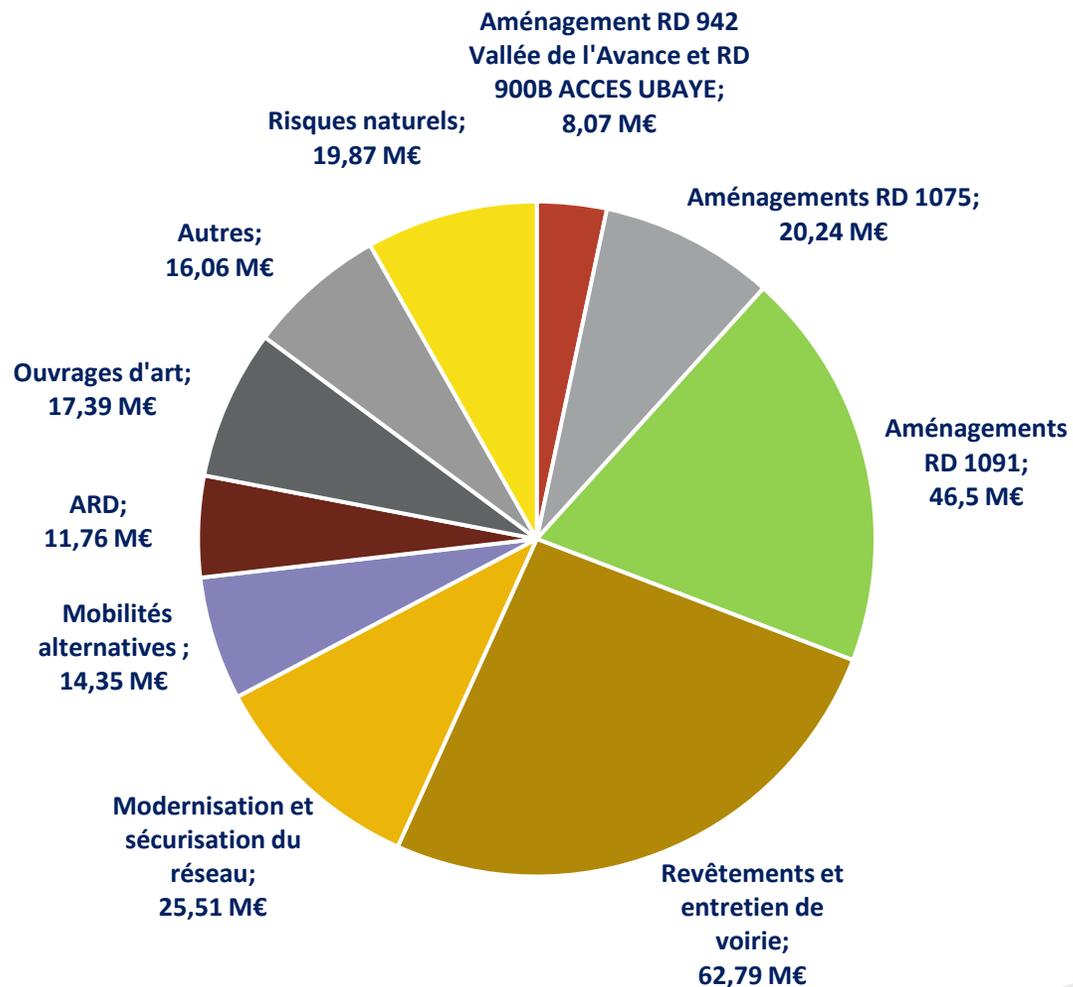
PPI
2022 > 2028
515,8 M€



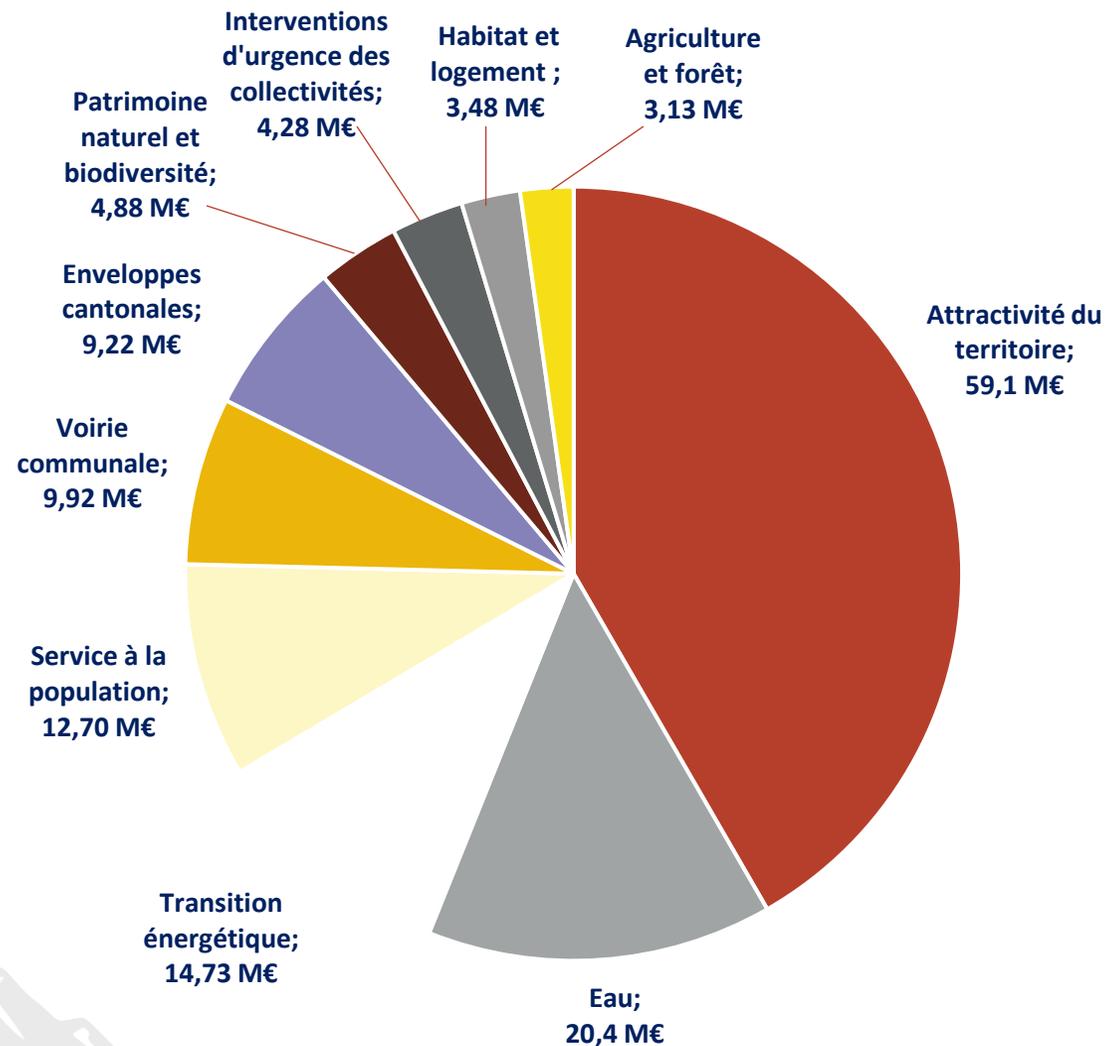
- Mobilités	242,5 M€
- Aménagement & solidarité territoriale	141,9 M€
- Valorisation et gestion du patrimoine	93,2 M€
- Ressources	20,7 M€
- Éducation, Jeunesse, Culture et Sport	12,7 M€
- Filière Air	3,4 M€
- Autonomie des personnes	1,4 M€

zoom – le PPI par politique / programme

Mobilités : 242,5 M€

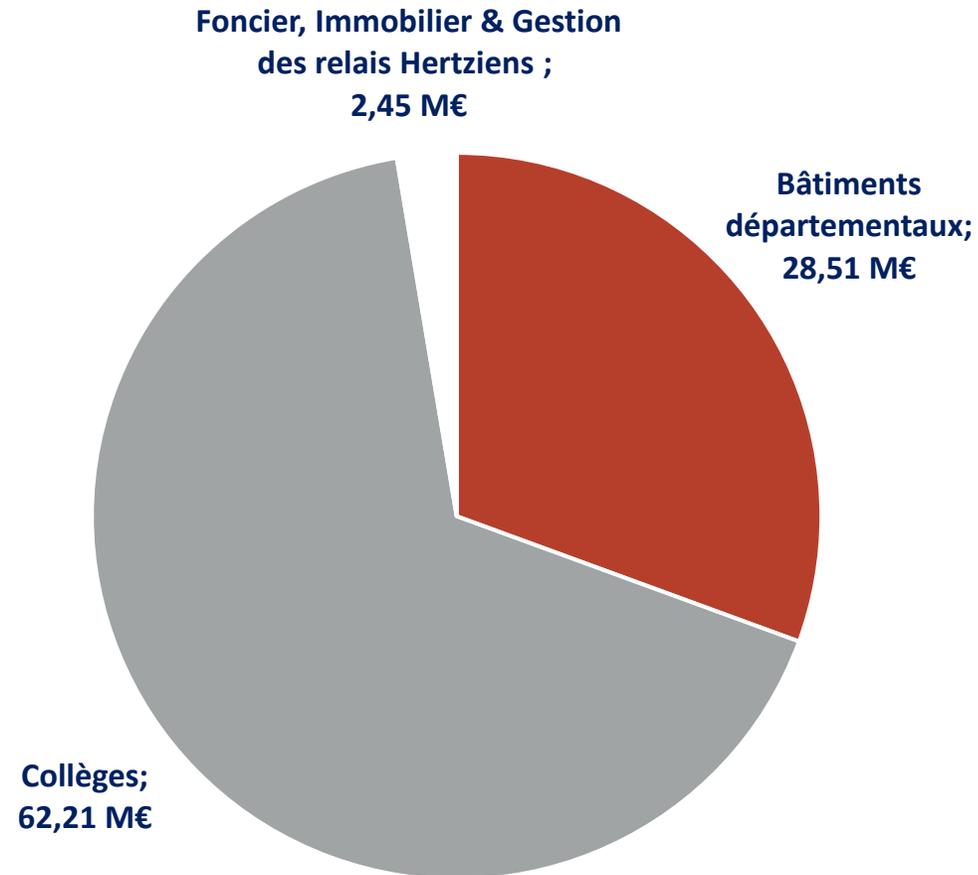


Aménagement & solidarité territoriale : 141,9 M€

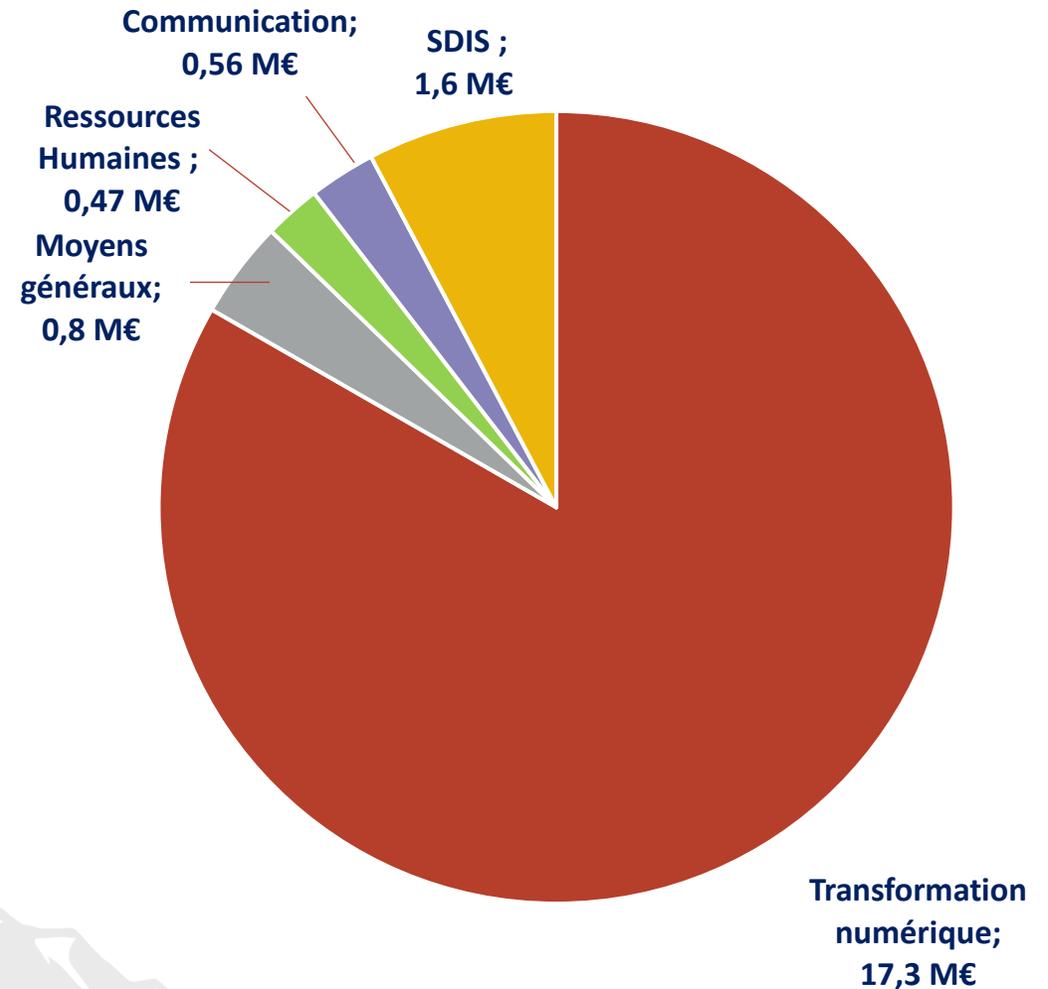


zoom – le PPI par politique / programme

Valorisation & Gestion du patrimoine : 93,2 M€

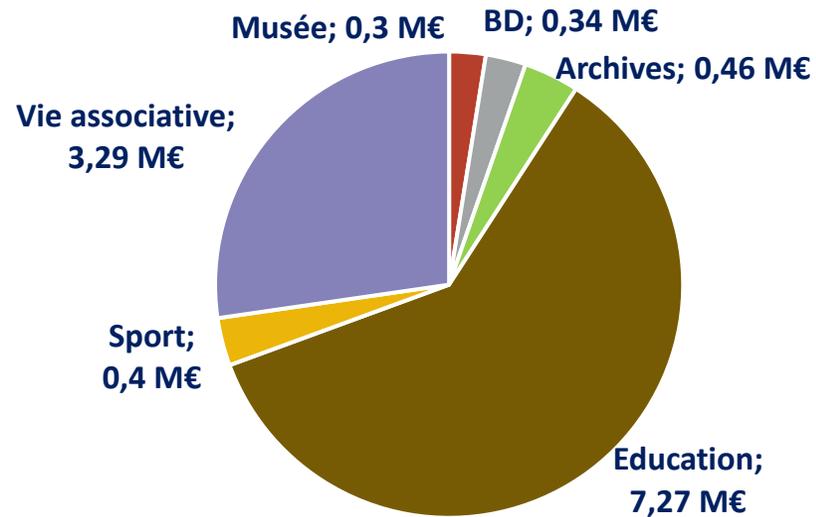


Ressources : 20,7 M€

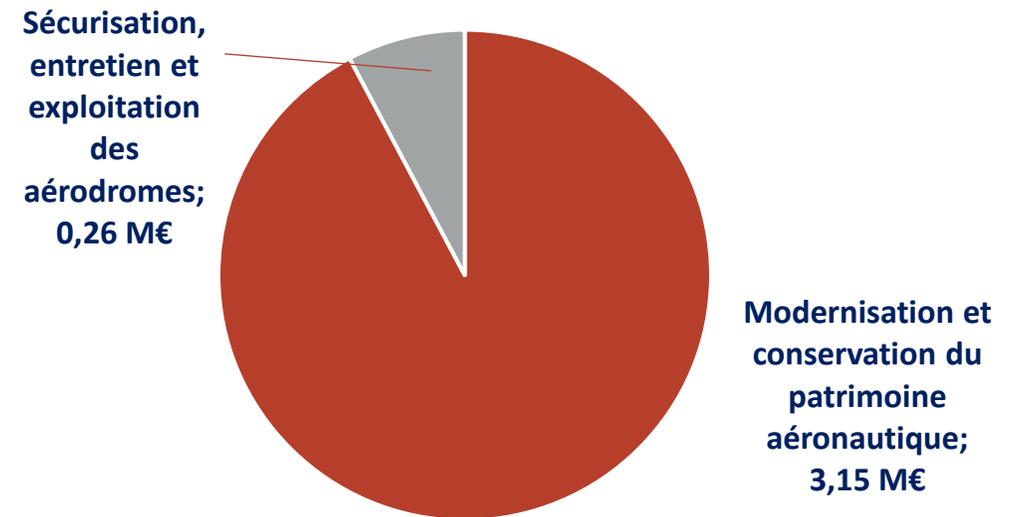


zoom – le PPI par politique / programme

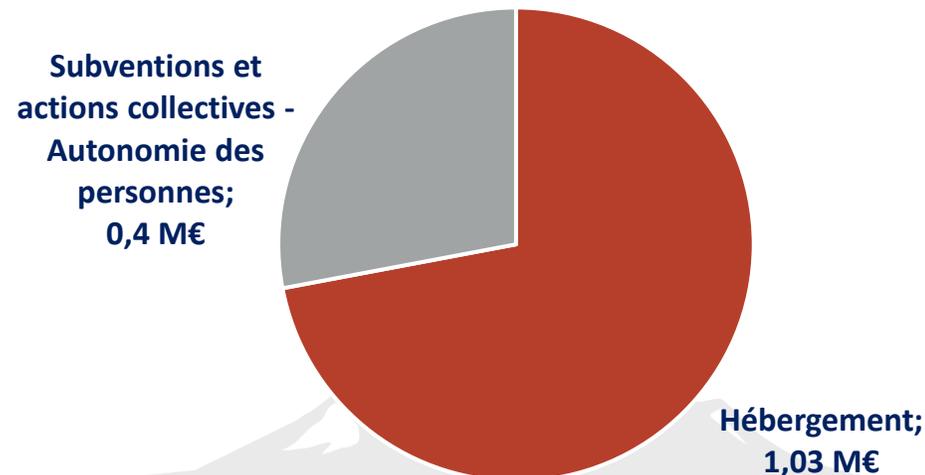
Éducation, Jeunesse, Culture & Sport : 12,7 M€



Filière Air : 3,4 M€



Autonomie : 1,4 M€



12 – le budget annexe du Laboratoire départemental

Un budget global qui s'élève **2 128 010 €**, répartis comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		
	AP	Dépenses (CP)	Recettes	Dépenses (CP)	Recettes
Mouvements Réels		86 500,00		1 955 010,00	2 041 510,00
Mouvements d'Ordre			63 000,00	63 000,00	
Virement de section à section			23 500,00	23 500,00	
Total	-	86 500,00	86 500,00	2 041 510,00	2 041 510,00

L'objectif du budget primitif 2024 :

- Un maintien des analyses en hygiène alimentaire, ainsi qu'en hydrologie qui est soutenue par la demande en contrôles légionelles ;
- Le renforcement conséquent du contrôle systématique de tous les échantillons de lait produits en PACA pour la transformation fromagère, y compris le week-end, conformément aux exigences de l'interprofession laitière tout autant que des pouvoirs publics ;
- Le développement du service d'appui aux entreprises agro-alimentaires et établissements recevant du public par la formation, l'audit et le conseil, dans le cadre d'une certification QUALIOP1 ;
- Une réponse à l'importante demande en analyses vétérinaires classiques (réglementaires, de diagnostic médical), avec un focus sur les maladies émergentes.



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

Place Saint Arnoux - CS 66005

05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr

